



PRACTIQVE DES CEREMONIES DE LA SAINTE MESSE

Selon l'vſage Romain.

Par Me Louys Molin, Conſeiller du Roy au Seneſchal d'Arles, & Chanoine de la ſainćte Egliſe de la meſme Ville.

Premiere Partie de la Meſſe baſſe.

Troiſieſme edition, reueüe & corrigée par l'Autheur.

A LYON,
Chez PIERRE COMPAGNON, en ruë Merciere, au Cœur bon.
M. DC. XIX.

A
MESSIEVRS
les Preuoſt, Dignités, Perſonats & Chanoines du Venerable Chapitre de la Sainɛte Egliſe d'Arles.

MESSIEVRS,

Dieu m'ayant appellé par ſa prouidence au ſeruice de ſon Egliſe, & permis par ſa bonté que ie fuſſe admis aux Ordres Sacrez, i'ay employé tous mes ſoins à me rendre capable de les bien exercer. Mais comme entre toutes les fonɛtions qui ſe pratiquent en l'Egliſe, celle de la ſainɛte Meſſe eſt la

plus excellente à laquelle toutes les autres se reduisent comme à leur fin;C'est aussi celle que i'ay le plus estudiée & que ie me suis efforcé de pratiquer plus dignement : Ce desir apres m'auoir fait chercher & lire les Autheurs qui traittent de ceste matiere, m'auoit obligé d'en dresser quelques memoires pour mon vsage particulier, n'estimãt pas qu'ils deussent estre veus d'autres yeux que des miens. Ie fus pourtant obilgé de le faire voir au public par les persuasions & prieres de quelques personnes remplies de zele & de deuotiõ, qui non contentes de ce, m'ont encor fait cognoistre que pour rendre cét Ouurage accomply qui n'estoit alors que de la

Messe

Messe basse, i'y deuois adiou-
ster la haute & solemnelle: Cõ-
me ie n'ay peu leur refuser vne
demande si iuste, ayant honoré
d'vn fauorable accueil ce petit
commencement, i'ay creu aussi
que ie deuois les aduertir à qui
ils en ont l'obligation. C'est à
vous Messieurs, à qui cét Ou-
urage appartient. C'est par vos
suffrages que i'ay l'honneur
d'estre admis à vostre sacré
College: C'est sous ce titre que
i'ay eu le bon-heur de receuoir
les Ordres; Et c'est dans vostre
Eglise que i'ay appris à pra-
tiquer ce que i'ay mis sur le
papier. La iustice m'oblige à
vous rendre ce que i'ay receu de
vous: & le desir extreme que
i'ay de vous tesmoigner la fide-

lité de mes recognoiſſances me ſollicite tous les iours à faire quelque choſe qui vous ſoit agreable : Iuſques à maintenant il ne s'eſt rien offert qui ſoit digne de vous, attendant que l'occaſion s'en preſente permettez, Meſſieurs, que ie vous offre les petits ſoins que i'ay pris à mettre par ordre ce traicté de Ceremonies : Ie ne ſeray pas peu ſatisfait, ſi ie ſçay qu'il vous agrée, mais ſi vous luy faites l'honneur de l'aduoüer voſtre, infailliblemẽt il ſera bien receu de tous, & la part que ie prendray à l'eſtime que vôtre credit luy donnera, me ſera vne nouuelle obligation de publier que ie ſuis,

MESSIEVRS,

Voſtre tres-humble ſeruiteur & Confrere, MOLIN.



AV LECTEVR SALVT.

OMME il n'y a rien de plus excellẽt dedans l'Eglise que le sainct Sacrifice de la Messe, qui cõprend en Tableau racourcy toute l'œconomie de nostre salut, il est bien raisonnable, voire tres necessaire que les Prestres qui presentẽt tous les iours ceste agreable Victime à Dieu pour les pechés des hommes, soient pleinement instruicts des Ceremonies qui y sont establies soit par IESVS-CHRIST, soit par les Apostres & leurs successeurs, soit par les sacrez Conciles, & anciennes coustumes de l'Eglise.

Et bien que des graues Autheurs dõt la memoire ne mourra iamais en l'Eglise de Dieu, ayent pris le soin de recueillir toutes ces cere-

monies eſparſes en diuers endroits en des volumes entiers, afin que par ce moyen vn chacun peût voir ce qui luy ſeroit conuenable ſelon ſon ordre & ſa profeſſion. Neantmoins ſans toucher au merite de leurs ouurages, & pour le ſoulagement de ceux qui ſont vtilemẽt employez à d'autres occupations; I'ay dreſſé ceſte practique de la Meſſe, pour laquelle ie n'ay point eu d'autres guides que les rubriques du Meſſel Romain, & le Ceremonial des Eueſques, que i'ay ſuiuis punctuellement, & le R. P. Gauantus que ie n'ay iamais perdu de veuë en traçant cét abregé.

Si les Rois & les Princes de la terre ordonnent de certaines meſures à ceux qui les approchent, qu'ils n'oſeroiẽt ſupprimer, ou faire auec negligẽce ſans apprehender vn iuſte chaſtiment de leur temerité, dans quelle reuerence ne doit on pas aborder le Roy du Ciel & de la terre, l'obiect de l'adoration des hommes

hommes & des Anges : Et ce prodige ſeroit il poſſible parmy des Chreſtiens, que des hōmes ſacrez qui ont le priuilege de faire deſcendre Dieu ſur nos Autels oſaſſét negliger la moindre circonſtance du reſpect qu'vne legitime puiſſance leur preſcrit.

Certes ſi les Preſtres de l'ancienne loy, qui n'auoient que l'ombre du corps qui nous eſt preſent, eſtoient chaſtiez auec tant de rigeur lors qu'ils manquoient à leur deuoir : Que doiuent attendre les Preſtres de la loy nouuelle, ſi à ce ſainct & redoutable ſacrifice où Dieu immortel & impaſſible eſt immolé,ils n'y apportent vne grāde preparation,ſoit interieure,ſoit exterieure ? Ce n'eſt pas mon deſſein de parler de la premiere, chacun par ſes prieres doit l'attendre de Dieu : mais bien de la derniere, dont ie taſcheray par des regles certaines & courtes de toucher le moien le plus facile & aſſeuré

qu'il me ſera poſſible, & ſuiuant l'intention de l'Egliſe.

Vous remarquerez, s'il vous plaiſt, que ce traicté eſt diuisé en deux parties; en la premiere i'ay mis la Meſſe baſſe & ordinaire: Apres celle des Morts. Celle qui ſe dit en preſence du ſainct Sacrement; Celle qui ſe dit en preſence d'vn Prelat dans ſon Dioceſe: Puis vn Sommaire des Ceremonies de la Meſſe baſſe. Et en dernier lieu les defauts qui peuuent arriuer en la celebration d'icelle.

En la ſeconde partie ie traicte des Offices du Maiſtre des Ceremonies: Du Thuriferaire: Des deux Acolythes Ceroferaires: Du Sous-Diacre: Du Diacre: Du Preſtre celebrant. Et du Preſtre aſſiſtant à la Meſſe ſolemnelle & ordinaire: Enſemble des ceremonies leſquelles doiuent eſtre gardées dans le Chœur pendãt la Meſſe ſolemnelle: Et en dernier lieu de la Meſſe ſolemnelle & abſolution pour les

Treſpaſſez:

Treſpaſſez : I'ay auſſi mis à la fin de chaque partie vne table particuliere de ce qui eſt contenu dans icelles.

En tout cecy il n'y a rien du mien que l'ordre dont ie me ſuis ſeruy pour mettre le tout ayſément en practique, rempliſſez ce qui vous ſemblera vuide: & qui aura beſoin d'vne expreſſion plus eſtenduë, corrigez les fautes que mon ignorance y a laiſſées, & rendez à Dieu tout l'honneur du peu de bien qui s'y trouuera : Ie vous proteſte que ie n'ay point eu d'autre viſée que ſa gloire, & que ie tiendray de ſa miſericorde par l'efficace de vos prieres, le ſuccez dont il luy plaira de benir mon entrepriſe. Adieu.



PAR

PREPARATION *à la Meſſe.*

Ne reminiſcaris Domine, &c.

Ceſte Antienne aux feſtes doubles ſe dit entiere, & à Paſques on y adiouſte vn Alleluia. Apres on dit les Pſeaumes ſuiuãs.

Quàm dilecta tabernacula, &c.
Benedixiſti Domine, &c.
Inclina Domine aurem, &c.
Credidi propter quod locutus ſum, &c.
De profundis clamaui, &c.

Apres on repete l'Antienne.

Ne reminiſcaris Domine delicta noſtra, vel parentum noſtrorum: neque vindictam ſumas de peccatis noſtris.

Kyrie eleiſon. Chriſte eleiſon.
Kyrie eleiſon. Pater noſter.

℣, Et ne nos inducas in tentationem.

℟. Sed libera nos á malo.

℣. Ego dixi : Domine miſerere mei.

℟. Sana animam meam, quia peccaui tibi.

℣. Conuertere Domine aliquantulum.

℟. Et deprecare ſuper ſeruos tuos.

℣. Fiat miſericordiá tua Domine ſuper nos.

℟. Quemadmodum ſperauimus in te.

℣. Sacerdotes tui induantur iuſtitiam.

℟. Et ſancti tui exultent.

℣. Ab occultis meis munda me Domine.

℟. Et ab alienis parce ſeruo tuo.

℣. Domine exaudi orationem meam.

℟. Et clamor meus ad te veniat.

℣. Dominus vobiſcum.

℟. Et cum ſpiritu tuo.

Oremus.

AVres tuæ pietatis, mitiſſime Deus, inclina precibus noſtris, & gratia ſancti Spiritus illumina cor noſtrum: vt tuis myſteriis dignè miniſtrare, teque æterna charitate diligere mereamur.

DEvs, cui omne cor patet, & omnis voluntas loquitur, & quem nullum latet ſecretum, purifica per infuſionem ſancti Spiritus cogitationes cordis noſtri: vt te perfectè diligere, & dignè laudare mereamur.

VRe igne ſancti Spiritus renes noſtros & cor noſtrum, Domine: vt tibi caſto corpore ſeruiamus, & mundo corde placeamus.

MEntes noſtras, quæſumus Domine, Paracletus, qui à te procedit, illuminet: & inducat in omnem, ſicut tuus promiſit Filius, veritatem.

Adſit

ADsit nobis, quæsumus Domine, virtus Spiritus sancti, quæ & corda nostra clementer expurget, & ab omnibus tueatur aduersis.

DEvs, qui corda fidelium sancti Spiritus illustratione docuisti, da nobis in eodem Spiritu recta sapere, & de eius semper consolatione gaudere.

COnscientias nostra, quæsumus Domine, visitando purifica: vt veniens Dominus noster Iesus-Christus Filius tuus, paratam sibi in nobis inueniat mansionem. Qui tecum viuit & regnat in vnitate Spiritus sancti Deus. Per omnia sæcula sæculorum. Amen.

Le Pape Gregoire XIII. a concedé 50. ans d'indulgence aux Prestres qui diront auant la Messe ce qui s'ensuit.

EGo volo celebrare Missam, & conficere corpus & sanguinem Domini

Domini nostri Iesu Christi, iuxta ritum sanctæ Romanæ Ecclesiæ, ad laudem omnipotentis Dei totiusque curiæ triumphantis, ad vtilitatem meam totiusque curiæ militantis, pro omnibus qui se commendauerunt orationibus meis in genere, & in specie, & pro felici statu sanctæ Romanæ Ecclesiæ. Amen.

Gaudium cum pace, emendationem vitæ, ac spatium veræ pœnitentiæ, gratiam & consolationem sancti Spiritus, perseuerantiam in bonis operibus, tribuat nobis omnipotens & misericors Dominus. Amen.

PRATIQVE DES CEREMONIES DE LA MESSE basse ordinaire.

Ce que le Prestre fait auant que s'habiller.

I.

1. LE Prestre qui veut celebrer la saincte Messe doit auoir

dit

dit pour le moins Matines & Laudes, & auoir employé quelque temps à l'Oraison, *sur tout à la consideration de la grandeur & importance de ce mystere, faisant vn acte de profonde humilité, s'estimant indigne d'vne si grande faueur.*

2. S'il se doit confesser il le doit faire auant que de prendre les ornements Sacerdotaux.

3. Il doit dire les Oraisons mises cy-deuant, si sa commodité le luy permet.

4. Il doit voir le Messel, chercher la Messe qu'il doit dire, la preuoir & parcourir, & disposer les signets aux lieux qui luy seront necessaires.

La Messe, tant qu'il se peut, doit estre conforme à l'Office, & ne doit on dire de Messe votiue sans quelque subject raisonnable.

S'il arriue quelque occasion de dire des Messes votiues, on les peut dire, pourueu que ce ne soit

le Dimanche ou Festes doubles, ou des iours ausquels on ne peut faire d'vne Feste double, sçauoir durant les Octaues de l'Epiphanie, de Pasques, de Pentecoste, le Mercredy des Cendres, la sepmaine Saincte, & aux Vigiles de la Natiuité de nostre Seigneur & de Pentecoste.

5. *Il doit preparer les ornemens s'ils ne le sont*, puis lauer les mains en disant, *Da Domine virtutem manibus meis ad abstergendam omnem maculam : vt sine pollutione mentis & corporis valeam tibi seruire.*

6. Finalement il doit preparer le Calice, mettant dessus iceluy vn purificatoire, la patene auec vne Hostie entiere qu'il aura nettoyée, portant doucement ses doigts sur & autour d'icelle pour faire tomber les petites parcelles, la palle, le voile ; & sur le voile la bourse ou corporalier, dans lequel sera le corporal bien plié.

7. *S'il*

7. *S'il treuue le Calice desia preparé il suffira d'y mettre luy mesme l'Hostie.*

8. Toutes choses estans ainsi preparées & disposées, il s'approche du lieu où sont les ornemens, qui ne doiuent point estre rompus, mais entiers, nets & beaux, benits par vn Euesque, ou autre ayant pouuoir de ce faire, & se reuest d'iceux, *dans la Sacristie, ou ailleurs hors de l'Autel si la necessité ne l'oblige, auquel cas il faut mettre les ornemens & se vestir au costé de l'Euangile, & non pas au milieu*, ayant pris auparauant le surplis s'il se peut commodement.

9. Et premierement en prenant l'Amict, il baise la Croix qui est au milieu, *sans faire aucun signe de Croix sur soy, sinon auec la main seule, à quoy neantmoins il n'est obligé*: Le met sur la teste & fait descendre sur le col en sorte que le collet de la sotane ne paroisse

point & les cordons d'iceluy;apres les auoir mis en Croix sur sa poictrine & passé par derriere, il les relie apres sur le deuant, disant cependant. *Impone, Domine, capiti meo galeam salutis, ad expugnandos diabolicos incursus.*

10. Il se reuest de l'aube, si ce n'est qu'vn autre la luy presente, & lors il baisse vn peu la teste, & il met premierement le bras droict dans la manche droicte, & le bras gauche à la gauche, *attache auec des espingles les manches s'il en est de besoin*, disant cependant, *Dealba, me Domine, & munda cor meum: vt in sanguine agni dealbatus, gaudiis perfruar sempiternis.*

11. Il prend la ceinture des mains du Clerc, & la serre en sorte que l'aube couurant la sotane, & estant enuiron vn trauers de doigt plus haute que la terre, & esgallement pendante, *ne puisse descendre plus bas, & ne l'empesche de marcher,* disant,

diſant, *Pracinge me, Domine, cingulo puritatis, & extingue in lumbis meis humorem libidinis, vt maneat in me virtus continentiæ & caſtitatis.*

12. Il prend le manipule, duquel il baiſe la Croix, & le met au bras gauche, *au deſſous du coude, & l'arreſte en façon qu'il ne gliſſe point*, diſant : *Merear, Domine portare manipulum fletus & dolo-, ris, vt cum exultatione recipiam mercedem labor.*

13. Il prend l'eſtole auec les deux mains, baiſe auſſi la Croix, & la met ſur ſon col, & l'ageance ſur ſa poictrine, faiſant premierement deſcẽdre le coſté gauche de l'eſtole au droict, & celuy du droict au gauche en forme de Croix: & attache l'eſtole auec le reſte de la ceinture de chaque coſté, diſant. *Redde mihi, Domine, ſtolam immortalitatis, quam perdidi in præuaricatione primi parentis: & quamuis indignus accedo ad tuum ſa-*

crum mysterium, merear tamen gaudium sempiternum.

14. En dernier lieu il prend le chasuble, *sans le baiser*, disant: *Domine, qui dixisti, iugum meum suaue est, & onus meum leue: fac vt istud portare si valeam, quod consequar tuam gratiam.* Amen. *S'il y a des cordons (qui ne doiuent estre plus longs que le chasuble) il les attache comme ceux de l'Amict.*

15. *Pendant qu'il prend les ornemens, il se doit empescher de parler à personne, ains doit considerer le sens misterieux de chacun desdits ornemens.*

Sortie de la Sacristie & entrée à l'Autel. II.

1. Reuestu de tous les ornemẽs susdits, *il prend le bonnet & se couure.*

2. Il prend auec la main gauche le Calice *prend le nœud*, & met la droicte sur la bourse, *sur laquelle n'y doit estre mis ny mouchoir ny autre chose, & ayant besoin d'un*

mouchoir (comme il est fort à propos d'en auoir vn) il doit l'attacher à sa ceinture vn peu sur le deuant.

3. Sortant de la Sacristie il fait vne reuerence ou inclination profonde de teste à l'image sans se descouurir, *& descouuert s'il ne porte point de Calice.*

4. Il va à l'Autel auec grauité & modestie, tenant le corps droict, & la veuë baissée, *ne saluant, & ne rendant le salut à ceux qui le saluent.*

5 S'il passe au deuant d'vn Autel où l'on esleue le S. Sacrement, il l'adore à deux genoux, oste le bonnet, & ne se leue qu'apres que le Calice a esté remis sur l'Autel.

Il faut se mettre à genoux, & apres se descouurir : se couurir & remettre la main sur la bourse deuant que de se leuer, de peur qu'il ne tombe quelque chose du Calice.

6. S'il passe deuant vn Autel, où l'on baille la Communiõ, il fait la

genuflexion *d'vn seul genoüil la teste descouuerte, sans s'arrester.*

7. Passant au deuant du grand Autel, il fait vne inclination profonde de teste à la Croix : s'il y a tabernacle vne genuflexion la teste couuerte, *& descouuert à l'inclination ou genuflexion, s'il ne porte point de Calice.* Si le S.Sacrement est exposé, il se descouure & fait la genuflexion, *sans s'arrester, d'vn seul genoüil.*

8. *S'il passe deuant quelque insigne relique exposée auec solemnité, il luy fait vne inclination profonde de la teste, descouuert.*

9. Estant arriué à l'Autel, il s'arreste au dessous du dernier degré, il se descouure, & baille son bonnet à celuy qui luy sert, lequel le doit mettre hors de l'Autel.

Ceux qui ont permission de porter la calotte, la peuuent porter durant la Messe, fors que depuis le commencement du Canon iusques apres

apres la Communion.

10. Il fait vne inclination profonde de la teste à l'Autel, ou à la Croix : s'il y a tabernacle il fait vne genuflexion, *d'vn seul genoüil & tousiours du droit, ce qui seruira pour toutes les autres genuflexions à faire cy-apres.*

11. Il monte droit au milieu de l'Autel, & y estant arriué il met le Calice du costé de l'Euangile.

12. Il tire le Corporal du Corporalier ou de la bourse, qu'il estend au milieu de l'Autel, *iusques au bord de l'Autel* & sur iceluy, il met le Calice couuert de son voile, *dans les limites de la pierre sacrée, en sorte qu'il ne paroisse point par le deuant,* & la bourse au costé de l'Euangile.

13. Le Calice accommodé, il fait vne inclinatiõ profonde de teste à la Croix, & s'en va les mains iointes au costé de l'Epistre, *Ce qu'il fait toutes les fois qu'il change de place à l'Autel,* il ouure le Messel,

& reuoit si les signets sont aux lieux qu'il auoit marquez.

14. Le Messel ainsi preparé, il reuient, les mains ioinctes, au milieu de l'Autel, il fait vne inclination profonde de teste à la Croix, se tourne par le costé de l'Epistre, *se retirant vn peu vers le costé de l'Euangile, afin de ne tourner point le dos au milieu de l'Autel*, & il descend les mains ioinctes deuant la poictrine au dessous du dernier degré.

15. *Si le nombre des degrez estoit fort grand, on laisse à la discretion du Celebrant de s'arrester là où il trouuera bon.*

De s'arrester au 3. degré, ou sur celuy qu'il trouuera plus commode.

Du commencement de la Messe.

III.

1. Le Celebrant estant descendu au dessous du dernier degré, tourne sa face vers l'Autel, se tient au milieu, les mains ioinctes deuant la poictrine, *Sans qu'elles touchent*

le cha

le *chasuble*, les doigts estendus, ioints, *& lesquels regardent plutost la face du Celebrant que la table de l'Autel*, le poulce droit estant mis sur le poulce gauche en forme de Croix. Ce qui s'obserue tousiours quãd on ioinct les mains sinon apres la consecration.

2. Il fait vne inclination profonde à la Croix ou à l'Autel, ou genuflexion sur le dernier degré, s'il y a vn tabernacle.

3. Estant droict, il fait le signe de la Croix sur soy auec la main droicte, laquelle doit toucher le front, la poictrine, & les deux espaules, tenant la gauche au dessous de la poictrine.

Maxime qu'il ne faut iamais tenir vne main seule en l'air lors que l'autre fait quelque chose, soit le signe de la Croix, soit qu'il tourne les fueillets, &c. ains la main gauche doit estre portée en mesme temps ou sur l'Autel, ou sur le liure, ou sur la poictrine, lors qu'il

faut

faut faire quelque chose auec la droicte, & ainsi de la gauche. Comme il sera expliqué cy-apres au Sommaire des Ceremonies.

4. Il reioint les mains disant *Amen.* Et il dit l'Antienne, *Introibo, &c.* Et le Pseaume *Iudica.* Lequel ne s'obmet iamais, si ce n'est aux Messes des Morts, & depuis le Dimanche de la Passion iusques au Samedy sainct exclusiuement.

5. Il incline la teste au verset entier, *Gloria Patri & Filio, & Spiritui sancto*, tant seulement, ce qu'il fait toutes les autres fois qu'il dit le mesme verset.

6. Il repete l'Antienne, *Introibo ad altare Dei*, & se signe quand il dit, *Adiutorium nostrum.*

7. Il s'incline profondement disant le *Confitior*, les mains ioinctes, iusques à ce que le *Misereatur* aye esté dit par le Clerc, & estant ainsi incliné il dit, *Amen.*

Il ne doit adiouster le nom de quelque

quelque ſainct, ſoit Patron ou autre, ſans licence.

8. Il frappe trois fois ſa poictrine auec la main droite, tenant la gauche ſous icelle poictrine en diſant, *Mea culpa, &c.*

9. Il ne tourne point la teſte vers le Clerc, quand il dit, *vobis* ou *vos fratres.*

10. Il ſe ſigne en diſant, *Indulgentiam, &c.*

11. Il s'incline mediocrement diſant, *Deus tu conuerſus, &c.* iuſques à l'Oraiſon *Aufer à nobis*: ainſi incliné, il dit: *Oremus*, tout haut, eſlargiſſant les mains & les reioignant auſſi-toſt apres.

12. Eſtant droit il dict l'Oraiſon *Aufer à nobis*, tout bas en montant à l'Autel, en ſorte qu'elle ſoit acheuée quand il y arriue.

De l'Introit, Kyrie & Gloria in excelſis.

I V.

1. Arriué à l'Autel il s'incline mediocrement, les mains iointes en telle

en telle façon que les petits doigts ſoient contre l'Autel, les autres poſez ſur l'Autel, entre l'Autel & le Celebrant, le poulce droit mis ſur le poulce gauche en forme de Croix (ce qui s'obſerue toutes les fois qu'il faut mettre les mains iointes ſur l'Autel,) il dit tout bas, *Oramus te Domine, &c.* Et baiſe l'Autel au milieu, *& non à coſté, & ſans faire aucun ſigne de Croix.* (ce qui s'obſerue toutes les fois qu'on baiſe l'Autel ou le liure, ou quelque autre choſe) en diſant, *quorum reliquiæ hîc ſunt*, eſtendant eſgalement les deux mains ſur l'Autel.

Auparauant la conſecration il faut mettre les mains hors du Corporal, apres la conſecration ſur iceluy.

Afin de faire les inclinations quand on eſt à l'Autel auec plus de decence, & commodement, il ſe faut retirer tant ſoit peu d'iceluy.

2. L'Autel baisé, il s'en va au

coſté

coſté de l'Epiſtre, où il commence l'introit en ſe ſeignant, & le continuë les mains iointes. Le Celebrant doit bien prendre garde de prononcer diſtinctement, & à propos ce qu'il doit dire tout haut, non point auec precipitation, afin qu'il puiſſe prendre garde à ce qu'il lit, ny trop lentement de peur d'ennuyer les aſſiſtans: Non par trop haut afin qu'il n'interrompe les autres qui peuuent celebrer dans la meſme Egliſe, ny ſi bas qu'il ne ſoit entendu de ceux qui ſont à l'entour de luy, mais d'vn ton mediocre & graue qui excite à la deuotion, & ſi bien proportionné à l'Auditoire qu'il entende ce qu'on lit: Et ce qui ſe dit tous bas qu'il le prononce en ſorte qu'il s'entende luy ſeul & qu'il ne ſoit entendu des aſſiſtans.

3. *Au Gloria Patri*, il incline la teſte vers la Croix, *ſans tourner entierement le corps*, & ſans diſioindre les mains.

4. A la repetition de l'Introit, il ne se signe point, mais estant finy, il s'en va les mains iointes au milieu de l'Autel, pour dire les *Kyrie eleison, & ne les commence qu'il ny soit arriué.*

L'Introit se dit tousiours d'vne mesme façon, auec le *Gloria Patri*, si ce n'est aux Messes des Morts, & depuis le Dimanche de la Passion iusques à Pasques, lors qu'on fait de la ferie, à Pasques on adjouste deux *Alleluia.*

Aux 4. temps, lors qu'il faut dire plusieurs Oraisons auec les Propheties, apres auoir dit les *Kyrie*, au milieu de l'Autel, il s'en retourne au costé de l'Epistre, où les mains estenduës & ioinctes, il dit *Oremus, Flectamus genua*, horsmis à la Pentecoste, & en mesme temps il fait vne genuflexion, les mains estenduës sur l'Autel, & se releue dés aussi-tost.

Quand il dit les Propheties il tient les mains comme à l'Epistre.

5. Apres auoir dit les *Kyrie eleisō* eſtant droit au deuant de l'Autel, eſlargiſſant & eſleuant les mains, il dit, *Gloria in excelſis*, ſans aucune eſleuation des yeux, ioinct mains, & incline la teſte à *Deo*, & continuë iuſques à la fin les mains ioinctes.

6. Lors qu'il dit, *Adoramus te, Gratias agimus tibi, Ieſu-Chriſte, Suſcipe deprecationem noſtram*, & encores, *Ieſu Chriſte*, il incline la teſte.

2. Il ſe ſigne à la fin quand il dit *Cum ſancto Spiritu, &c.* rejoint les mains à *Amen.*

Le *Gloria in excelſis*, ſe dit toutes les fois que *l'Hymne, Te Deum* a eſté dit à Matines, & de plus les Ieudy & Samedy Saincts.

Il ſe dit auſſi quand on dit la Meſſe votiue d'vn Sainct qui eſcheoit ce iour là, encore qu'on n'aye pas fait l'Office d'iceluy.

Comme auſſi quand on celebre dans vne Egliſe dans laquelle on

fait la feste du Patrõ ou Titulaire.

On ne dit point le *Gloria in excelsis*, aux Messes votiues, soit de la saincte Vierge ou autre, mesme dans le temps de Pasques, ny dans les Octaues, encore qu'on aye dit le *Te Deum*, à l'Office : si ce n'est aux Messes votiues des Anges, & à celle de la saincte Vierge lors qu'elle est dite le Samedy, soit en l'Aduent, quatre Temps, ou Vigile.

Il ne se dit point aux Messes des Morts.

Il ne se dit point aux Messes des Vigiles, lesquelles tombent dans vne Octaue, quoy qu'à l'Office le *Te Deum* aye esté dit, comme aux Vigiles de sainct Pierre & sainct Paul, & de l'Assomption de la saincte Vierge.

Des Oraisons.

V.

1. L'Hymne dit, ou s'il se doit obmettre apres les *Kyrie*, les mains estenduës sur l'Autel il le baise.

2. Les mains reiointes deuant la poictrine, la veuë baissée, il se tourne vers le peuple par le costé qui regarde l'Epistre, les estend & reioint, disant, *Dominus vobiscum, sans aucune inclination de teste, & sans s'appuyer contre l'Autel.*

Le Ceremonial des Euesques veut vne esleuation des mains toutes les fois qu'on se tourne pour dire, Dominus vobiscum, Orate fratres. *&c.*

Ceux qui se seruent de lunettes les doiuent oster auparauant que de se tourner, & les mettre sur l'Autel & iamais sur le corporal.

3. De ceste façon il retourne au liure, où les mains estenduës & apres reiointes il fait vne inclination de teste à la Croix, disant. *Oremus*, & poursuit les Oraisons tenant les mains disiointes & esleuées, en sorte que la paume d'vne main regarde l'autre, les doigts ioincts, & que les bouts d'iceux ne surpassent ny la hauteur, ny la

largeur des espaules.

4. A la conclusion, *Per Dominum nostrum*, il ioinct les mains iusques à la fin : que si l'oraison se conclud autrement, sçauoir, *Qui tecum*, ou *Qui viuis*, lors qu'il dit, *in vnitate*, il ioint les mains.

Il ne se tourne pas vers la Croix, aux conclusions des Oraisons, sinon au sainct Nom de Iesus, quand il s'y rencontre.

5. S'il profere le Sainct Nom de Iesus, il fait vne inclination de teste à la Croix.

6. Il fait aussi vne inclination (*mais moindre que la precedente*, sans se tourner vers la Croix) toutes les fois qu'il profere le nom de la saincte Vierge, ou des saincts desquels il dit Messe, ou desquels il fait Commemoration, (*C'est à dire de celles qui ont esté faictes à l'Office*) ou du Pape.

7. S'il y a plusieurs Oraisons, à la premiere & seconde, il dit, *Oremus*.

Oremus, & à la premiere & derniere il dit, *Per Dominum nostrum*, *&c.* ou autre conclusion conuenable.

Aux festes doubles pour l'ordinaire on ne dit qu'vne Oraison, si ce n'est qu'il faille faire Commemoration de celles qui ont esté faites à l'Office.

Aux Semidoubles l'ordinaire est d'en dire trois, si ce n'est à raison des Commemorations lesquelles ont esté faites à l'Office.

Aux Messes du temps de la Passion, des Octaues de Pasques & Pentecoste, on ne dit que deux Oraisons, la premiere du iour, & la seconde de l'Eglise, ou pour le Pape, laquelle pourtant s'obmettroit, s'il y auoit quelque Commemoration à faire.

Dans les autres Octaues & vigiles qu'on ieusne, on dit trois Oraisons, Excepté aux Vigiles de Noël & Pentecoste, qu'on n'en dit qu'vne, si ce n'est que celle de Noël

tombant au Dimanche qu'il en faudroit dire deux

Aux Dimanches dans l'octaue on en dit deux ſeulement.

Le iour de l'Octaue on ne dit qu'vne Oraiſon, ſi ce n'eſt qu'il y euſt quelque Commemoration à faire, laquelle euſt eſté faite à l'Office.

Aux Dimanches durant l'année on dit trois Oraiſons comme elles ſont marquées au Meſſel, ſi ce n'eſt aux Dimanches de la Paſſion, & de la Trinité, qu'on en dit deux: des Rameaux & Quaſimodo, qu'on n'en dit qu'vne.

Aux feſtes ſimples & feries communes, on dit trois Oraiſons comme aux ſemidoubles, ou cinq, ou ſept, ou dauantage, pourueu que ce ſoit vn nombre impair, ſi ce n'eſt qu'il y euſt quelque choſe au contraire de marqué dans le Meſſel, auec toutesfois cette limitatiō de n'obmettre point celles qui ſont deſignées dans le Meſſel pour la

ſeconde & troiſieſme, leſquelles doiuent eſtre dites les premieres, adiouſtant apres les autres volontaires à leur rang & nombre conuenable, ſçauoir de la S Trinité, du ſainct Eſprit, du ſainct Sacrement, de la Croix auparauant les Oraiſons votiues de noſtre Dame, des Anges, & de ſainct Iean Baptiſte auparauant celle des Apoſtres, &c.

Si on ne faict que commemoratiõ de la ferie des quatre-Tẽps, il faut prendre l'oraiſon qui conuient à l'Office.

Aux Meſſes votiues on dit plusieurs Oraiſons comme aux feſtes ſimples, dont la ſeconde eſt tousiours conforme à l'Office qu'on a dit, & la troiſieſme ſera celle laquelle deuoit eſtre dite la ſeconde, &c.

On doit dire les Oraiſons de la meſme façon qu'aux Meſſes votiues, lors qu'on celebre la Meſſe d'vn ſainct Titulaire d'vn Autel

le iour dediée à son nom, duquel pourtant on n'a pas fait l'Office.

Aux Messes votiues de la saincte Vierge, la seconde Oraison est de l'Office, & la troisiesme du sainct Esprit.

Et le Samedy lors qu'on dit la Messe de la Ste Vierge, & qu'on a fait l'Office d'icelle, la seconde est du sainct Esprit, & la troisiéme de l'Eglise ou pour le Pape.

Aux Messes votiues des Apostres l'on dit (au lieu de l'Oraison *A cunctis*, s'il la falloit dire) l'Oraison de la Vierge, *Concede nos, &c.*

Aux conclusions des Oraisons, cét ordre est gardé. Si l'Oraison est adressée au Pere, la conclusion est, *Per Dominum nostrum, Iesum Christum, &c.* si elle est addressée au Fils, *Qui viuis & regnas cum Deo Patre, in vnitate Spiritus sancti, &c.*

Si au commencement de l'Oraison on a fait mention du Fils, on dit,

on dit, *Per eundem Dominum nostrum.*

Si c'est à la fin qu'on a faict mention du Fils, *Qui tecum viuit & regnat &c.*

Si dans l'Oraison on a faict mention du sainct Esprit, on dit *In vnitate eiusdem Spiritus sancti, &c.*

De l'Epistre iusques à l'Offertoire.

V I.

1. Les Oraisons finies, il commence l'Epistre, tenant les mains separées sur le Messel ou sur l'Autel, en sorte que l'on touche le Messel auec les paulmes de la main, ou tenant le liure si bon luy semble, & ainsi il continuë le Graduel ou le Traict, &c.

2. Pour aller au costé de l'Euangile, il s'arreste au milieu de l'Autel les mains iointes deuant la poitrine, *sans les mettre sur l'Autel*, esleuant les yeux, & dés aussi tost les abaissant, & profondement in-

cliné il dit, *Munda cor meum, &c. Iube Domne benedicere, Dominus ſit in corde, &c.*

3. S'il eſt obligé de porter le Meſſel du coſté de l'Epiſtre à celuy de l'Euangile, en paſſant au milieu il incline la teſte à la Croix, & apres auoir remis le liure, reuient pour dire *Munda cor meum, &c.* comme au precedent article.

4. Ces prieres finies, il va vers le Meſſel (lequel doit eſtre placé, en ſorte que le haut du liure regarde le coin de l'Autel) pour dire l'Euangile, & tourné vers iceluy les mains joinctes, il dit, *Dominus vobiſcum.*

5. En diſant, *Sequentia*, ou *Initium sãcti Euangelij*, auec le poulce de la main droicte, les autres doigts joincts & eſtendus, il fait le ſigne de la Croix ſur le liure, au commencement du texte de l'Euangile qu'il doit dire, *tenant la main gauche ſur le liure, & apres ladite main gauche ſur la poictri-*

ne

ne, faisant le signe de la Croix auec le poulce de la droicte au front, à la bouche, & à la poictrine.

6. Les mains reiointes, il poursuit l'Euangile, à la fin duquel prenãt le Messel, il l'esleue vn peu, & baise le commencement du texte de l'Euangile en disant, *Per Euangelica dicta, &c.*

7. Si pendant qu'il lit l'Euangile il profere le S. Non de IESVS, il fait l'inclination vers le liure : pareillement s'il faut faire quelque genuflexion.

8. Il approche le liure auec le coussin prez du Corporal, *afin qu'estant au milieu de l'Autel, il puisse mieux lire quand il en aura besoin.*

9. Les mains estenduës & esleuées, estant au milieu de l'Autel, il dit le *Credo sans esleuer les yeux*, ioint les mains à *vnum*, incline la teste à *Deum*, & continuë les mains iointes.

10. Il incline la teste à ces mots

Iesum

Iesum Christum, simul adoratur.
11. Il met vn genoüil en terre disant, *Et incarnatus est, &c.* & y demeure iusques à ce qu'il aye dit, *& homo factus est.*
12. Il fait le signe de la Croix sur soy, en disant, *& vitam venturi sæculi*, ioint les mains à *Amen.*

Le Symbole se dit tous les Dimanches de l'année, encores qu'on fist l'office du Sainct à la Messe, duquel on ne le diroit pas : Aux trois Messes de la Natiuité, & iusques à l'Octaue de Sainct Iean inclusiuement : Aux Roys & durant l'octaue : le Ieudy Sainct, à Pasques & Octaue : A l'Assension & Octaue : A la Pentecoste & Octaue : A la Feste Dieu & Octaue : A toutes les Festes de la B. Vierge & Octaues : Aux festes des Apostres & Euangelistes, & à leurs Octaues : Aux deux Chaires S. Pierre : A S. Pierre és Liens : Aux festes de la Conuersion & Commemoration de sainct Paul : A sainct

ſainct Iean deuant la porte Latite : A la feſte de ſainct Barnabé Apoſtre : Aux feſtes de l'Inuention & Exaltation de la ſaincte Croix : A la Trans-figuration : Aux feſtes des Anges, la feſte de ſaincte Magdeleine : Aux feſtes des quatre D D. Saincts Gregoire, Ambroiſe, Auguſtin, & Hieroſme, de S. Thomas d'Aquin, & S. Bonauenture : Aux feſtes des Saincts DD. Athanaſe, Baſile, Gregoire de Nazianze & Iean Chryſoſtome : A la Feſte de tous les SS. & Octaue : Aux Dedicaces de S. Sauueur & de S. Pierre, & ſainct Paul : A la Dedicace de la propre Egliſe & Octaue : Aux feſtes des Saincts aux noms deſquels l'Egliſe eſt dediée, ou que leurs corps repoſent, ou quelque inſigne relique : Aux Feſtes qui tombent aux Dimanches, ou dans quelque Octaue, auſquelles il ſe doit dire à raiſon du Dimanche, ou de l'Octaue : A la Feſte d'vn Patron ou

titulaire d'vne Eglise (& non d'vne Chappelle.)

Le Credo, ne se dit pas aux Vigiles qui arriuent dans les Octaues, ausquelles on doit dire le *Credo*.

Il ne se dit point aux Messes des Morts.

De l'Offertoire iusques au Canon.
VII.

1. Le Symbole dit, ou s'il ne se doit pas dire, apres l'Euangile, reuenu, comme dit est, au milieu de l'Autel, il le baise, & se tourne vers le peuple, pour dire *Dominus vobiscum.*

2. Il retourne par le mesme costé au milieu de l'Autel, où les mains estenduës & par apres ioinctes, faisant vne inclination de teste à la Croix, il dit, *Oremus*, & puis apres l'Offertoire tout haut, les mains iointes.

3. L'Offertoire finy, il descouure le Calice, plie le voile, *& le met proche des secretes du costé de l'Epistre,*

l'Epistre, ou derriere le Calice, s'il se peut commodement, & tousiours hors du Corporal.

Il peut si bon luy semble laisser plier le voile à celuy qui sert, pour le mettre sur l'Autel proche des secretes au costé de l'Epistre.

S'il faut aller à l'Offrande du peuple, il y va apres auoir dit l'Offertoire, & apres estant de retour à l'Autel, il descouure le Calice, &c.

4. Il prend le Calice auec la main droite au nœud, & le met vers le costé de l'Epistre hors du Corporal, *la gauche sur l'Autel.*

5. De la main droicte il oste la palle, *& la met contre le Calice & le Corporal vn peu reculée sur le bord du voile, afin qu'elle soit plus aisée à prendre quand il faudra.*

6. Il prend la Patene & l'Hostie dessus, de la main droite, & l'ayant portée deuant sa poictrine, il la prend auec la gauche, & la tenant

ainsi

ainsi eleuée iusques à la hauteur de la poictrine, & enuironnée de tous les doigts des deux mains les yeux esleuez & dés aussi-tost abaissez, il dit, *Suscipe sancte Pater, &c.*

7 S'il y a des Hosties pour Communier le peuple, il faut les mettre sur le Corporal, ou dans quelque vase qu'il descouurira durant l'oblation & couurira apres icelle, & non sur la Patene, sans qu'il soit necessaire de les esleuer à l'oblation, ayant pourtant l'intention de les offrir, disant vne seule fois *Suscipe sancte Pater*, &c.

8. Lequel finy, tenant tousiours la Patene auec les deux mains, il fait le signe de la Croix sur le Corporal, & laisse l'Hostie vers le milieu du deuant du Corporal, *sur la pierre Sacrée*, & la Patene vn peu dessous le Corporal du costé droict.

9. Les mains iointes, *il fait vne inclination profonde de teste à la Croix*, il va au costé de l'Epistre. & prend

& prend le Calice auec la main gauche par le nœud, & de la droite le nettoye auec le Purificatoire qu'il met sur la Patene.

10. Il prend de la main droite la burette du vin des mainsde celuy qui luy sert, & met du vin dans le Calice, *qu'il tient appuyé sur l'Autel, & l'approche autant qu'il peut des burettes, afin qu'il ne tombe du vin sur la nappe de l'Autel.*

11. Il fait le signe de la Croix sur la burette de l'eau en disant, *Deus qui humanæ substantiæ*, &c.

Il prend la burette, & il met tant soit peu d'eau dans le Calice & poursuit, *Da nobis per huius aquæ & vini*, &c.

12. *S'il y a quelques goutes separées, il les vnit en tournant le vin, qui est dans le Calice d'vn costé & d'autre, ou les essuye auec le Purificatoire qu'il remet apres sur ladite Patene, & laisse le Calice sur l'Autel au mesme costé de*

13. Eſtant au milieu de l'Autel il prend le Calice de la main droicte par le nœud, & de la gauche par le pied, *l'eſleue en ſorte que la couppe ne ſoit pas plus haute que les yeux, ny plus baſſe que la bouche*, tenant les yeux eſleuez, qu'il n'abaiſſe point que l'Oraiſon, *Offerimus tibi Domine*, ne ſoit finie.

14. L'Oraiſon finie, il fait le ſigne de la Croix auec le Calice tenu des deux mains ſur le Corporal, & le met au milieu d'iceluy derriere l'Hoſtie, & le couure de la palle.

15. Les mains ioinctes ſur l'Autel, incliné mediocrement, il dit tout bas, *In ſpiritu humilitatis, &c.*

16. S'eſtant remis droict, eſleuant les yeux & les abaiſſant dés auſſitoſt, eſtandant les mains & les reioignant deuant la poictrine, il dit, *Veni ſanctificator &c.* & quand il dit, *benedic*, il fait le ſigne de la Croix ſur le Calice & l'Hoſtie, tenant la main gauche ſur l'Autel.

Pour

Pour former les Croix, il faut tirer vne ligne droicte (non par quatre poincts ....) d'vne mesme hauteur & sans abaisser la main vers l'Hostie, & apres en tirer vne autre, trauersant la premiere auec la main pliée, enuiron le bord de la palle de deuant, en sorte que chaque ligne n'excede vn pied ordinaire au plus.

Celles qui se font sur le Calice seulement, soient de la grandeur de la palle : & celles qui se font sur l'Hostie vn peu moindres.

17. Les mains iointes il va au-costé de l'Epistre l'auer les mains (c'est à dire le bout des poulces & des indices des deux mains) disant le Pseaume *Lauabo, &c.* auec le *Gloria Patri*, auquel il incline la teste à la Croix.

18. Le Pseaume fini, estant au milieu de l'Autel, il esleue les yeux & les abaisse dés aussi tost, & les mains iointes sur l'Autel incliné mediocrement il dit tout bas, *Sus-*

cipe sancta Trinitas, &c.
19. Ceste Oraison finie, il baise l'Autel, se tourne vers le peuple, & dit, *Orate fratres*, & poursuit tout bas, *vt meum ac vestrum sacrificium, &c.* & s'en retournant au costé de l'Euangile, il fait le tour entier, & dit tout bas, *Amen*, apres que le Clerc a dit entierement *Suscipiat, &c.*
20. Les mains separées, vn peu tourné vers le liure, sans s'esloigner du milieu de l'Autel, il dit les Oraisons secrettes sans *Oremus*, & conclud lesdites Oraisons comme les precedentes tit. 5.
21. La conclusion de la premiere Oraison, quand il y en a plusieurs, doit estre dite entiere & basse.
22. *Per omnia sæcula sæculorum*, de la derniere Oraison se dit d'vne voix haute, ayant les mains sur l'Autel à costé du Corporal, comme aussi à *Dominus vobiscum.*
23. Il esleue les mains à *Sursum, corda.*

corda.
24. Il ioint & efleue encores vn peu plus haut les mains difant, *Gratias agamus Domino.* Il efleue les yeux, & fait vne inclination de tefte à la Croix, difant *Deo noftro.*
25. Il pourfuit la Preface les mains feparées & efleuées comme cy-deuant, on dit des Oraifons tit. 5. nom.
26. D'vn ton mediocre, les mains iointes deuant la poictrine (& non fur l'Autel) & incliné mediocrement il dit *Sanctus &c.* fans frapper la poictrine.
27. Il fait le figne de la Croix fur foy, s'eftant remis droict difant, *Benedictus &c.* il ioint les mains à *in excelfis.*

La Preface fe dit comme il eft marqué dans le Meffel à l'ordre de la Meffe.

Si dans l'Octaue, laquelle a vne Preface particuliere, il y a vne fefte follemnelle de laquelle on fait l'Office, & laquelle n'a point

de Preface propre,on doit dire celle de l'Octaue,encore qu'on n'aye fait à l'Office aucune Commemoration de l'Octaue.

Aux Messes votiues on dit la Preface propre si elles en ont,ostãt ce qui ne conuient qu'au iour de la feste, si elles n'en ont point, on dit celle du temps, ou de l'Octaue si on celebre dans icelle,& à faute de toutes celles là on dit la commune.

Dans l'Octaue de Noël on dit tousiours la Preface propre, quoy que dans icelle on dit des Messes votiues, ou autres qui eussent vne Preface propre.

Du Canon de la Messe iusques à la Consecration.

VIII.

1. La Preface finie, le Celebrant estant au milieu de l'Autel esleuãt les mains & les reioignant, esleuant aussi les yeux & aussi tost les abaissant, & profondement incliné, les mains iointes sur l'Autel dit, *Te*

Te igitur clementiſſime Pater, &c.
2. Il baiſe l'Autel, apres auoir dit, *rogamus ac petimus.*
3. Il ioint les mains diſant, *uti accepta habeas, & benedicas.*
4. Il fait le ſigne de la Croix ſur le Calice & l'Hoſtie enſemblemẽt, diſant, *hæc † dona, hæc † munera, hæc ſancta † ſacrificia*, la main gauche ſur l'Autel, comme nous auons dit cy-deuant.
5. Les mains eſtenduës deuant la poictrine, cõme en la Preface, il pourſuit, *in primis quæ tibi offerimus, &c.* profere le nom propre du Pape; & de l'Eueſque dans le Dioceſe duquel il celebre, ſi ce n'eſt que le Siege vacquaſt par l'vn, ou par l'autre, en ce cas on l'obmettroit pour celuy là qui vacqueroit: On profere auſſi le nom propre du Roy.
6. Au *Memento*, qui ſe dit tout bas, il eſleue les mains iuſques à la face ou poitrine, *& non les yeux*, & les ioinct, & la teſte vn peu

baissée prie pour les viuans vn petit espace de temps.

7. Pour n'estre point ennuieux aux assistans, il peut auparauant la Messe & en la preparation se proposer ceux pour lesquels il desire prier à la Messe.

8. La priere faite, il estend les mains comme auparauant, & il continuë tout bas, *& omnium circumstantium, &c. Communicantes, &c.* & à la fin il ioinct les mains à *Per eundem Christum, &c.*

9. Et disant. *Hanc igitur oblationem, &c* il estend les deux mains ensemble sur le Calice & sur l'Hostie, en sorte que les paulmes des mains soient ouuertes & couurent vne partie du Calice & de l'Hostie, *& que le poulce droit soit sur le gauche en forme de Croix par dessous la main*, & les tient ainsi iusques à ces mots, *Per Christum Dominum nostrum*, qu'il ioinct les mains & poursuit. *Quam oblationem, &c.*

10. Il fait le signe de la Croix sur le Calice & sur l'Hostie ensemble, disant, *Bene † dictã adscriptam, ra † tam* & separément sur l'Hostie, *ut nobis † Corpus*, & aussi separément sur le Calice *† Sanguis. S'il reste quelque temps entre les trois premieres Croix & les deux dernieres, il doit mettre la main droicte sur le Corporal.*
11. Il esleue & ioint les mains deuant la poictrine disant, *fiat dilectissimi filij tui Domini nostri*, à *Iesu Christi*, il fait vne inclination de teste à la Croix.
12. Il essuye sur le Corporal les poulces & les indices des deux mains disant. *Qui pridie quàm pateretur*, & prenant l'Hostie auec les deux doigts de la droite, & apres auec les deux doigts de la gauche, il dit, *accepit panem in sanctas ac venerabiles manus suas.*
13. Il esleue les yeux au Ciel, & aussi-tost les abaisse disant, *& eleuatis*

uatis oculis.

14. inclinant vn peu la teſte il dit, *tibi gratias agens.*

15. Tenãt l Hoſtie auec les deux doigts de la gauche, il fait auec la main droicte eſtenduë le ſigne de la Croix ſur icelle en diſant *benedixit*, & reprenant l'Hoſtie de la meſme façon qu'auparauant, il pourſuit, *fregit, deditque diſcipulis*[*ſuis dicens: Accipite, & manducate ex hoc omnes.*

16. S'il y a des Hoſties à conſacrer dans quelque vaſe, il le deſcouure de la main droicte auant que de prendre l'Hoſtie.

17. Ayant les coudes appuyez ſur l'Autel, & la teſte inclinée, il dit diſtinctement, auec reuerence, & tout bas, ſur l'Hoſtie (ou ſur pluſieurs s'il faut les conſacrer) *Hoc eſt enim corpus meum*, ſans mouuement de la teſte en façon de Croix ny autrement.

18. Il adore le Sainct Sacrement auec vn genoüil à terre, le reſte du

corps

corps droict tenant les mains sur l'Autel, *non les bras ny les coudes*, les doigts estendus & ioints, *cõme aussi le gras de la main*, & s'estant redressé, il esleue reueremment, doucement, & droict le S. Sacrement pour estre veu & adoré de tous, tenant tousiours les yeux dessus.

19. L'Hostie remise de la main droicte seule au lieu où il l'auoit prise sur le Corporal, il l'adore par vne genuflexion, & tient, iusques apres l'ablution, les poulces & indices des deux mains ioinctes, si ce n'est pour toucher ou prendre l'Hostie. Et s'il y a quelque vase dedans lequel il y ait d'autres Hosties consacrées, il le couure comme auparauant.

Quand on fait les genuflexions, le corps doit estre droict sans faire aucune inclination de la teste.

20. Estant droict il descouure le Calice, & dans la couppe d'iceluy il frotte doucemẽt les deux doigts de

de chaque main, pour y faire tomber les parcelles s'il y en auoit, & dit. *Simili modo, &c.*

2°. Il prend le Calice auec les deux mains au nœud au dessous de la couppe, l'esleue vn peu disant, *Accipiens & hunc praeclarum Calicem*, & aussi tost le remet.

22. Il fait vne inclination de teste disant, *item tibi gratias agẽs.*

23. Tenant le Calice auec la gauche au nœud, il fait sur iceluy auec la droicte le signe de la Croix à mesme temps qu'il dit, *benedixit*, & poursuit, *deditque discipulis &c.*

24 il prend le Calice auec la droicte au nœud, & de la gauche au pied vn peu esleué, la teste inclinée, les coudes sur l'Autel, il profere les paroles de la Consecration du Sang, tout bas, auec attention, & sans interruption notable des paroles que l'on profere.

25. Il remet le Calice à sa place, faisant vne genuflexion, l'adore, ayant les deux mains separées

rées sur le Corporal (ce qu'il doit obseruer iusques apres l'ablution) & pendant icelle il dit tout bas, *hæc quotiescumque feceritis, &c.* apres laquelle il prend le Calice descouuert auec les deux mains comme cy-deuant, de la droicte au nœud, & de la gauche au pied, il l'esleue droit pour le faire voir & adorer au peuple, y tenãt tousiours la veuë dessus, *prenant garde que le manipule ne touche à l'Hostie.*

26. Il remet le Calice sur le Corporal au mesme lieu où il l'a pris, & de la droicte se couure de la palle, *tenant la gauche sur le Corporal, ou s'il veut sur le pied du Calice*, & apres il fait vne genuflexion.

A l'eleuation du Calice il ne doit point le mettre sur la teste, ny baiser le pied d'iceluy.

Du Canon apres la Consecration.

I X.

1. Le Calice remis sur l'Autel, & adoré,

& adoré, le Celebrant droict, & les mains estenduës deuant la poictrine, dit tout bas ; *Vnde & memores, &c.*

2. Il ioinct les mains deuant la poictrine disant, *de tuis donis ac datis.*

3. Il fait le signe de la Croix de la main droicte sur l'Hostie & Calice disant, *Hostiam † puram, Hostiam † sanctam, Hostiam † immaculatam.* Sur l'Hostie seule, *Panem † sanctum vitæ æternæ.* Et sur le Calice seul, *Et Calicem † salutis perpetuæ.*

4. Les mains estenduës, il poursuit *Supra quæ propitio, &c.*

5. Il s'incline profondement les mains ioinctes sur l'Autel, & dit, *Supplices te rogamus, &c.*

6. Il baise l'Autel, les deux mains mises sur le Corporal à ces paroles, *ex hac altaris participatione.*

7. Il ioinct les mains à *Sacrosanctum Filij tui*, & apres la main gauche

gauche miſe ſur le Corporal, de la droicte il fait le ſigne de la Croix ſur l'Hoſtie ſeule diſant, *Cor † pus* & ſur le Calice ſeul diſant, *&* *San † guinem*, & ſur ſoy diſant, *omni † benedictione*, *&c.* tenant alors la main gauche ſous la poictrine.

8. Il ioinct les mains à ces Paroles, *Per eundem Chriſtum Dominum noſtrum.*

9. Il r'ouure les mains, les eſleue vn peu (*non les yeux*) diſant tout bas, *Memento etiam Domine*, *&c.* & les ioinct, puis fait la pauſe. apres ces paroles *in ſomno pacis*, tient la veuë ſur le ſainct Sacrement, baiſſe vn peu la teſte, & prie pour les Treſpaſſez.

10. La priere finie, il ouure ſes mains, & pouſuit, *ipſis Domine*, *&c.*

11. Il ioinct les mains & incline la teſte à; *Per eundem Chriſtum*, *&c.*

12. La main gauche miſe ſur le Corporal,

Corporal, il frappe sa poictrine *des trois derniers doigts de la Main droicte*, disant d'vne voix mediocrement haute, & droicte, *Nobis quoque peccatoribus*, & poursuit le reste tout bas, les mains estenduës comme auparauant, & ioinctes quand il dit : *Per Christum Dominum nostrum*, comme aussi disant : *Per quem hæc omnia, &c.*

13. Il fait trois signes de Croix sur le Calice & l'Hostie, disant, *Sanc† tificas, viui† ficas, bene† dicis, & præstas nobis.*

14. Il descouure le Calice, il fait vne genuflexion, il prend l'Hostie auec les deux doigts de la main droicte (non au bas de l'Hostie, mais à costé) & le Calice auec la gauche au nœud, il fait trois signes de Croix de ladite Hostie sur le Calice d'vn bord à l'autre *sans le toucher* disant, *Per † ipsum, & cum † ipso, & in † ipso.*

15. Il fait pareillement deux signes de Croix entre luy & le Calice

lice disant, *est tibi Deo Patri* † *omnipotenti, in vnitate Spiritus* † *sancti, en sorte que l'Hostie ne soit pas plus haute que le Calice, & que la ligne ne s'estende pas hors du Corporal.*

16. Tenant de la main droicte l'Hostie sur le Calice, lequel il tient de la gauche par le nœud, il l'esleue vn peu ensemble auec l'Hostie disant, *Omnis honor & gloria*, tous bas, *sans s'incliner, ny fleschir le genoüil.*

17. Il remet aussi tost le Calice en sa place & l'Hostie aussi, & au dessus de la couppe du Calice il frotte doucement ses doigts, s'il en est de besoing, il le couure de la palle, & faict vne genuflexion.

De l'Oraison Dominicale iusques apres la Communion.

X.

1. Estant droit, les deux mains mises sur l'Autel il dit, *Per omnia secula seculorum*, tout haut.

2. Il ioinct les mains, & incline la teste au saint Sacrement disant: *Oremus*, & il tient les mains iointes iusques au *Pater*, durant lequel il les estend deuant soy comme auparauant, tenant la veuë sur le sainct Sacrement, *s'il n'a besoin de lire dans le Messel*: & ayant esté respondu par le Clerc, & non par luy mesme, *sed libera nos à malo*, il dit tout bas, *Amen.*

3. Auec le Purificatoire il nettoye la patene, laquelle il prend entre le secõd & troisiesme doigt, & la tient droicte appuyée sur l'Autel, le dedans de ladite patene tourné vers l'Hostie.

4. Il dit tout bas, *Libera nos, &c. tenant la main gauche sur le Corporal.*

5. Il fait le signe de la Croix entier sur soy en se touchant auec la patene, *le front, la poictrine, & les espaules*, tenant la main gauche sur sa poctrine à ces paroles, *Petro & Paulo, atque Andræa*, &

& omnibus sanctis : & disant, *Da propitius pacem in diebus nostris*, il baise la patene, *sans la porter aux yeux.*

6. Il met la patene sous l'Hostie, à ces mots, *ut ope misericordiæ* & l'accommode sur icelle auec l'indice de la main gauche, *en sorte qu'elle surpasse vn peu la concauité de la patene, afin qu'elle soit plus aisée à prendre*, & poursuiuant le reste de l'Oraison, il descouure le Calice, & apres faict la genuflexion.

7. Il prend l'Hostie auec les deux doigts de la droicte, & la porte sur le Calice, & ensemblement auec les deux doigts de la gauche, il la rompt au milieu commençant par le haut disant, *Per eundem Dominum nostrum, &c.*

8. Il remet sur la patene, comme cy dessus, la moitié de l'Hostie qu'il tient de la min droicte.

9. Et de l'autre moitié qu'il tient auec la gauche, il en rompt vne

petite portiõ de la partie inferieure, diſant, *Qui tecum viuit & regnat*, & remet ceſte moitié qu'il tient de la main gauche ſur la patene à ces mots, *In vnitate.*

10. Apres il prend le Calice par le nœud de la main gauche, & tenant la portion de l'Hoſtie ſur le Calice, il dit tout haut, *Per omnia ſecula, &c.* & enſuite d'vn meſme ton de voix, *Pax Domini ſit ſemper vobiſcum*, faiſant trois ſignes de Croix d'vn bord de Calice à l'autre. Et laiſſant tomber doucement ladite portion d'Hoſtie dãs le Calice, il dit tout bas, *Hæc cõmixtio, &c.* il nettoyé ſur le Calice les deux doigts de deux mains, & iceux reioints, il recouure le Calice de la palle & fait vne genuflexion.

11. Les mains iointes contre la poictrine, & mediocrement incliné au Sainct Sacrement il dit, *Agnus Dei, qui tollis peccata mũdi.*

12. En diſant deux fois *miſerere*

nobis

nobis, & vne fois, *dona nobis pacem*, il frappe sa poictrine *auec les trois derniers doigts*, de la droicte, ayant tousiours la gauche sur le Corporal, & sans reioindre les mains apres le premier *miserere nobis*.

13. Les mains ioinctes sur l'Autel, mediocrement incliné, il dit tout bas les Oraisons, *Domine Iesu Christe*, encore *Domine Iesu Christe*, & *Perceptio Corporis, &c.* tenant les yeux sur le sainct Sacrement, s'il les sçait par cœur.

14. Si la paix se doit donner, c'est apres la premiere Oraison: *Domine Iesu Christe*, apres auoir baisé l'Autel, & en disant, *Pax tecum*: laquelle paix ne se doit donner aux Messes basses, sinon lor. qu'il y a quelque Prelat ou Princes

15. Ces oraisons finies, il fait vne genuflexion, & se releuant il dit, *Panem cælestem accipiam.*

16. Auec les deux doigts de la droite il prend auec reuerence les

deux parties de l'Hoſtie de deſſus la patene, il les met aux deux doigts de la gauche, & la patene au deſſous de ladite Hoſtie entre l'indice & le doigt du milieu de la main gauche, *en ſorte qu'elles forment encores vne figure preſque en ouale, non vne partie entierement ſur l'autre.*

17. Il tient l'Hoſtie & la patene, auec la main gauche entre ſoy & le Calice, & mediocrement incliné, il dit par trois fois, *Domine non sũ dignus*, vn peu haut, le reſte tout bas, frappant ſa poictrine par trois fois *auec les trois derniers doigts de la droite, qu'il met apres ſur le Corporal, ſans faire aucune reuerence ny genuflexion, & ſans mettre le coude ſur l'Autel, ny tourner le corps pour monſtrer l'Hoſtie au peuple.*

18. Eſtant droict, il prend auec les deux doigts de la droite les deux parties de l'Hoſtie, & auec icelles, ſur la patene & dans la grandeur

grandeur d'icelle, il fait le ſigne de la Croix ſur ſoy du haut en bas en diſant, *Corpus Domini, &c.* ſans remuer la patene.

19. Incliné, & les coudes ſur l'Autel, il prend auec reuerence les deux parties de l'Hoſtie, & remet la patene ſur le Corporal.

20. Il ſe dreſſe, ioint les mains deuant la face, & demeure tant ſoit peu en la meditation du ſainct Sacrement.

21. *Tenant la main gauche ſur le Corporal*, il découure le Calice auec la droite, diſant, *Quid retribuam Domino pro omnibus quæ retribuit mihi.* Il fait vne genuflexion, prend la patene auec la main droicte, & fait la collection des fragmens.

22. Il nettoye ſoigneuſement la patene ſur le Calice, auec le poulce & indice de la droite, puis le frotte ſur le Calice, en ſorte qu'il ne demeure aucun fragment.

23. Il prend le Calice au deſſous

du nœud, tenant tousiours le poulce & indice ioincts, & la patene auec la gauche en disant, *Calicem salutaris accipiam, &c.*

24. Il fait le signe de la Croix sur soy auec le Calice, disant *Sanguis Domini, &c.* tenant pour lors la main gauche auec la patene sur le Corporal iusques à ce qu'il prenne le precieux Sang, ce qu'il fait auec la portion de l'Hostie qui est dans le Calice, tenant la patene au dessous d'iceluy.

Il ne remet le Calice à la bouche plus de deux fois, ou trois au plus.

25. S'il y a quelqu'vn qui desire Communier s apres auoir receu le tres precieux sang, *& remis le Calice sur l'Autel, sans y faire mettre du vin pour la purification, il le couurira auec la palle :* & apres auoir fait vne genuflexion il mettra les Hosties consacrées dans la coupe, si ce n'est que du commencement elles y eussent esté mises,

ſes, ou ſur la patene ſi le nombre n'eſt pas grand, & apres que le Clerc aura acheué le *Confiteor*, le Célebrant fera vne genuflexion, & ſe tournera vers le peuple vn peu retiré au coſté de l'Euangile, ſans tourner le dos au S. Sacrement, les mains touſiours ioinctes, il dira, *Miſereatur veſtri*, &c. au pluriel & non au ſingulier, bien qu'il n'y ait qu'vn ſeul qui communie, & auſſi au pluriel, *Indulgentiam, abſolutionem*, *&c.* faiſant le ſigne de la Croix ſur ceux qui doiuent Communier : apres il retourne au milieu de l'Autel, fait vne genuflexiõ, prẽd auec la main gauche la couppe ou patene auec le S. Sacrement, & auec la droicte vne Hoſtie qu'il tient vn peu eſleuée ſur la patene ou couppe, auec le pouce & indice de la main droicte, *laquelle ne doit point eſtre ſeparée de la patene ou vaſe.* Et s'eſtant tourné vers les communians ſa veuë ſur le Sainct Sacrement, il dira, *Ecce*

Agnus

Agnus Dei, ecce qui tollit peccata mundi. Domine non ſum dignus, vt intres, &c. entieremẽt par trois fois tout haut, *& touſiours au maſculin, quand ce ne ſeroit que des Religieuſes, ou des femmes qui communiaſſent.*

Apres il deſcendra ſans dire aucune Oraiſon, ſoit, *In manus tuas* ou autre, il s'en ira commencer au coſté de l'Epiſtre, & preſentera le Sainct Sacrement à chacun, faiſant le ſigne de la Croix ſur la patene, & diſant auſſi à chacun, *Corpus Domini noſtri Ieſus Chriſti cuſtodiat animam tuam in vitam æternam, Amen.*

La Communion finie, il remonte à l'Autel ſans rien dire, & ne baille aucune benediction, mais il collige auec la patene les fragments qui pourroient eſtre reſtez ſur le Corporal, & apres nettoye la patene dans la couppe du Calice, comme cy-deuant.

S'il reſte des Hoſties conſa-
crées

crées en cette Meſſe, qu'on ne puiſſe mettre dans le ſainct Ciboire, pour ce que cette Meſſe ſe dit hors l'Autel où eſt le tabernacle: apres la Communion il les doit prendre auec reuerence, comme nous dirõs cy-apres aux defauts de la Meſſe.

26. Si perſonne ne communie, apres auoir receu le tres precieux Sang ſans ſe bouger du milieu de l'Autel, diſant, *Quod ore ſumpſimus*, il preſente le Calice au Clerc au coſté de l'Epiſtre ſur l'Autel, pour y eſtre mis du vin, *qu'il tourne en ſorte que le vin aille par tous les endroicts où le precieux ſang aura eſté*, tenant la main gauche auec la patene ſur l'Autel, *& puis il le prend par le meſme endroit du Calice qu'il a receu le precieux ſang.*

Il ſeroit à propos qu'au pied du Calice il y euſt vne Croix, ou vne image grauée, pour recognoiſtre plus facilement l'endroit par où le Preſtre prend le precieux ſang.

27. Il prend le Calice par la couppe, les poulces & indices de chaque main pardessus, lesquels il laue auec du vin & de l'eau proche la corne de l'Epistre : & ayant remis le Calice sur l'Autel proche le Corporal, il essuye ses doigts auec le purificatoire, disant cependant. *Corpus tuum Domine quod sumpsi, &c. se donnant bien garde de ne pas nettoyer sa bouche & le bord du Calice auec les doigts & apres les lescher.*

28. Il prend l'ablution tenant le purificatoire auec la gauche au dessous du Calice, & apres nettoye sa bouche, & le Calice auec le purificatoire *tout doucement,*

En prenant la purification & l'ablution, il ne remet le Calice à la bouche plus de deux fois.

29. Il met le purificatoire sur le Calice, puis la perene & la palle. *Apres il pose le Calice vers le costé de l'Euangile,* plie le Corporal, *se donnant bien garde de l'esleuer tout*

tout droict, il le met dans la bourse, il couure le Calice du voile, & met la bourse au dessus, puis il remet le Calice au milieu de l'Autel auec son voile estendu pardeuant, comme au commencement de la Messe.

30. Que s'il restoit des Hosties consacrées iusques à la fin de la Messe, *laissant le Corporal sans le plier, il doit mettre le Calice au costé de l'Euangile*, & se comporter comme quand le Sainct Sacrement est exposé, ce que nous dirons cy-apres.

Des Oraisons apres la Communion, & fin de la Messe.

X I.

1. Le Calice remis, il ioinct les mains, *& ayant incliné profondement la teste à la Croix*, il va au Messel au costé de l'Epistre, où il lit entierement l'Antienne dite de la Communion.

2. Les mains ioinctes, il retourne au

ne au milieu de l'Autel, le baiſe, & ſe tourne vers le peuple pour dire *Dominus vobiſcum.*

3. Il reuient au liure par le meſme chemin, dit les Oraiſons de la meſme façon, nombre, & ordre qu'au commencement de la Meſſe tit. 5.

4. En Careſme depuis le Mercredy des Cẽdres iuſques au Mercredy de la ſemaine Sainɛ̃te, lors qu'ō dit la Meſſe de la Ferie, apres auoir dit les Oraiſons auec les concluſions ordinaires, eſtant au meſme coſté de l'Epiſtre deuant le liure, il dit en la maniere accouſtumée és autres Oraiſons, *Oremus Humiliate capita veſtra Deo*, inclinant la teſte, & pourſuit l'Oraiſon qui eſt en ſuitte, tenant les mains ouuertes & eſleuées, cōme aux autres Oraiſons.

5. Les Oraiſons & concluſions d'icelles entierement finies, il ferme le liure, ſinon qu'il y euſt vn Euangile à dire autre que l'ordi-

naire

naire de sainct Iean, *en sorte que le deuant du liure regarde le Calice.*
6. Les mains iointes, il va au milieu de l'Autel, le baise, se tourne vers le peuple & dit, *Dominus vobiscum*, & apres ainsi tourné, il dit *Ite Missa est*, s'il le faut dire, ou bien tourné vers l'Autel, il dit, *Benedicamus Domino.*
Ite Missa est, se dit toutes les fois que le *Gloria in excelsis*, a esté dit à la Messe.
7. Les mains iointes sur l'Autel, & la teste inclinée, il dit tout bas *Placeat tibi sancta Trinitas, &c.* & ceste Oraison finie, les mains estenduës sur l'Autel, il le baise au milieu.
8. Estant droict il esleue les yeux & les mains au Ciel, les reioint, & dit tout haut & en mesme temps : *Benedicat vos omnipotens Deus*, & incline la teste à la Croix.
9. Ayant les mains iointes, & la veuë

la veuë baissée, il se tourne vers le peuple, luy baille sa benedictiō, disant, *Pater*, *&* *Filius*, *&* *Spiritus sanctus*, auec la main droicte estenduë, tenant alors la main gauche sur la poictrine.

10. Il fait le tour entier, & va au costé de l'Euāgile où les mains ioinctes il dit, *Dominus vobiscū*.

11. Auec le poulce droict il fait le signe de la Croix sur l'Autel, ou sur la fueille, ou sur le liure s'il y en a au commencement du texte de l'Euangile, puis sur soy, &c. cōme au premier Euāgile, disant, *Initium* ou *Sequentia sancti Euāgelij*, il poursuit l'Euangile les mains ioinctes.

12. Il fait vne geneflexion vers le liure, à *Verbum Caro factum est*.

13. Il acheue au mesme lieu l'Euangile, droict, & les mains ioinctes, & ne baise point le liure ou fueillet, ny ne dit point, *Per Euāgelica dicta, &c.*

L'Euangile de Sainct Iean se dit tousiours à la fin de la Messe, si ce n'est quand on fait d'vne feste qui tombe au Dimanche, ou ferie qui a vn Euangile propre, qu'on lit à la place de celuy de sainct Iean: excepté le quatriesme Dimanche de l'Aduent, qu'on ne lit pas son Euangile, si la Vigile de Noël tōbe ce iour là: parce qu'il n'a pas esté leu à l'Office.

En la troisiesme Messe du iour de Noël, on lit l'Euangile du iour des Roys, *Cùm natus esset Iesus.*

Au Dimanche des Rameaux, on dit l'Euangile qui est mis à la benediction des Rameaux.

On ne dit point l'Euangile des Vigiles qui arriuent en Caresme & Quatre-Temps.

En toutes les Messes votiues, on ne dit autre Euangile que de S Iean.

14. *Apres auoir acheué l'Euangile, s'il s'estoit habillé à l'Autel, sans changer de place, il doit se*

des-habiller au meſme coſté de l'Euangile, & oſter le liure auparauant s'il y eſtoit, diſant l'Antienne, Trium puerorum, *&c. comme il eſt marqué cy-apres.*

15. Ou bien il va au milieu de l'Autel, il prend le Calice auec la main gauche, au nœud, mettant la droite ſur la bourſe, fait vne genuflexion profonde de la teſte à la Croix, & le dos vn peu tourné vers le coſté de l'Euangile il deſcend au bas des degrez.

16. Il fait vne profonde inclination de teſte à la Croix, ou genuflexion s'il y a tabernacle, prend ſon bonnet, & ſe couure.

17. Il retourne à la Sacriſtie diſãt l'Antienne, *Triũ puerorũ, &c.* le Cantique, *Benedicite, &c.* comme il ſera dit cy-apres, & arriué dans icelle, *il fait la meſme reuerence ou inclination de teſte, qu'il a faite à l'image en ſortant.*

18. Il quitte le Calice, oſte ſon bõnet, quitte ſes ornemens, commençant

mençant

mençant par ceux qu'il a pris les derniers, & baisant ceux qu'il a baissez en s'habillant, prenant garde de ne tirer l'aube par dessus la teste, mais apres auoir tiré la mãche du bras droict & fait passer par dessus la teste vne partie de l'aube, il tirera apres la manche du bras gauche.

19. Il seroit fort à propos de lauer ses mains, & qu'il y eust vn linge expres pour les essuyer apres auoir dit la Messe.

20. Il faict son action de graces & s'estend en icelle suiuant que la commodité le luy permet, remerciant Dieu des faueurs qu'il luy à faites, luy demandant pardon de ses deffauts & negligẽces, luy demandant les graces qui luy sont necessaires: & finalemẽt offrant au Pere Eternel sõ Fils, auec tous ses merites, & apres il se retire en paix.

Action de graces apres la Messe.

TRium puerorum cantemus Hymum, &c.

Ceste Antienne se dit entiere aux festes doubles, & à Pasques on y adiouste vn Alleluia, *& apres on dit les Pseaumes.*

Benedicite omnia opera Domini Domino, &c.

Laudate Dominum in sanctis, &c.

Apres on repete l'Antienne

Trium puerorũ cantemus Hymnum: quem cantabãt sancti in camino ignis benedicentes Dominũ. Kyrie eleison, Christe eleison. Krie eleison, Pater noster. ℣. Et ne nos inducas in tentationem ℟. Sed libera nos à malo. ℣. Confiteantur tibi Domine omnia opera tua. ℟. Et sancti tui benedicant tibi. ℣. Exultabunt sancti in gloria. ℟. Lætabuntur in cubilibus suis. ℣. Non nobis Domine, non nobis. ℟. Sed nomini tuo da gloriam.

℣. Domine exaudi orationẽ meã.
℟. Et clamor meus ad te veniat.
℣. Dominus vobiscum.

℟. Et

℟. Et cum spiritu tuo.

Oremus.

DEus, qui tribus pueris mitigasti flammas ignium : concede propitius, vt nos famulos tuos nõ exurat flamma vitiorum.

ACtiones nostras, quæsumus Domine, aspirando præueni, & adiuuando prosequere : vt cuncta nostra oratio & operatio à te semper incipiat, & per te cœpta finiatur.

DA nobis, quæsumus Domine vitiorum nostrorum flammas extinguere, qui beato Laurẽtio tribuisti tormentorum suorum incendia superare : Per Christum Dominum nostrum. Amen.

DE LA MESSE DES Morts, en quels iours elle se peut dire, & ce qu'il faut obseruer en icelle.

LA Messe des morts se peut dire tous les iours, sinon aux festes

doubles, & Dimanches ; ainſi que les votiues.

¶ *En preſence d'vn corps non encores inhumé, on peut dire vne Meſſe de Morts les Dimanches & feſtes : mais il faut que ce ſoit vne Meſſe haute, & que la feſte ne ſoit pas des ſolemnelles ou de premiere claſſe.*

Si le iour de l'anniuerſaire tombe au iour d'vne feſte qui ſe chomme, il faut l'aduancer d'vn iour, ou le remettre apres.

On peut dire vne Meſſe des Morts vn iour de feſte double, qui n'eſt pas de commandement, pour accomplir la volonté d'vn qui aura ainſi diſposé par teſtament ou autrement : mais non pas à la volonté des heritiers.

Au iour de la Commemoration de tous les morts, au iour de l'enterremẽt & anniuerſaire on ne dit qu'vne Oraiſon : tout de meſme aux troiſiéme, ſeptiéme, trẽtiéme, & toutes les fois qu'on dit auec

ſolemnité vne Meſſe pour les Morts : aux autres iours on en dit plusieurs cõme aux feſtes ſimples.

Toutes les fois qu'on ne dit qu'vne Oraiſon, on dit la Sequence des Morts.

Aux Meſſes où l'õ dit plus d'vne Oraiſon, dont la derniere eſt touſiours *Fideliũ*, il eſt laiſsé à la volonté du Celebrant de dire la Sequ·nce, ou de ne la dire pas.

De ce qu'il faut obmettre aux Meſſes pour les Treſpaſſez.

1. Apres que le Celebrant a dit *Introibo ad altare Dei* & qu'il luy a eſté reſpondu, *ad Deum qui lætificat iuuentutem meam*, il dit, *Adiutorium noſtrum in nomine Domini*, *&c.* & continuë le reſte.

2. A l'Introit au lieu de faire le ſigne de la Croix ſur ſoy, il le fait ſur le liure ſans le toucher, auec la main droicte eſtenduë, tenant la gauche ſur le liure.

3. Il ne' dit pas le *Gloria Patri*

mais il repete, *Requiem æternam.*
4. Il ne dit ny *Gloria in excelsis,* ny *Alleluia.*
5. Apres le *Munda cor meum,* il ne dit pas, *Iube Domne benedicere,* ny *Dominus sit, &c.*
6. Il ne baise pas le liure : à la fin de l'Euangile & ne dit pas, *Per Euangelica, &c.*
7. Il dit l'Oraison, *Deus qui humanæ substantiæ,* mais il ne benit pas l'eau.
8. Apres le Pseaume, *Lauabo,* il ne dit pas le *Gloria Patri,* ny *Requiem æternam.*
9. *A l'Agnus Dei,* au lieu de *Miserere nobis,* il dit, *dona eis requiem,* & au troisiesme adiouste *sempiternam.* Il ne frappe pas sa poictrine, mais tient ses mains ioinctes au deuant d'icelle.
10 La premiere Oraison auant la Communion ne se dit pas, & la paix ne se donne point.
11. A la fin de la Messe, au lieu de *Ite Missa est,* ou *Benedicamus*
Domino,

Domino, il dit tourné vers l'Autel, *Requiescant in pace*, tousious au plurier.

12. Il ne baille aucune benediction au peuple, mais apres auoir dit, *Placeat, &c.* & baisé l'Autel il va au costè de l'Euangile pour le dire.

13. *S'il falloit bailler la Communion au peuple au dedans de la Messe, apres icelle Communion il ne faut point bailler de benediction.*

14. Il ne dit iamais d'autre Euãgile, que celuy de Sainct Iean, *In principio, &c.*

DE CE QV'IL FAVT adiouster, le Sainct Sacrement estant exposé à l'Autel auquel on celebre la Messe.

1. Le Celebrant d'aussi loing qu'il apperçoit le Sainct Sacrement, commence à se descouurir.

2. Arriué à l'Autel, il s'arreste

au dessous du dernier degré, & à deux genoux, il adore le sainct Sacrement, inclinant la teste deuotement.

3. Monté à l'Autel, & apres auoir mis le Calice au costé de l'Euangile, il fait vne genuflexion d'vn seul genoüil.

4. Vne pareille genuflexion apres auoir accommodé le Corporal & Calice.

5. Reuenu au milieu de l'Autel auparauant que de descendre, vne autre.

Pour descendre il se faut retirer au costé de l'Euangile, & faire en sorte qu'on ne tourne le dos au S. Sacrement.

6. Descendu au bas des degrez, auant que de commencer, vne autre à deux genoux.

7. Arriuant à l'Autel deuant & apres, *Oramus te Domine*, d'vn seul genoüil.

8. Vne auparauant que de dire *Kyrie eleison.*

9. Toutes les fois qu'il se tourne au peuple pour dire *Dominus vobiscũ* apres auoir baisé l'Autel il fait la genuflexion, & se retire au costé de l'Euãgile, demy tourné vers le peuple sans tourner le dos au S. Sacrement, & apres l'auoir dit, il fait vne autre genuflexion retourné au liure, ou s'arreste au milieu de l'Autel.
10. Deuant & apres, *Munda cor meum*, & *Iube Domine, &c.*
11. Deuãt le *Credo*, s'il se doit dire.
12. Apres l'oblation de l'Hostie, auparauant que d'aller au costé de l'Epistre mettre du vin & de l'eau au Calice, & encores estant de retour au milieu de l'Autel auparauant l'oblation du Calice.
13. Deuant & apres auoir laué les mains, ce qu'il fait vn peu hors de l'Autel, *la face tournée vers le peuple.*
14. Deuant que se tourner pour dire, *Orate fratres*, il ne fait le cercle entier, ains reuient par le

mesme

mesme costé, & apres fait pareille genuflexion.

15. Apres la Purification il fait la genuflexion : & ayant pris le Calice, il va au costé de l'Epistre faire l'ablution des doigts à l'accoustumée, reuenu au milieu ayãt laissé le Calice au costé de l'Epistre, il faict la genuflexion, prend le Calice, & reçoit l'ablution.

16. Apres auoir accommodé le Calice, & auparauant que d'aller au costé de l'Epistre dire l'Antienne dite Communion, il faict vne genuflexion.

17. Reuenu au milieu de l'Autel, il fait vne genuflexion deuant & apres, *Dominus vobiscum*.

18. Les Oraisons finies, il reuient au milieu, & fait vne genuflexion.

19. Apres auoir dit, *Dominus vobiscum* & *Ite Missa est*, reuenu au milieu il fait vne genuflexion.

20. S'il faut dire, *Benedicamus Domino*, il le dit apres la genuflexiõ faite la face tournée à l'Autel.

21. Pour donner la benediction, ayant baisé *l'Autel il* dit, *benedicat vos omnipotens Deus*, & apres il fait la genuflexion, & se retire au costé de l'Euangile pour la bailler disant, *Pater, & Filius, & Spiritus Sanctus*, & ne retourne pas au milieu de l'Autel.

22. Mais il se tourne pour dire l'Euangile sans faire aucune genuflexion. Il ne fait pas le signe de la Croix sur l'Autel, mais bien sur le liure, ou fueillet s'il y en a vn, & sur soy.

23. A *Verbum Caro factum est*, il fait la genuflexion vn peu tourné au S. Sacrement.

24. L'Euangile dit auparauant que de prẽdre le Calice pour s'en aller, il fait la genuflexion, & en descendant il prend garde de ne tourner le dos au S. Sacrement.

25. Descendu au bas des degrez il fait la genuflexion à deux genoux, & ne se couure qu'il ne soit hors la presence du S. Sacrement.

DE CE QV'IL FAVT adjouster, quand on celebre en presence d'vn Prelat dans son Diocese.

1. Allant à l'Autel & passant deuant le Prelat, le Prestre luy faict vne inclination mediocre sans se descouurir s'il porte le Calice: s'il n'en porte point il luy fait vne inclination profonde & descouuert.

2. Apres auoir accommodé le Calice, & ouuert le Messel, il descend au bas des degrez du costé de l'Euangile (supposé que le Prelat soit au milieu de l'Autel, ou au costé de l'Epistre) tourné vers le Prelat, iusques à ce qu'il luy fasse signe de commencer, & lors le Celebrant apres auoir fait vne inclinatiõ profonde au Prelat sans changer de place, se tourne vers l'Autel, luy fait vne inclination profonde ou genuflexion, s'il y a tabernacle, & apres il commence la Messe.

3. Au

3. *Au Confiteor*, au lieu de dire *vobis & vos fratres*, il dit, *tibi & te Pater*, s'inclinant vn peu vers le Prelat.

4. Apres auoir dit, *Oremus*, il fait vne inclination profonde au Prelat, & s'en va au milieu de l'Autel, où il commence l'Oraison, *Aufer à nobis, &c.* & l'acheue en montant les degrez.

5. A la fin de l'Euangile il ne dit, *Per Euangelica dicta*, ny ne baise pas le liure, mais il est porté au Prelat pour le baiser, si quelque Ecclesiastique en surplis luy sert, sãs luy faire aucune reuerence, si ce n'est apres auoir baisé le liure.

6. Apres que le Celebrant a dit la premiere Oraisõ apres *l'Agnus Dei Domine Iesu Christe, &c.* le Celebrant baise l'Autel au milieu, puis baise la paix qui luy est presentée, disant, *Pax tecum*, & ayant esté respondu, *Et cum spiritu tuo* on porte la paix au Prelat, comme cy-deuant on a fait le liure, & en

la

la luy presentant on dit, *Pax tecum.*

7. Apres auoir dit *Benedicat vos omnipotens Deus*, & s'estant tourné il fait vne inclination *profonde* au Prelat, puis il donne la benediction vers l'endroit où le Prelat n'est point.

8. Apres le dernier Euangile il se tourne vers le Prelat, & luy fait vne inclination profonde comme au commencement de la Messe.

9. En retournant à la Sacristie s'il passe deuant le Prelat, il fait la mesme chose que venãt à l'Autel.

SOMMAIRE ET ABREGE' de toutes les Ceremonies de la Messe basse & ordinaire.

Il y a trois sortes d'inclinations.

1. De la teste seule.

2. De la teste & des espaules, que nous dirons mediocre.

3. Du corps, que nous dirons profonde.

Inclination

Inclination de teste.

1. Sortant de la Sacristie, à l'Image profondement.

2. De mesme passant au deuant du grand Autel, s'il n'y a point de Tabernacle.

3. Et arriuant à l'Autel, s'il n'y a point de Tabernacle.

4. Au *Gloria Patri*, du Pseaume *Iudica*, à la Croix.

5. Toutes les fois qu'il passe, qu'il va, ou se retire du milieu de l'Autel & ce profondemét, si la rubrique ne l'oblige à quelque inclination, ou à baiser l'Autel.

6. Au *Gloria Patri*, de l'Introit, à la Croix.

7. A ces mots du *Gloria in excelsis, Deo, Adoramus te, Gratias agimus tibi, Iesu Christe, Suscipe deprecationem nostram*, encores, *Iesu Christe.*

8. Toutes les fois qu'il dit, *Oremus*, à la Croix, excepté deuant le *Pater* qu'il incline au sainct Sacrement.

9. Toutes les fois qu'il profere le S. Nom de *Iesus* à la Croix, si ce n'est à l'Euangile qu'il la fait au liure.
10. Au nom de la saincte Vierge, des Saincts dont on dit la Messe, ou desquels on'a fait commemoration à l'Office, & au nom propre du Pape, au liure.
11. A ces mots du *Credo, Deum, Iesum Christum, simul adoratur*, à la Croix.
12. Au *Gloria Patri* du Pseaume *Lauabo*, à la Croix.
13. A *Deo nostro*, apres *Gratias agamus Domino*, de la Preface.
14. Aux deux *Memento*, il demeure la teste inclinée durant sa priere.
15. A *Tibi gratias agens*, tant à la consecration de l'Hostie que du Calice à la Croix.
16. A *Per Christum Dominum nostrum*, deuant, *Nobis quoque peccatoribus*, au S. Sacrement.
17. En Caresme à *Humiliate*

capita vestra Deo.

18. Au *Placeat tibi sancta Trinitas*, durant l'Oraison entiere.

19. A *Benedicat vos omnipotens Deus.*

20. A la fin de la Messe au bas des degrez auparauant que de prendre le bonnet, à la Croix cõme deuant la Messe.

21. Arriué à la Sacristie à l'image, comme il a fait en sortant.

Inclination mediocre.

1, A *Deus tu conuersus*, iusques apres auoit dit *Oremus*, de l'Oraison *Aufer à nobis.*

2. Arriué à l'Autel à l'Oraison *Oramus te Domine.*

3. A *In spiritu humilitatis*,

4. A *suscipe sancta Trinitas.*

5. Aux *Sanctus.*

6. A l'*Agnus Dei*, iusques à la fin, vers le S. Sacrement.

7. Aux trois oraisons auant la Communion.

8. A *Domine non sum dignus.*

9. A la Communion.

Inclination profonde.

1. Estant descendu de l'Autel deuant que de commencer la Messe.
2. Disant le *Confiteor*, & durant le *Misereatur* du Clerc, iusques à ce qu'il aye dit, *Amen.*
3. *A Munda cor meum, &c. Iube Domine benedicere, &c.*
4. A *Te igitur*, au commencement du Canõ, iusques à *petimus.*
5. A *Supplices te rogamus*, iusques à *vt quotquot.*

Le Celebrant esleue les yeux.

1. A *Munda cor meum*,
2. A *Suscipe sancte Pater.*
3. *Offerimus tibi Domine*, durant l'Oraison entiere.
4. A *Veni sanctificator.*
5. A *Suscipe sancta Trinitas.*
6. A *Deo nostro* apres, *gratias agamus Domino*, de la Preface.
7. A *Te igitur*, au commencement du Canon.
8. *Et eleuatis oculis*, deuant la consecration de l'Hostie.

9. Aux

9. Aux deux esleuations du S. Sacrement il a tousiours les yeux dessus.
10. A *Benedicat vos*, à la fin de la Messe.

Il baise l'Autel.

1. A *Quorum reliquiæ hîc sunt.*
2. Toutes les fois qu'il doit se tourner pour dire *Dominus vobiscum*, ce qui arriue quatre fois 1. deuant les Oraisons 2. deuant l'Offertoire, 3. deuant les Oraisons dites Postcommunions, 4. deuant *Ite Missa est*, *&c*.
3. Deuant *Orate fratres.*
4. Apres, *Rogamus ac petimus*, au commencement du Canon.
5. A *Ex hac altaris participatione.*
6. S'il doit bailler la paix auant que dire, *Pax tecum.*
7. Apres l'Oraison *Placeat*, encores que par apres il ne baille aucune benediction.

Il fait le signe de la Croix sur soy.

1. Deuãt que de cõmẽcer la Messe, à ces mots, *In nomine Patris*, *&c*.

2. Disant *Adiutorium nostrum.*
3. A *Indulgentiam.*
4. A l'Introit, excepté aux Messes des Morts, qu'il faict sur le liure sans le toucher.
5. A la fin du *Gloria in excelsis.*
6. Aux Euangiles, auec le poulce de la main droite au front, à la bouche, & sur la poictrine.
7. A la fin du *Credo.*
8. A *Benedictus qui venit*, à la fin de la Preface.
9. A *Omni benedictione cœlesti*, au Canon.
10. Au *Libera nos*, auec la patene.
11. Auec le S. Sacrement en disant, *Corpus Domini nostri, &c.*
12. Auec le Calice disãt, *Sanguis Domini nostri, &c.*

La prononciation doit estre de trois façons, Haute, Mediocre, & Basse.

Pronunciation basse.

1. Disant *Aufer à nobis, &c. Oramus te Domine, &c.*

2. A

2. A *Munda cor meum, &c. Iube Domine benedicere, &c. Per Euangelica dicta, &c.*

3. Depuis l'Offertoire iusques à le Preface, excepté ces deux mots, *Orate fratres.*

4. Deuant le Canon iusques au *Pater*, excepté ces 3. mots *Nobis quoque peccatoribus.*

5. Depuis le *Pater*, iusques à l'Antienne dite Cõmunion, excepté, *Per omnia, &c. Pax Domini, &c. Agnus Dei, &c.* & ces 4. mots *Domine non sum dignus.*

6. A *Placeat tibi sancta Trinitas, &c.*

Prononciation mediocre.

1. A *Orate fratres.*

2. Au *Sanctus, &c. Benedictus, &c.*

3. A *Nobis quoque peccatoribus.*

4. A *Domine non sum dignus.*

A toute le reste la prononciation est haute.

Les mains sont iointes deuant soy, ou sur l'Autel; ou ouuertes

& efleuées iufques aux efpaules : ou efleuées & iointes dés auffi toft ; ou feparées toutes deux fur l'Autel, ou vne feule.

Les mains font iointes fur l'Autel.

1. A *Oramus te Domine*, iufques à *quorum reliquiæ.*

2. A *In fpiritu humilitatis.*

3. A *Sufcipe fancta Trinitas.*

4. A *Te igitur Clementiffime Pater*, iufques à *rogamus ac petimus.*

5. Tenant l'Hoftie auant la confecration.

6. A l'adoration de l'Hoftie auparauant l'eleuation.

7. A *Supplices te rogamus*, iufques à ces mots, *ex hac Altaris.*

8. Aux Oraifons auant la Communion.

9. A *Placeat tibi fancta Trinitas.*

Les mains font entrouuertes & efleuées iufques aux efpaules.

1. Aux Oraifons tant du commencement qu'aux Secretes, & Poftcommunions.

2. A la Preface.

3. Au Canon presque par tout.
4. Au *Pater noster.*

Les mains sõt ioinctes & reioinctes.

1. *Disant Gloria in excelsis Deo.*
2. *Credo in vnum Deum.*
3. *Veni sanctificator.*
4. *Gratias agamus*, de la Preface.
5. *Te igitur* au commencement du Canon.
6. Aux deux *Memento.*
7. *Fiat dilectissimi.*
8. *Benedicat vos*, à la fin de la Messe.

Les deux mains sont separées sur l'Autel.

1. Toutes les fois qu'il faut baiser l'Autel, ou qu'il faut faire vne genuflexion.
2. Au dessous ou sur le liure, ou sur l'Autel à l'Epistre, &c.
3. Au *Per omnia sæcula*, & *Dominus vobiscum*, de la Preface.
4. Au *Per omnia secula*, du *Pater.*

La main gauche seule est posée sur l'Autel.

1. A *Nobis quoque peccatoribus.*

2. A

2. A *Libera nos quæsumus Domine.*
3. Depuis le premier *Misere nobis de l'Agnus Dei*, iusques à la fin apres *dona nobis pacem.*
4. Toutes les fois qu'on fait vne benedictiõ sur l'Hostie ou Calice.
5. Lors que la droicte est occupée à faire quelque chose: si nõ quand on fait le signe de la Croix sur soy: Car alors on met la main gauche au dessous de la poictrine.

La main droite est seule posée sur l'Autel.

1. Toutes les fois que la gauche est occupée à tourner les feillets, &c.
2. Aux *Domine non sum dignus*, si ce n'est quãd il bat la poictrine.

Elles sont ioinctes deuant soy à tout le reste.

DES DEFAVTS QVI peuuent arriuer en la Celebration de la Messe.

I.

LE Prestre qui doit celebrer la saincte Messe, doit bien prendre

dre garde qu'il ne manque rien de ce qui est necessaire à parfaire le Sainct Sacrement de l'Eucharistie.

Les defauts qui peuuent arriuer sont ou substantiels, ou accidentels.

Les substantiels se reduisent à trois, sçauoir en la matiere, forme, & intention du Celebrant. Si au sainct Sacrifice de la Messe il manque quelqu'vne de ces choses, il n'y a point de Consecration.

Les accidentels, sont en grand nombre, & quoy qu'ils n'empeschent pas que la Consecration se fasse, neantmoins il peut s'y rencontrer du peché ou du scandale.

II.

Du defaut de la matiere.

Au Sainct Sacrifice de la Messe, il est necessaire qu'il y aye du pain de blé froment, & du vin, & que l'vne & l'autre espece au temps de la Consecration, soit presente au Prestre.

Du defaut du pain.

III.

1. Si le pain n'est faict de blé froment, ou que le blé soit meslé auec d'autres grains en si grande quantité qu'il ne soit plus blé froment, ou qu'il soit corrompu, on ne peut point auec iceluy consacrer.

2. S'il n'est pas certain que le pain paistri auec eau rose ou autre eau distilée, puisse estre consacré.

3. Si le pain commence à se corrompre, & qu'il ne le soit pas tout à fait, semblablement s'il n'est sans leuain suiuant la coustume de l'Eglise Latine, l'on consacre, mais non sans grand peché.

4. Si le Celebrant apres l'oblation, & deuant la consecration s'aperçoit que l'Hostie ne soit pas faite de blé froment, ou qu'elle soit corrompuë, il doit oster celle-là, & en mettre vne autre, faisant l'oblation d'icelle pour le moins

de l'esprit, *sans qu'il soit obligé de l'esleuer sur la patene, ny de faire les signes de Croix, auec & sur icelle, mais il doit la laisser sur le Corporal,* & reprendre la Messe au lieu qu'il l'auoit quittée.

5. S'il apperçoit ce manquement apres la consecration, mesme apres auoir pris ceste Hostie, il en doit mettre vne autre & faire l'oblation cõme cy-deuant, & commencer à ces paroles, *Qui pridie quam pateretur, &c.* & apres auoir communié & receu le precieux Sang, s'il n'a pas pris ceste Hostie defectueuse, il la doit prendre, ou la bailler à quelque autre, ou bien la conseruer. Que s'il l'auoit prise auparauant, il ne doit pas laisser de prendre celle qu'il a consacrée, parce qu'il importe beaucoup plus que le Sacrement aye sa perfection, que d'estre receu à ieun.

6. Si c'est apres auoir Communié du precieux Sang, qu'on recognoist

recognoiſt ce manquemẽt, il faut de nouueau mettre vne Hoſtie, enſemble du vin, & de l'eau dans le Calice, & apres auoir fait l'oblatiõ comme deſſus, les conſacrer, commençant à *Qui pridie, &c.* iuſques apres les paroles entieres de la Cõſecration du Calice incluſiuement, *obmettant tout ce qu'il y a apres iuſques à la Communion, & ſans faire aucune eſleuation :* Et ayant pris les deux eſpeces qu'il a conſacrées, il pourſuiura le reſte de la Meſſe depuis le lieu où il l'auoit laiſſé, *& ſe cõporter en ſorte, qu'il ne dõne pas à cognoiſtre au peuple, s'il ſe peut, y auoir eu du manquement.*

7. Si l'Hoſtie deſia conſacrée venoit à diſparoiſtre, ſoit par quelque cas fortuit, vent, ou miracle, ou qu'elle fut emportée par quelque beſte, & qu'on ne la peût retrouuer, il faut de nouueau en conſacrer vne autre, l'oblation faite comme deſſus, & commençant à *Qui pridie, &c.*

Du defaut

Du defaut du vin.

I V.

1. On ne parfait le Sacrement auec du vin aigre, ou du vin corrompu, ou fait de raiſins non meurs, ou qu'on y aye meſlé ſi grande quantité d'eau qu'il l'aye fait corrompre.

2. Si le vin commence à venir aigre ou à ſe corrompre, ou ſi c'eſt du mouſt qui aye eſté fait pour lors par le moyen de raiſins preſſez, on qu'il n'y aye de l'eau meſlée dans le Calice, ou ſi on y a mis de l'eau roſe ou autre diſtilée, la Cõſecration ſe fait, mais le Celebrant commet vn grand peché.

3. Si deuant la Conſecration du Calice, jaçoit que ce fut apres celle de l'Hoſtie, il s'apperçoit que le vin manque, ou l'eau, ou tous les deux, il doit mettre dãs le Calice le vin ou l'eau qui manquera, & apres auoir fait l'oblatiõ au moins de l'eſprit, il doit le cõſacrer commençant à *Simili modo, &c.*

4. Si

4. Si apres auoir proferé les paroles de la Conſecration, il s'apperçoit que dans le Calice il n'y a que de l'eau, il doit remettre ceſte eau dans quelque vaſe, & faire l'oblation & conſecration comme cy-deuant, commençant à *Simili modo, &c.*

5. S'il n'apperçoit ce manquement, qu'apres auoir receu le precieux corps de N. Seigneur, ou meſme ceſte eau, en ce cas il doit remettre vne autre Hoſtie & du vin auec de l'eau dans les deux eſpeces, apres auoir fait l'oblation de l'vn & de l'autre cõme deſſus, bien qu'il ne ſoit pas à ieun, il ne laira pas de les prendre. Que ſi la Meſſe ſe dit en vn lieu public où il y ait pluſieurs aſſiſtans, pour eſuiter le ſcãdale il poura mettre ſeulement du vin & de l'eau dans le Calice, & apres l'oblation faite comme deſſus, conſacrer, communier auſſi toſt, & continuer le reſte de la Meſſe.

6. Si le Celebrant s'apperçoit deuant ou apres la Consecration, que le vin est tout à fait aigre, ou corrompu, il fera cõme cy-dessus.
7. Si deuant la Consecration il s'appercoit de n'auoir point mis d'eau dans le Calice, il y en doit mettre dés aussi tost, la benissant comme de coustume, & proferer les paroles de la Consecration. Si c'est apres la Consecration qu'il s'en apperçoit, il ne doit en aucune façon y en mettre.
8. Si le pain & le vin, qui sont matiere essentielle pour le Sainct Sacrifice de la Messe, ne pouuoiẽt estre en aucune façon recouurez, si c'est deuant la Consecration de l'Hostie, il ne faut point continuer la Messe: si apres la Consecration de l'Hostie ou du Calice, on s'apperçoit du manquement d'vne des especes, l'autre estant desia consacrée, si on n'en peut recouurer, on doit continuer la Messe, & il faut s'abstenir des paroles & signes

appartenans à la materie defaillãte. Que si en attendant vn peu de temps on pouuoit recouurer ce qui manque, il faudroit attendre pour parfaire le Sacrifice.

Que s'il estoit extremement difficile de recouurer la matiere qui manque, & que de là le peuple en fut scandalisé, audit cas on pourroit continuer la Messe.

Des deffauts de la forme.

V.

1. Il peut arriuer des defauts à la forme,cõme s'il manque quelque chose de ce qui est requis à l'essence ou à l'integrité des paroles, lors qu'on les profere au téps de la Consecratiõ;lesquelles sont, *Hoc est enim Corpus meum*, pour l'Hostie : & pour le Calice, *Hic est enim Calix Sanguinis mei, noui & æterni testamenti, mysterium fidei, qui pro vobis & pro multis effundetur in remissionem peccatorum*, lesquelles bien que toutes ne soiét de l'essence de cel-

les qu'il faut necessairement prononcer pour consacrer, elles sont pourtant toutes necessaires pour l'integrité de la forme. Que si quelqu'vn diminuoit ou changeoit quelque mot de l'essence de la forme de la Consecration du corps & du sang, & qu'en cét eschange & substitution les mots substituez ne signifioient point la mesme chose que les paroles de la Consecration signifient, il ne feroit point le Sacremẽt. Que si au cõtraire il adioustoit quelque mot, pourueu qu'il ne changeast le sens, il cõsacreroit veritablement, mais il pecheroit griefuement. Or les paroles essentiellement requises pour consacrer le precieux Corps de N. S. sont celles-cy : *Hoc est Corpus meum:* & pour consacrer le precieux Sang: *Hic est Calix Sãguinis mei*, toutes les autres seruent seulement à l'integrité & non à l'essence de la forme, pas vne toutes fois ne doit estre obmise à peine de peché grief.

2. Que si le Celebrant ne se ressouuient point d'auoir dit les paroles ordinaires de la Cõsecratiõ, il ne doit pas pourtant se toubler. Si toutes fois il est asseuré d'auoir manqué quelque chose de celles qui sont necessaires au Sainct Sacrement;c'est à sçauoir les paroles de la Consecration, ou partie d'icelles, il doit redire tant seulemét les paroles cy deuant exprimées & poursuiure le reste.

3. S'il est probablement en doute d'auoir oublié quelque chose essentielle, qu'il repete les paroles soubs condition tacite de ne consacrer pas de noueau si la premiere Consecratiõ a esté parfaite.

4. Si les manquement ne sont pas essentiels, il ne doit rien repeter,mais il doit cõtinuer la Messe.

Des defauts qui peuuent arriuer de la part du Prestre.

VI.

Cinq choses sont requises au Celebrant, la premiere est essentielle,

tielle, sçauoir l'intentiõ, les autres quatre sont accidentelles, comme la disposition du corps, dispositiõ de l'ame, disposition des vestemens, & disposition en ce qui est du ministere touchant ce qui peut arriuer pendant iceluy.

Du defaut de l'intention.

VII.

1. Il n'y auroit point de consecration, si quelqu'vn n'ayant pas intention de consacrer, mais plustost de se mocquer, proferoit les paroles de la Consecration : ou bien si quelques Hosties par oubliance estoient demeurées sur l'Autel, ou estoient cachées & non apperceuës : ou si n'ayant intention de consacrer que les Hosties qui sont deuant luy, il y en auoit de cachées ; ou bien si ayãt intention de consacrer seulement dix Hosties, il y en a onze, & ne designe & ne determine pas quelles dix il desire consacrer. Au cõtraire si croyant qu'il y eust

veritablment dix Hoſties, neant-moins il a eu intentiō de cōſacrer toutes les Hoſties qu'il auoit deuant ſoy, audit cas toutes les Hoſties ſeront conſacrées quoy qu'en plus grād nōbre que de dix.

2. Si le Celebrant croyant de tenir vne Hoſtie il en treuue deux ioinctes enſemble apres la conſe-cration, à la Communion il les prendra toutes deux. Que ſi apres la Cōmunion du precieux Corps & Sang de N. Seigneur & meſme apres l'ablution, il s'apperçoit de quelques portiōs d'Hoſties cōſa-crées, ſoit petites ou grādes, il les doit prendre, d'autant qu'elles ap-partiennent au meſme ſacrifice.

3. S'il reſte vne Hoſtie entiere conſacrée, il la faut mettre dans le Tabernacle auec les autres s'il ſe peut : ſinon il la faut laiſſer hō-neſtement couuerte ſur le Corpo-ral, afin que le Preſtre qui dira la Meſſe apres, la puiſſe prendre en-ſemble auec celle qu'il cōſacrera.

Que

Que si l'vn ny l'autre ne peut estre faict, il la faut mettre, ou dans le Calice,ou sur la patene,& la conseruer iusques à ce qu'elle puisse estre mise dans le Tabernacle ou prise par quelque Prestre. Que si en fin elle ne peut estre honnestement conseruée, luy mesme la peut prendre.

4. Le Celebrant doit procurer d'auoir vne intention actuelle en la Consecration & ne se contenter pas de la virtuelle,qui est lors que venant pour celebrer la saincte Messe, il a intention de faire tout ce que l'Eglise fait,laquelle neãtmoins suffit pour la consecration.

Le Celebrant pour bien faire, deuant que de proferer les paroles de la consecration doit renouueller son intention, non seulement pour l'Hostie qu'il tient entre les mains,mais aussi touchant les autres qui sont preparées pour la Cõmunion du peuple, lesquelles doiuent estre sur la pierre Sacrée,

& non hors d'icelle.

Si le Prestre en la Consecration ne se ressouuenoit des Hosties qui sont preparées pour consacrer, mais tant seulement de celle qu'il a entre les mains, elles ne lairroient pas d'estre consacrées s'il a eu l'intention de les vouloir consacrer au commencement.

Tout de mesme si la couppe n'est point ouuerte par oubly au temps de la Consecration, les Hosties qui y sont dedans, ne seront pas moins consacrées, ayant eu au commencement intention de le faire.

Des defauts de la disposition de l'ame.

VIII.

1. Si quelque Prestre interdict de celebrer, excommunié, irregulier, ou ayant quelque autre empesche-ment canonique, ne laisse de dire la Messe, il consacre veritablemẽt, mais il commet vn tres-enorme peché.

2. Le

2. Le Preſtre qui celebre en peché mortel ayant moyen de ſe confeſſer, peche griefuement.

3. Le Preſtre peche griefuement, lequel eſtant en peché mortel ſans faire aucun acte de contrition celebre, meſme en cas de neceſſité, n'ayant point de Confeſſeur. Au contraire il ne peche point s'il fait vn acte de contrition, mais toutesfois il eſt obligé de ſe confeſſer le pluſtoſt qu'il luy ſera poſſible.

Pour pouuoir celebrer ſans ſe confeſſer, eſtant en peché mortel, il faut que ces deux circonſtances cõcourent, vrgente neceſſité, & qu'il n'y ait point de Confeſſeur.

La neceſſité vrgente ſe conſidere lors qu'il faut paracheuer le ſacrifice lequel auoit eſté commencé.

Lors qu'il faut celebrer, afin de conſacrer pour pouuoir communier quelqu'vn qui eſt en danger de mourir.

Si laiſſant de dire la Meſſe preſentement, il arriuoit du ſcandale.

Ou en

Ou en fin quand il eſt obligé de dire la Meſſe à raiſon de ſa charge ou benefice, & qu'il ne peut faire attendre plus long-temps.

Le defaut du Confeſſeur ſe prend, lors qu'il n'y en a point veritablement qui puiſſe abſoudre le Preſtre qui vaut celebrer, du peché qu'il peut auoir commis : ou bien que le Confeſſeur eſt ſi loing, qu'on n'y peut aller commodement.

Si aux lieux où il y a plusieurt Confeſſeurs, le Preſtre deuant que de commencer la Meſſe, ſe reſſouuient d'eſtre en peché mortel, il doit ſe confeſſer auant que de la dire, quand meſme il faudroit quitter les ornemens Sacerdotaux, ſi cela ſe peut ſans ſcandale.

4. Si durant la Meſſe il ſe ſouuient d'eſtre en peché mortel, il doit faire vn acte de contrition, auec vn ferme propos de ſe confeſſer & de ſatisfaire.

5. S'il ſe ſouuient d'eſtre excommunié,

munié, ou suspens, ou que le lieu soit interdit, qu'il fasse vn acte de cõtrition, &c. comme au precedent. En tous les cas cy-dessus exprimez, il doit quitter la Messe s'il s'en apperçoit auparauant la consecration, & qu'il n'en arriue aucun scandale.

Des defauts de la disposition du corps.

IX.

1. Vn Prestre ne peut celebrer la saincte Messe s'il n'est à ieun depuis la minuict, non pas mesme quand il n'auroit pris qu'vn peu d'eau, ou quelque autre breuuage par forme de medecine pour petite quantité que ce soit.

2. Le Prestre ne commet aucun peché, si ayant mangé auparauant la minuit, il n'a point reposé apres, ny faict digestion; mais à raison que du trouble de son entendement sa deuotion peut estre ostée, il est cõseillé quelquefois de s'abstenir de celebrer.

3. Si

3. Si on aualle auec la saliue, & non comme viande, quelque reste de viande laquelle est demeurée à la bouche, ou si rinssant la bouche il aualle quelques gouttes d'eau contre son intention, il ne doit pas laisser de communier.

Vn Prestre lequel sans se souuenir d'auoir mangé, quoy qu'il aye mangé en effect, a commencé la Messe, s'il vient à s'en souuenir apres la consecration, il doit continuer la Messe, voire mesme si c'est deuant la consecration, si de là il en arriuoit quelque scandale.

4. Si on celebre plusieurs Messes dans vn iour, comme à Noël, en chaque Messe il faut faire l'ablution des doigts dans quelque vase net, & en la derniere dans le Calice, & se purifier auec icelle.

Si ces premieres ablutions ne sont prises par le Celebrant, il les faut bailler à vn autre qui soit à ieun, ou les ietter dans la piscine ou reseruoir sacré.

5. Si

5. Si la nuict precedente on estoit tombé en pollution arriuée par vne pensée precedẽte, laquelle auroit esté peché mortel, ou par l'excez du boire ou du manger, il faut s'abstenir de celebrer & de communier, si le Confesseur n'en iuge autrement: que si elle n'arriue que par infirmité corporelle, ou par illusion du diable, il peut celebrer & communier.

Des defauts qui peuuent arriuer au Ministere.

X.

1. Il peut arriuer des defauts du Ministere, s'il manque quelqu'vne des choses lesquelles sont requises à iceluy; comme si vn Prestre dit la Messe en vn lieu qui ne soit point cõsacré, ou au moins beny, ou designé par l'Euesque: ou sur vn Autel non consacré, & non couuert de trois nappes: sãs cierge de cire: hors du temps, sçauoir si notablement deuant la pointe du iour, ou apres Midy. S'il n'a dit

dit au moins Matines & Laudes : S'il obmet quelqu'vn des ornemens Sacerdotaux, & que lesdits ornemens & nappes n'ayent esté benistes par vn Euesque, ou par vn autre ayant pouuoir de ce faire : S'il n'a vn Clerc, ou quelque autre pour luy seruir à la Messe : ou s'il permet d'estre seruy par quelqu'vn à qui il soit deffendu comme à vne femme : S'il n'a vn Calice ou patene conuenable, dont la couppe doit estre d'or, d'argent, ou d'estain, non d'airain ou de cuiure, ny de verre : si les Corporaux ne sont nets, lesquels doiuent estre de lin, sans aucun embelissement de soye au milieu, & benis par vn Euesque, ou autre ayant pouuoir : S'il celebre la teste couuerte sans dispense : S'il n'a point de Messel en disant la Messe, encores qu'il la sçache par cœur.

Si on faict contre les regles cy-dessus exprimées, il pourroit bien y auoir peché mortel, si l'ignorance

ou l'oubly ne l'en excuse.

Le Prestre n'est pas tousiours obligé de s'informer, si tout est beny.

Ce qui ne peut plus honnestement seruir doit estre bruslé.

2. Si auparauant que le Prestre soit au Canõ, l'Eglise vient à estre violée, il doit cesser de dire la Messe: si c'est apres le Canon, il la doit continuer. Si on apprehẽde quelque attaque ou surprise des ennemis, ou rauage des eaux, ou que l'Eglise menace ruine euidente, si c'est apres la consecration, obmettant tout ce qui reste à dire, il peut reçeuoir le precieux Corps & Sang de N. Seigneur.

3. Si le Celebrant deuant la consecration deuient extremément malade, se pasme, ou se meurt, la Messe n'est point continuée par autre personne: mais si vn de ces cas arriue apres la consecratiõ de l'Hostie auparauant celle du Calice, ou apres toutes les deux, la Messe

ſe doit eſtre acheuée par vn autre Preſtre, & repriſe au lieu que le premier l'a quittée, & meſme en cas de neceſſité par vn qui n'eſt pas à ieun.

Si le Preſtre ne meurt point, mais qu'il demeure malade, en ſorte qu'il puiſſe encore communier, & qu'il n'y ait point d'autre Hoſtie que celle qu'il a cõſacrée, elle ſera diuisée, moitié pour celuy qui paracheue la Meſſe, & l'autre moitié pour le malade.

Si apres auoir proferé à demy les parolles de la conſecration de l'Hoſtie le Celebrant viẽt à mourir, il n'eſt pas neceſſaire que la Meſſe ſoit continuée par vn autre.

Mais s'il meurt ayant proferé à demy les paroles de la conſecration du Calice, la Meſſe ſera continuée par vn autre, lequel repetera la forme entiere de la conſecration, commençant à ces paroles, *Simili modo, &c.* ſur le meſme Calice, ou ſur vn autre qui luy

luy ſera preparé,& en la Communion il receura l'Hoſtie conſacrée par le premier Preſtre, & le precieux Sang par luy conſacré, & apres il prendra le vin qui eſt dãs l'autre Calice delaiſsé à demy conſacré, auparauant l'ablution.

S'il arriuoit que le Preſtre mouruſt apres auoir receu tant ſeulement le precieux Corps, vn autre prendroit auſſi ſeulement le precieux Sang.

4. Si quelque Preſtre hors de ſemblable cas de neceſſié ne reçoit pas entierement le Sainct Sacrement ſous les deux eſpeces, il commet vn tres grand peché.

5. Si deuant la conſecration, il tombe dans le Calice vne mouche ou araignée, ou quelque autre choſe ſẽblable, ayant ietté le vin dans quelque lieu decent, il en remet d'autre auec vn peu d'eau dans le Calice, & l'oblation faite au moins d'eſprit, il continuë la Meſſe. Si apres la conſecration

quelque mouche, &c. tomboit dans le Calice, & que cela luy fist mal au cœur, ou le peût inciter à vomir, il le tirera dehors, le lauera auec du vin, & la Messe finie le bruslera & iettera les cendres auec ce vin dans la piscine ou reseruoir sacré. S'il ne craint rien, ou qu'il n'aye point mal de cœur de tout cela, il prendra ce qui sera tombé dans le Calice, ensemblement auec le precieux Sang.

6. S'il tombe dans le Calice, apres la consecration du Sang de N. Seigneur, quelque chose venimeuse, ou laquelle peut prouoquer à vomir, il faut remettre du vin & de l'eau dãs vn autre Calice pour le cõsacrer, & la Messe finie ayant mis vn linge ou filasse dans le Calice pour recueillir entierement le precieux Sang, on le doit garder, iusques à ce que les especes du vin soient desseichées, & apres brusler ce linge ou filace, & ietter les cendres dãs le reseruoir sacré.

7. Si l'Hostie consacrée a esté touchée par quelque chose veni-meuse, il en consacrera vne autre qu'il prendra, comme nous auons dit cy-deuant,& l'autre sera con-seruée dans le tabernacle en vn lieu separé, iusques à ce que les especes soient corrompuës pour les ietter dans la piscine.

8. Si en prenant le precieux Sang, la portion de l'Hostie demeure dans le Calice, il la tirera iusques au bord d'iceluy auec l'indice de la main droicte,& la prẽdra deuãt la purification,ou bien qu'il met-te du vin dans le Calice, & qu'il le prenne ensemble auec icelle.

L'vn & l'autre estant permis par la rubrique, le dernier deuroit estre ce semble plustost suiuy; veu que le Vendredy Sainct il arriue que la portion mise dans le Calice se prend auec du vin.

9. Si deuant la consecration, on s'apperçoit que l'Hostie est rom-puë,elle doit estre consacrée,si elle

n'apparoiſt euidemment rompuë au peuple : mais ſi le peuple en peut eſtre ſcandalisé, il en faut prendre vne autre & l'offrir : & ſi l'oblation de ceſte Hoſtie rõpuë a deſia eſté faite, il la prendra apres l'ablution. Que ſi on s'apperçoit que l'Hoſtie eſt rompuë auparauant l'oblation, il en doit prendre vne autre entiere, s'il n'en arriue quelque ſcandale, ou qu'il faille beaucoup de temps pour en recouurer vne autre.

10. Si à raiſon du froid des mains engourdies, ou par negligence, l'Hoſtie conſacrée tombe dans le Calice, le Celebrant ne doit pas moins continuer la Meſſe, & faire les ceremonies & ſignes accouſtumez auec la portiõ de l'Hoſtie laquelle n'aura pas eſté moüilles s'il ſe peut commodement faire: que ſi elle ſe trouue toute trempée dans le precieux Sang, il ne l'en retirera point, mais cõtinuãt de dire tout, il s'abſtiédra de faire les ſignes de

Croix qu'il faudroit faire sur l'Ho.
stie & il receura ensemblement le
precieux Corps & Sang faisant le
signe de la Croix sur soy auec le
Calice, & disant, *Corpus & Sanguis Domini nostri, &c.*

11. Si le precieux Sang en hiuer
se glace dans le Calice, il faut enuelopper le Calice, auec des linges
chauffez: ou si cela ne sert de rien,
faut mettre le Calice dãs de l'eau
boüillãte proche de l'Autel, pourueu qu'il n'entre point d'eau dans
le Calice, iusques à ce qu'il soit
reuenu liquide.

S'il ne pouuoit estre rendu liquide, ny auec les linges chauds, ny auec l'eau bouillante, on peut le mettre en pieces & reduire en parcelles auec les doigts, afin qu'il puisse estre pris.

12. Si le Prestre laisse choir par negligence, quelque gouutte du precieux Sang sur la terre, ou sur
l'Autel, il le leschera auec la langue, ratissera le lieu autãt qu'il ce

ſera beſoin, bruſlera les raclures, & mettra les cendres dans le reſeruoit ſacré.

Si c'eſt ſur la pierre de l'Autel, le Preſtre humera la goutte tombée, nettoyera bien la place, & iettera ceſte ablution dans la piſcine.

Si ſur la nappe, & que ceſte goutte ſoit paruenuë iuſques à la troiſieſme, il faut les lauer iuſques à trois fois au lieu où ceſte goutte eſt tõbée, mettãt le Calice au deſſous afin de receuoir l'ablution, & apres la ietter dans le reſeruoir ſacré.

Si ſur le Corporal ou ſur les veſtemens Sacerdotaux, il les faut pareillement lauer & ietter l'ablution dans la piſcine.

Tout de meſme s'il en tombe ſur le drap ou tapis eſtendu ſoubs les pieds.

S'il en tombe ſur la barbe: il sẽble deuoir ſuffire de la lauer & ietter l'ablution dans le reſeruoir ſacré.

Comme auſſi s'il en tomboit ſur les habits du Preſtre.

13. Si apres la consecration, le precieux Sang vient à s'espandre, pourueu qu'il en reste dans le Calice, il le faut prendre à la Communion, & pour ce qui est espandu faire cõme nous auons dit cy deuant : que s'il n'en reste point du tout dans le Calice, il faut de nouueau mettre du vin & de l'eau, & l'oblation faite le consacrer commençant à *Simili modo, &c.*
14. Si le Prestre iette hors, ou vomit le S. Sacrement, & que les especes paroissent encore entieres, il les doit prendre auec reuerence: ou si cela luy fait mal au cœur, il les peut separer d'auec le reste, & les mettre dãs quelque lieu sacré iusques à ce qu'elles se corrompent, & apres les mettre dans la piscine. Que si les especes ne paroissent point, il faut brusler le vomissement, & ietter les cendres dans le reseruoir sacré.

Il en faudra faire de mesme, si les Hosties consacrées auoient esté

prises par vne souris, ou que d'icelle se fussent engendrés des vers, & purifier ou brusler tout ce qui aura touché ces especes.

15. Si l'Hostie consacrée ou partie d'icelle cheoit à terre, le Prestre la prẽdra auec reuerence, nettoyera bien le lieu, le raclera vn petit, & iettera ceste poussiere ou raclure dans le reseruoir sacré. Si l'Hostie consarée tombe hors du Corporal sur la nappe, ou sur quelque autre l'inge, l'vn & l'autre doit estre soigneusement laué, & l'ablution mise dans la piscine.

Si quelque Hostie est treuuée chez vn sorcier ou autre sacrilege, ou proche d'vn Autel sur lequel il n'y a pas long-temps qu'on a dit la Messe: Ou bien si quelque parcelle d'Hostie se treuue comme attachée à la partie posterieure de la patene, en sorte qu'on puisse douter si elle a esté consacrée aux Messes precedentes, en ce cas il la faut adorer soubs condition si elle a esté consacrée,

consacrée, sans y adiouster aucune solemnité, ny lumiere, & la conseruer dans le tabernacle, ou bien sur le Corporal, pour estre prise à la prochaine Messe auparauant l'ablution. Si elle estoit gastée iusques à pouuoir faire mal au cœur, il faudroit faire comme nous auõs dit cy deuant à l'article quatorze.

16. Il peut arriuer encore des defauts au ministre, si le Prestre ignore les ceremonies qu'il faut obseruer en iceluy, & desquelles il est assez amplement parlé cy deuant.

Si le Prestre ayant oublié quelque chose des rubriques du premier ordre, comme le Gloria in excelsis, Credo, *quelque commemoration des Saincts, ou chose semblable, vient à s'en souuenir durant la Messe, il ne doit pourtãt recommencer, ou dire ce qu'il a oublié : il suffit pour les Commemorations qu'il les dise aux secrettes & à la Postcommunion, encores qu'il*

qu'il les eust oubliées aux Collectes ou premieres Oraisons, ou dire ce qu'il a oublié apres auoir quitté les ornemens.

S'il obmet des rubriques du second ordre qui concernent ce qu'il faut obseruer à la celebration de la saincte Messe pour l'ordinaire, il commet peché, si ce n'est que la legereté de la matiere l'excuse, ou qu'il le fasse par mesgarde ou oubliance. Or il est pis d'adiouster aux Rubriques que de diminuer.

Ce n'est pas adiouster aux Rubriques, quãd vn Prestre dit l'Office d'vne façon, & apres il dit la Messe d'vne autre, se treuuãt dans vne Eglise, dans laquelle à raison de la solemnité de quelque feste on dit le Gloria ou le Credo, qu'il ne diroit pas ailleurs : Au contraire il y est obligé, afin que personne ne se formalise s'il ne celebroit pas la feste dans cette Eglise.

Les Messes accordées à quelques

ques reguliers qui ne ſont point dans le Meſſel Romain, ne peuuent eſtre dites meſme dans leur Egliſe, par d'autres Preſtres ſeculiers, ou reguliers qui ne ſont de l'Ordre, comme la Meſſe du Roſaire, laquelle n'eſt accordée qu'aux Iacotins, & ainſi des autres.

Les Preſtres qui ſont employez aux maiſons des Religieuſes, leſquelles ne gardent pas le Breuiaire Romain, peuuent dire la Meſſe conforme à l'Office des Religieuſes, mais auec le Meſſel Romain la prenant du propre ou du Commun. S'il n'y a point de Meſſe dans le Meſſel Romain qui s'accorde à l'Office, comme du nō de Ieſus, de la Couronne deſpeines, & ſemblables, ils peuuent dire la Meſſe de la Circōciſion, ou de la Croix, ou de la Paſſion.

Si la Meſſe eſtant commencée il arriue vn Eueſque, ou quelque autre de plus eminente dignité, ou vn Prince, & qu'il n'y ayt point

d'autre Meſſe, ſi c'eſt auant la cõſecration, la Meſſe peut eſtre recommencée.

La Meſſe peut eſtre interrompuë pour la predication, pour le profne, & publications qui ſe font par les Curez. Ou pour ouyr la Confeſſion de quelqu'vn qui s'en va mourãt, faiſant cependant garder (s'il a deſia conſacré) le S. Sacrement par quelque autre : Ou pour donner l'Extreme-Onction à quelque malade auquel on ne peut adminiſtrer aucun autre Sacrement. Mais elle ne peut eſtre diſcontinuée vn peu auparauant la Communion pour ouyr la confeſſion de quelqu'vn pour courte qu'elle ſoit.

S'il arriue qu'on preſente au Preſtre qui celebre des Hoſties à conſacrer pour la communion du peuple l'oblation eſtant deſia faite, il pourra neantmoins les receuoir auparauant la Preface, faiſant l'oblation en l'eſprit.

FIN.

TABLE DE CE QVI EST CONTENV DANS CETTE PREMIERE

Partie de la Practique des Ceremonies de la Saincte Meſſe.

Du

FIN.

DE LA MESSE SOLEMNELLE.

Du nombre des Miniſtres qui doiuent aſſiſter le Celebrant à la Meſſe ſolemnelle.

LA Meſſe Solemnelle ſe conſidere en deux façons, ou à raiſon du nombre des Miniſtres qui aſſiſtent le Celebrant à l'Autel, & des ceremonies que chacun deſdits Miniſtres y practique : Ou bien à raiſon des preparatifs qui ſe font, ſoit en la Sacriſtie, ſoit dans l'Egliſe.

Les Miniſtres qui aſſiſtent le Celebrant pour l'ordinaire, doiuent eſtre le Diacre, le Sous diacre, deux Acolythes,& vn Thuriferaire. Aux principales Egliſes, & aux

iours les plus solemnels on y adjouste vn Prestre assistant, & vn Me. des ceremonies. Nous descrirons cy-apres les ceremonies que chacun en particulier doit practiquer.

Des preparatifs qui se font en la Sacristie, à l'Autel, & à la Credence.

Les preparatifs qui se font en la Sacristie sont des ornemens tãt pour le Celebrant, qu'on met sur la table qui est dans la Sacristie, que pour le Diacre & Sousdiacre, qu'on met chacun à costé de ceux du Celebrant : plus des surplis, ou amicts, aubes & ceintures, pour deux Acolythes, & vn Thuriferaire : deux chandeliers auec deux cierges blancs : vn encensoir auec la nauette, & dãs icelle de l'encés auec la cuillere, deux flambeaux ou plusieurs pour l'esleuatiõ du S. Sacrement : vn vaze pour tenir des charbons allumez auec des pincettes pour pouuoir prẽdre lesdits charbons

charbons & les mettre dans l'encensoir au besoin, si ce n'est qu'il y eut vn lieu plus commode proche de l'Autel, & s'il se peut hors la veuë du peuple, pour y mettre ledit vaze & charbons, afin d'euiter les allées & venuës du Thuriferaire.

Les preparatifs qui se font dans l'Eglise, sont ou pour l'Autel, ou pour la Credence.

L'Autel sera paré plus ou moins à raison de la feste simple, ou solemnelle, ou à raison de la dignité de celuy qui doit faire l'Office:& sur iceluy y aura quatre chandeliers, ou aux iours solemnels six chandeliers au plus, auec la Croix au milieu, dont le pied du Crucifix doit estre pardessus la hauteur des chandeliers.

La Credence sera de moyenne grandeur, sans aucune parure, ny Croix, ny Image dessus, elle sera au costé de l'Epistre au plan de la Chappelle, elle sera couuerte d'vne

nappe blanche pendante iusques à terre pardeuant & aux costez, & sur icelle y aura sur le milieu vn Calice, & sur iceluy vn purificatoire, la patene, l'hostie & la palle, & sera couuert de son voile, & au dessus la bourse auec le corporal dedans, & que l'ouuerture de la bourse soit vers la muraille. Et au costé droit du Calice, qui est proche de l'Autel, seront les burettes du vin & de l'eau dans vn bassin. A l'autre costé vn ou deux Messels, pour l'Epstire & l'Euangile : On peut aussi mettre derriere le Cali- l'instrument de la paix aux Messes où elle se doit bailler. Le tout couuert par dessus du grand voile qui doit seruir au Sousdiacre.

Il faut encores preparer vn banc couuert d'vn tapis au costé de l'Epistre pour le Celebrant, le Diacre & Soudiacre quand ils voudront s'assoir. S'il y a vn Prestre assistant, il faut luy preparer vn escabeau proche dudit banc vers l'Autel,

l'Autel, de sorte qu'il tourne la face vers le Celebrant & le peuple, sans pourtant tourner entierement le dos à l'Autel : On peut aussi auoir vn autre petit banc sans estre couuert d'aucun tapis proche de la Credence pour les Acolythes & le Thuriferaire.

DE L'EAV BENISTE qu'on doit bailler aux Dimanches de l'année.

1. SI le Prestre qui doit celebrer la Messe solemnelle doit faire l'aspersion de l'eau beniste, estant habillé des ornemens qui luy sont necessaires, sçauoir du surplis (s'il se peut commodedement) de l'amict, aube, ceinture, estole mise en croix sur la poitrine, & de la chappe, sans manipule.

2. Il fait vne reuerence la teste descouurte à l'image qui est dans la Sacristie au milieu du Diacre & Sousdicre, habillez aussi de tous

leurs ornemẽs ordinaires fors que du manipule, enſemblement auec eux : & apres que le Diacre & Souſdiacre ont ſalué le Celebrãt, ils ſe couurent de leurs bonnets.

3. Il va à l'Autel tenant les mains jointes deuãt la poitrine touſiours entre le Diacre & Souſdiacre, qui luy eſleuent chacũ de ſon coſté le deuant de la chappe, le Diacre de la main gauche, le Souſdiacre auec la droite, tenans l'autre main ſous leur poictrine: deux Acolythes auec les chandeliers & cierges allumez, & vn Acolythe qui porte le vaſe de l'eau beniſte auec l'aſperſoir marchant deuant eux.

4. Si quelques Dignités ou Chanoines ſe diſpenſent de faire l'aſperſion quand ils doiuent celebrer la Meſſe ſolemnelle (encore que le ſeul Eueſque deuſt auoir cet aduãtage) vn autre Preſtre habillé comme deſſus va à l'Autel, ſans eſtre accompagné que d'vn Acolythe : comme auſſi on peut y

aller ſans chappe aux Parroiſſes ou autres Egliſes qu'on n'a pas acouſtumé de la porter à raiſon de l'incommodité qu'il y a d'aller à lentour de l'Egliſe auec icelle à cauſe du grand concours du peuple.

5. Arriué à l'Autel au deuant du dernier degré, il ſe deſcouure, & les autres Miniſtres auſſi, & baille ſon bonnet au Diacre, & apres ſe remettent tous à genoux ſur le dernier degré, l'Acolythe à la main droicte du Diacre auquel il donne l'aſperſoir.

6. Le Diacre preſente l'aſperſoir au Celebrant en le baiſant & apres la main du Preſtre: excepté ſi le S. Sacrement eſtoit exposé, car alors on ne baiſe rien.

7. Eſtant à genoux il entonne l'Antienne, *Aſperges me*, ou *Vidi aquam*, & apres il aſperge par 3. fois l'Autel, ſçauoir au milieu, au coſté de l'Euangile, & apres au coſté de l'Epiſtre: excepté ſi le S. Sa-

cremẽt estoit exposé, car alors on entonne l'Antienne, mais on n'asperge pas l'Autel.
8. Apres auoir aspergé l'Autel, il s'asperge soy-mesme estant encor à genoux, & s'estant releué asperge le Diacre & Sousdiacre qui sont encore à genoux.
9. S'estans releuez, le Diacre reçoit l'aspersoir des mains du Celebrant auec les baisemains accoustumez, & le remet entre les mains de l'Acolythe.
10. Le Prestre faict vne inclination à la Croix: ou s'il y a Tabernacle, vne genuflexion, & tous les Ministres, s'ils ne sont Chanoines, vne genuflexion, soit qu'il y aye Tabernacle ou non.
11. Allant au Chœur, il marche au milieu du Diacre & Sousdiacre, comme cy-deuant, & y estant arriué il le saluë d'vn costé & d'autre, & apres il reçoit des mains du Diacre l'aspersoir, qui luy a esté donné par l'Acolythe, & asperge;

si c'est en vne Eglise Metropolitaine, Cathedrale ou Collegiale, les dignités & Chanoines d'vn coup à chacun ; les beneficiers, & tous les autres d'vn costé & d'autre du Chœur sãs s'arrester:si c'est en vne Parrochiale, il asperge les Ecclesiastiques, & puis les layques, suiuant la coustume de chaque Eglise.

12. Durant l'aspersion il dit alternatiuement auec les Ministres le Pseaume *Miserere* auec le *Gloria Patri*, si ce n'est aux Dimanches de la Passion & des Rameaux, ausquels on repete l'Antienne toute entiere dés aussi tost apres auoir acheué le *Miserere*.

13. Depuis Pasque iusque à la Pentecoste inclusiuement on dit l'Antienne *Vidi aquam*, & le premier verset du Pseaume, *Confitemini*.

14. L'aspersion du Chœur finie, il rend l'aspersoir au Diacre, qui luy baise la main & puis l'as-

persoir, & celuy-cy le rend à l'Acolythe, & retournent ensemble à l'Autel comme ils y sont venus: & estans arriuez au deuant du premier degré, tous font cõme nous auons dit cy-deuant nombre 10.

15. Ils se releuent tous, & le Prestre les mains jointes dit, *Ostende nobis, &c.* & en suitte les Versets & Oraisons : les Diacre & Sousdiacre estans à ses costez tiennent au deuant de luy le liure qui leur a esté donné par vn Acolythe.

16. S'il faut faire quelque procession, il y va & marche au milieu du Diacre & Sousdiacre, au cas que les rubriques marquent qu'vn autre Sousdiacre doiue porter la Croix: Mais quand le Sousdiacre de la Messe porte la Croix, le Diacre marche seul à la gauche du Celebrant.

17. Estant de retour, ou s'il ne faut point faire de procession, & que celuy qui a fait l'aspersion ne doiue pas dire la Messe, *il* s'en re

tourne

tourne à la Sacriftie comme il eft venu.

18. Mais s'il doit dire la Meffe, eftãt au milieu de l'Autel il quitte la chappe, reçoit fon manipule & fa chafuble du Diacre & Soufdiacre, & eux leurs manipules qui leur font auffi apportez de la Sacriftie par quelque Acolythe, & apres auoir fait vne inclination ou genuflexion s'il y a Tabernacle, il commence la Meffe.

19. Si l'Euefque du lieu eftoit prefent, dés auffi toft que le Preftre aura afpergé par trois fois l'Autel,& fait les reuerẽces deües, accompagné du Maiftre des ceremonies,&de l'Acolythe qui porte le vâfe de l'eau benifte & l'afperfoir, le Diacre & Soufdiacre demeurans en leur place à genoux, il va au lieu où eft l'Euefque, & apres luy auoir fait vne profonde inclination, luy prefente l'afperfoir qu'il baife, & apres la main de l'Euefque; & l'Euefque

s'eftant

s'estant aspergé il asperge le Prestre, & luy rend l'aspersoir, que le Prestre reçoit en baisant sa main & l'aspersoir, luy faict vne inclination profonde, rend l'aspersoir à l'Acolyte, retourne à l'Autel, & apres auoir fait deuant le dernier degré l'inclination ou genuflexion à l'Autel, il prend l'aspersoir, & asperge le Diacre & Sousdiacre, & apres accompagné de l'Acolythe, va au Chœur pour faire l'aspersion & le reste que nous auons dit cy-deuant.

DE L'OFFICE DV Maistre des Ceremonies.

LE Maistre des Ceremonies est de si grande importance, qu'il est bien difficile que sans luy on puisse practiquer dignement les Ceremonies establies dãs l'Eglise. C'est pourquoy il seroit à desirer qu'il y en eust vn principalement aux Cathedrales & autres, où le

nombre des Ecclesiastiques est assez grand pour le pouuoir faire. Il doit estre instruit de tout ce que les Ministres doiuēt faire, afin que tout doucement & auec modestie il les puisse aduertir quand il en sera de besoin. Il doit prendre garde que tout ce qui est necessaire pour la celebration de la Messe à l'Autel, à la Credence, ou à la Sacristie soit preparé comme il faut, & à bonne heure.

1. Apres auoir laué les mains dans la Sacristie, il prend le Surplis: & le Celebrant auec ses Ministres estans habillez, il se met derriere le Celebrant, & faict la reuerence à l'Image ensemblemēt auec les autres, & apres saluë le Celebrant auant que sortir de la Sacristie.

2. Allant à l'Autel, il marche apres les Acolythes Ceroferaires, & deuant le Sousdiacre, les mains jointes, la teste descouurte, s'il passe deuant le Chœur, *ayant auparauant*

parauant que de sortir de la Sacristie aduerty le Thuriferaire du lieu, où il doit s'arrester pour saluër le Chœur, il s'arreste, & le saluë estant derriere le Thuriferaire à mesme temps que le Thuriferaire & les Acolythes le saluënt.

3. Estant arriué à l'Autel, il reçoit des mains du Diacre son bonnet auec celuy du Celebrant, & puis celuy du Diacre : & apres auoir fait vne genuflexion à mesme temps que tous les Ministres la font, il les porte sur le banc où ils se doiuent asseoir au *Gloria* & *Credo*, ou en vn autre lieu commode, & non pas sur la Credence, ny moins sur l'Autel.

4. Deuant la Confession du Celebrant, il se met à genoux là où bon luy semble.

5. Quand le Celebrant monte à l'Autel il y monte aussi; & se met entre le Diacre & le Thuriferaire pour luy ayder s'il en est de besoin; il reçoit pourtãt la nauette du Diacre

Diacre pour la rendre apres au Thuriferaire, afin que le Thuriferaire puisse plus commodement bailler l'encensoir au Diacre.

6. Durant l'encensemẽt de l'Autel il se tient au costé de l'Epistre proche du liure, qu'il ferme & oste auec le cuissin, quand le Celebrãt encense ce costé, & apres remet le liure ouuert sur son cuissin, ce costé ayant esté encensé.

S'il y a vn Prestre assistant, le Maistre des Ceremonies se tiẽt au bas des degrez du costé de l'Epistre, & en ce cas il n'oste pas le liure.

7. L'encensement finy, il se met au costé droit du Diacre vn peu derriere, & y demeure durant que le Diacre encense le Celebrãt, faisant vne inclinatiõ deuant & apres l'encensemẽt cõme le Diacre, puis reçoit l'encensoir des mains du Diacre, & le rend au Thuriferaire.

8. Quand le Celebrãt dit l'Introit il est contre l'Autel au costé de

l'Epiſtre, la face tournée vers le Celebrant, luy monſtre auec le doigt le commencement de la Meſſe, ſe ſignant & faiſant les meſmes inclinations que luy.

S'il y a vn Preſtre aſſiſtant le Maiſtre des Ceremonies ſe tient proche du Thurif. ou en vn autre lieu commode.

9. Si le Celebrant s'aſſied auec ſes Miniſtres aux *Kyrie, Gloria & Credo*, il ſe met au deſſous du Souſdiacre droit la face tournée vers l'Autel, en ſorte qu'il puiſſe eſtre veu du Celebrant & encores de ceux qui ſont au Chœur, leſquels il doit aduertir auec vne inclination de teſte faite premierement au Celebrant, & apres au Chœur, toutes les fois qu'il faut oſter le bonnet, faire vne inclination, ſe releuer debout, ou ſe mettre à genoux, cõme auſſi pour s'en retourner à l'Autel.

10. Il ne bouge de cette place iuſques à la derniere Oraiſon, & prend

prend alors dessus la Credance le liure des Epistres, le tenant des deux mains par les costez esleué, & le baille au Sousdiacre ; puis se met á sa gauche, va au milieu de l'Autel auec luy, & si le chemin est trop estroit, il marche le premier ce qui seruira pour toutes les fois qu'il accõpagnera quelqu'vn, soit à l'Autel ou au Chœur, & faict ensemblement la genuflexion sur le premier degré, & apres accompagne le Sousdiacre au lieu où il doit dire l'Epistre, & demeure à son costé gauche vn peu derriere : pendant qu'il la dict, luy tourne le fueillet s'il en est de besoin. Icelle dicte, il conduit encore le Sousdiacre au milieu de l'Autel, où ils font vne genuflexion, & apres au costé de l'Epistre pour baiser la main du Celebrant, sans qu'il soit obligé de se mettre à genoux comme le Sousdiacre, & puis reçoit le liure, qu'il porte sur la Credance.

11. Quand le Celebrant a commencé à dire l'Euangile, il prend de la Credence le liure des Euangiles qu'il tient des deux mains par les costez esleué, & le baille au Diacre pour le porter sur l'Autel sans qu'il l'accompagne.

12. Quand le Celebrant a acheué l'Euangile, il monte à l'Autel, apres auoir faict vne genuflexion au bas des degrez du milieu de l'Autel, & assiste au Celebrant quand il benit l'encens, comme cy-deuant au premier encensement, & apres se retire proche de la Credence.

13. A mesme temps que le Diacre descẽd les degrez de l'Autel, il part de la Credence, & conduit les autres Miuistres au deuant de l'Autel marchant le premier, il se met à la gauche du Sousdiacre, où il fait vne genuflexion auec tous les autres, & apres marche le prémier pour aller au lieu destiné pour dire l'Euangile, où estans arriués,

riués, il ſe met à la droicte du Diacre vn peu derriere, & luy preſente l'encenſoir qu'il reçoit du Thuriferaire pour encenſer le liure; iceluy encensé, il reprend l'encenſoir, & le rend au Thuriferaire.

14. L'Euangile dit il marche le premier pour s'en retourner au milieu de l'Autel, où il fait vne genuflexion auec les autres, & le Diacre ayant encensé le Celebrãt, & fait l'inclinatiõ deuant & apres, il ſe retire apres de la Credence.

15. Durant le *Credo*, il ſe met en la meſme place qu'au *Gloria*, & aduertit le Celebrant & ſes Miniſtres, & ceux qui ſont au Chœur de ce qu'ils doiuent faire par vne inclination de teſte, comme a eſté dit cy-deuant.

16. Quand le Diacre vient à la Credence pour querir la bourſe des Corporaux, il la luy baille en ſorte que l'ouuerture de la bourſe ſoit contre le Diacre, & ne l'accompagne point à l'Autel.

17. Il ayde aussi au Sousdiacre à prendre le grand voile sur les espaules, & apres il va à l'Autel pour assister au Celebrant quand il benit l'encens, comme au premier encensement.
18. La benediction faicte, il va au costé de l'Euangile (apres auoir faict vne genuflexion au milieu de l'Autel derriere le Sousdicare) où il se tient pour fermer & oster le liure & Cuissin quand le Celebrant encense ce costé, & le remettre, apres comme nous auons dit au premier encensement, au cas qu'il n'y aye point de Prestre assistant : car s'il y en auoit vn, il se tiendroit pres de la Credéce apres l'encens benit.
19. Vers la fin de la Preface, il va à la Sacristie & au commencement du Canon, il conduit les Acolythes qui portent l'encensoir & les flambeaux à l'Autel, marchant luy le premier : & y estants arriuez, il faict la genuflexion
entre

entre le Turiferaire & le premier Acolythe à mesme temps que tous les autres la font, & demeure à genoux durant l'esleuation de l'Hostie & du Calice au costé de l'Epistre & au costé gauche du Thuriferaire, apres il reconduit les mesmes Acolythes à la Sacristie.

20. Si on doit bailler la Communion, ou que l'on dise la Messe pour les Trespassez, ou és iours de ieusne, il ne reconduit que le Thuriferaire, les Acolythes portans les flambeaux demeurans là, iusques apres la Communion.

21. Il reuient à l'Autel au costé de l'Euangile, & assiste le Celebrant au liure au cas qu'il n'y aye point de Prestre assistant & que le Diacre soit empesché ailleurs.

22. Vers la fin de l'Oraison Dominicale, il va au milieu de l'Autel derriere le Sousdiacre, & apres que le Sousdiacre a reçeu la paix du Diacre, il fait vne genuflexion

& puis se met à son costé gauche, & l'accompagne au Chœur, faisant en y arriuant vne inclination d'vn costé & d'autre du Chœur, conduit le Sousdiacre à ceux à qui il doit bailler la Paix, ausquels il faict vne inclination, & faict aussi vne genuflexion passant & repassant d'vn costé à l'autre du Chœur.

23. La Paix estant donnée & sortant du Chœur, il le saluë d'vn costé & d'autre, recõduit le Sousdiacre à l'Autel: & apres auoir fait la genuflexion au milieu de l'Autel, il reçoit la Paix du Sousdiacre, & ayant faict vne autre genuflexion, il va la bailler aux Acolythes, si ce n'est qu'ils fussent encore à genoux tenãs les flãbeaux. Si la Paix se doit bailler à quelque layque, il la luy porte auec l'instrument de Paix, qu'il faict premierement baiser à celuy qui a receu la Paix immediatement du Celebrant.

24. S'il ny a point de Preſtre aſ-ſiſtant, il ayde au Celebrant au liure : & les Oraiſons finies, s'il n'y a point d'autre Euangile à dire que de Saint Iean, il ferme le liure & ſe met au coſté de l'Epiſtre à genoux ſur le paué, où il reçoit la benediction du Celebrant.

25. S'eſtant releué il va prendre les bonnets du Celebrant, des Diacre & Souſdiacre ; & eſtant deſcendus de l'Autel, il baille celuy du Celebrant au Diacre auec le ſien & puis au Souſdiacre.

26. Il faict enſemblement la genuflexion à l'Autel comme au commencement de la Meſſe, retourne à la Sacriſtie comme il en eſt venu, ſaluant le Chœur en paſſant, s'il l'a ſalüé en venant & dans la Sacriſtie il fait la reuerence à l'image & puis au Celebrant, il quitte le ſurplis, fait ſon action de grace, & ſe retire en paix.

DE L'OFFICE DV Thuriferaire.

CHAPITRE. I.

1. LE Thuriferaire qui doit seruir à la Messe solemnelle doit à bonne heure preparer en quelque lieu à l'escart du feu dans vn vase auec des charbons, des pincettes pour pouuoir prendre lesdits charbons, & de l'encens dans la nauette, si ce n'est que le Sacristain l'eust preparé.

2. S'estant rendu à la Sacristie à heure conuenable, apres auoir fait sa priere & laué ses mains, il prend les ornemens qui luy sont necessaires suiuant la coustume de l'Eglise en laquelle il est, comme le surplis, ou l'amict, aube & ceincture.

3. Si c'est vn Dimanche auquel on donne l'eau beniste, il prendra le vase de l'eau beniste auec l'aspersoir, & marchera le premier allāt

à l'Autel & portant ledit vase ; & estant arriué au deuant du premier degré il se mettra à genoux à costé du Diacre, & luy presentera l'aspersoir.

4. Si ce iour là il n'y auoit point d'aspersion à faire, il prend l'encensoir de la main droite, & de la gauche le pied de la nauette, l'ouuerture d'icelle tournée vers sa poictrine, au dedans de laquelle est l'encens & la cuillere.

5. Apres que le Celebrant est reuestu de tous ses ornemens, il donne de la main droicte (sans rien baiser) au Diacre la nauette ouuerte, & presente l'encensoir au Celebrãt auec vne reuerence qu'il luy faict ; & ayant esleué le couuercle iusques en haut, il prend le milieu de toutes les chenettes auec la main droicte, esleue aussi l'encẽsoir, les deux mains esgalement haussées à la hauteur & proche de la naueuette, pour y mettre commodemẽt de l'encens, & l'en-

cens benit il ferme l'encenſoir.

7. *Maxime qu'il ne doit rien baiſer quand il preſente quelque choſe que ce ſoit à ceux qui aſſiſtent le Celebrant.*

8. *S'il y a vn Preſtre aſſiſtant, c'eſt à luy & non au Diacre à qui il baille la nauette de l'encens auparauant que de ſortir de la Sacriſtie.*

De la ſorte de la Sacriſtie, & entrée à l'Autel.

Chap. II.

1. IL faict auec le Celebrant & autres qui luy aſſiſtent la reuerence à l'Image qui eſt en la Sacriſtie entre le Diacre & l'Acolythe en ligne droite, & apres ſaluë le Celebrant : que ſi la Sacriſtie n'eſt pas aſſez grande, il ſe met derriere les deux Acolythes.

2. Il va á l'Autel marchant le premier la teſte deſcouuerte, portant l'encenſoir ſans le remuer de la main droicte, mettant le poulce dans

dans le grand anneau, & l'autre doigt dãs le petit'anneau des chenettes, & le pied de la nautte de la main gauche, tenant les deux mains esgalement esleuées.

3. S'il passe deuant le Chœur il s'arreste, & ensemble auec les autres le saluë en faisant vne inclination profonde.

4. Estant arriué á l'Autel, il s'arreste au deuant du dernier degré au costé de l'Epistre à la droicte du Diacre, & fait la genuflexion auec les autres.

5. Il se retire vers la Credence, où il se met àgenoux iusques à ce que le Celebrant monte à l'Autel, remuant cepẽdant doucemẽt l'encensoir, sans estre obligé de se signer, ny de faire aucune inclination, quand les autres qui assistent le Celebrant la font.

Du premier Encensement.

CHAP. III.

1. QVand le Celebrant monte à l'Autel, il y monte aussi, mais

mais par les degrez du costé de l'Epistre, & s'approche du Celebrant iusques au milieu de l'Autel sur le marche-pied d'iceluy, portant alors l'encensoir de la main gauche, & la nauette ouuerte vers luy de la droite, où apres auoir fait vne genuflexion à mesme temps que le Diacre & Sousdiacre la font, il baille au Diacre la nauette à demy ouurte.

2. Il se tourne vers le Celebrant & luy presente l'encensoir, comme il a fait à la Sacristie. Et apres que le Celebrant y a mis de l'encens & iceluy benist, il le ferme, reprend du Diacre ou du Maistre des Ceremonies la nauette, & à mesme temps baille l'encensoir au Diacre, & fait vne genuflexion comme il a fait en y arriuant.

3. Apres il descend au bas des degrez de l'Autel du costé de l'Epistre, remet la nauette sur la Credance, remonte à l'Autel, & oste le Messel auec le cuissin, qu'il remet

apres

apres sur l'Autel, ce costé ayant esté encensé.

S'il y vn Prestre assistant ou Maistre de Ceremonies, le Thuriferaire n'oste pas le liure, ains il demeure proche de la Credence durant l'ensement.

4. L'encensement finy, il reçoit des mains du Diacre l'encensoir, qu'il remet sur la Credence, ou en vn autre lieu proche & commode, apres en auoir voidé les charbons dans le vase se qui est vn peu à l'escart de l'Autel & de la Credence qui seruira pour les autres fois qu'il n'aura pas affaire de l'encensoir de quelque temps cõsiderable, & prendra garde que le feu ne s'éteigne. Il retourne proche de la Credence, & se met pres des Acolythes, où il se conforme à ce qu'on fait au Chœur, soit pour estre assis, à genoux, ou debout, tenant les mains & bras pliés comme en Croix sur la poictrine.

De l'Euangile.
CHAP. IV.

1. QVand on dit le Graduel, ou pluſtoſt, s'il le iuge neceſſaire, il prent l'encenſoir de la main gauche, & la nauette de la droicte, & quand le Diacre a porté le liure des Euangiles ſur l'Autel, & que le Celebrant a acheué l'Euangile, il monte à l'Autel cõme au commencemẽt de la Meſſe par le coſté de l'Epiſtre, fait vne genuflexion, baille au Diacre la nauette, & preſente au Celebrant l'encenſoir comme au commencement de la Meſſe, il ferme l'encenſoir, & de la main droite il reçoit la nauette du Diacre.

2. Il fait vne genuflexion, & deſcend au bas des degrez par le coſté de l'Epiſtre, change l'encenſoir & la nauette d'vne main à l'autre : Et quand le Diacre eſt preſt de deſcendre de l'Autel, il part

part de la Credence, & marche deuant les Acolythes pour aller au milieu de l'Autel, faiſant en ſorte qu'il n'y arriue pas plus toſt ny plus tard que le Diacre.

3. Le Diacre faiſant la genuflexion, le Thuriferaire la fait auſſi derriere luy, & marche le premier pour aller au lieu deſtiné pour dire l'Euangile.

4. Où eſtant arriué, il s'arreſte, & laiſſe paſſer par deuant luy les Acolythes, & le Souſdiacre, il ſe met vn peu derriere le Diacre, & luy preſente l'encẽſoir de la main droicte apres qu'il a dit, *Initium*, ou, *Sequentia ſancti Euangelij*, ſi ce n'eſt qu'il y eut vn Me.des Ceremonies, auquel il bailleroit l'encenſoir & celuy cy au Diacre, demeurant en ce cas le Thuriferaire à la main gauche du Diacre.

5. Le liure encensé, il reprend des mains du Diacre ou du Me.des Ceremonies l'encenſoir, ſe met où il eſtoit, & durant l'Euangile, il

remuë

remuë tout doucemét l'encensoir, tenant le couuercle vn peu ouuert, faisant les inclinations & genuflexions vers la Croix quand le Diacre en fait quelqu'vne.

6. L'Euangile estant finy, il retourne au milieu de l'Autel de la mesme façon qu'il en estoit venu, & ayant fait la genuflexión auec les autres, il baille l'encensoir au Diacre, & demeure là debout pendant que le Diacre encense le Celebrant, & iceluy encensé, il reprend l'encensoir des mains du Diacre, ou Maistre des ceremonies, fait vne genuflexion, remet l'encensoir à sa place, & s'approche de la Credence, où il se conforme à ce qu'on faict au Chœur.

7. S'il n'y a point de *Credo* à dire, il ne quitte point l'encensoir, ains entretient le feu.

Du second encensement.

CHAP. V.

1. SI on dit le *Credo*, à la fin d'iceluy il reprend l'encensoir,

& prepare

& prepare le feu pour l'encense-ment.

2. A la fin de l'oblation du Calice, il monte à l'Autel sur le marchepied d'iceluy, par le costé de l'Epistre, & faict comme nous auons dit au premier encensement, article 1. & 2.

3. Il descend au bas des degrez, & va au costé de l'Euangile, faisant la genuflexion en passant au milieu, pour oster le liure qui y est, iusques à ce que le Celebrant aye entierement encensé ce costé, sans pourtant faire aucune genuflexion quand le Celebrant en fait. Ayant remis le liure, il descend au bas des degrez au milieu de l'Autel, où il fait vne genuflexion derriere le Diacre, & le conduit au Chœur pour l'encenser, marchand deuant luy faisant en y arriuant, & en sortant vne inclination d'vn costé & d'autre du Chœur, & genuflexion en passant & repassant d'vn costé à l'autre, & conduit le Diacre

marchant deuant luy à ceux lesquels il doit encenser.

S'il y a vn Prestre assistant, ou Maistre des Ceremonies, sans oster le liure, il demeure en bas iusques à la fin de l'encensement, & accompagne le Diacre au Chœur, comme nous auons dit cy-deuant.

4. Le Chœur ayant esté encensé, il retourne à l'Autel, & apres auoir fait les genuflexions au mesme endroit que le Diacre, il se met derriere luy cependant qu'il encense le Sousdiacre.

5. Il reçoit l'encensoir des mains du Diacre; & quand il est monté à sa place, il l'encense de deux coups d'encensoir, luy faisant vne inclination mediocre deuant & apres. Il encense les Acolythes d'vn coup d'encensoir à chacun, auec vne seule inclination deuant & apres & puis s'estant mis au milieu de l'Autel, il encense le peuple de trois coups, le premier au milieu, le second au costé de l'Epistre, & le

& le troisiesme au costé de l'Euangile.

De la Preface iusques à la fin de la Messe.

Chap. VI.

1. L'Encensement estant finy, il retourne à la Sacristie, où il prepare les flambeaux pour estre allumez à la fin du *Sanctus*, & les remet aux Acolythes qui viennent pour le prendre, & s'en allant à l'Autel il marche le premier tenant l'encensoir de la main droicte, & la nauette de la gauche.

2. Il fait vne genuflexion arriuant à l'Autel au milieu des Acolythes, se met apres à genoux sur le dernier degré de l'Autel au costé de l'Epistre, & sans faire aucune benediction sur l'encens, il en met dans l'encensoir lors que le Celebrant prend l'Hostie pour la consacrer.

3. Il met la nauette sur le se-

cond degré, & encense par trois fois le sainct Sacrement à chaque esleuation, sçauoir vn coup quand le Pestre l'adore, le second quand il l'esleue, & le troisiesme quand il le remet sur l'Autel, obseruant de faire vne inclination profonde deuant & apres l'encensement.

4. Il reprend la nauette, se releue, fait la genuflexion, va quitter l'encensoir, soit à la Sacristie ou ailleurs, & se remet pres de la Credence, où il demeure comme nous auons dit cy-deuant chap. 3. Du premier encensement art. 4. A la fin du *Pater*, il reçoit le voile du Sousdiacre.

5. *A l'Agnus* Dei, il bat sa poictrine comme les autres, & s'il n'y a point de Maistre des ceremonies, il accompagne le Sousdiacre au Chœur pour donner la paix, ayant fait la genuflexion ensemblement & derriere luy, deuant que de partir.

6. Estant

6. eſtant de retour à l'Autel, apres auoir fait la genuflexiō il reçoit la paix du Souſdiacre, & la baille apres aux Acolythes, ſinon qu'ils fuſſent à genoux tenans les flambeaux, auquel cas il ne leur donne point la paix.

7. Que ſi la paix ne ſe donnoit pas à cette Meſſe, il ne bouge de la Credence, & bat ſa poictrine quād le Celebrant dit, *Domine non ſum dignus*

8. S'il communie en ceſte Meſſe, c'eſt deuant les Acolythes.

9. Aux Oraiſons apres la Communion eſtant à la Credence, il s'y comporte comme nous auons dit cy deuant. Du premier encenſement. art. 4.

10. Quand le Celebrant baille la benediction il ſe met à genoux en ſa place, & ſe ſigne. A l'Euangile il demeure debout, ſe ſignant & faiſant les meſmes inclinations ou genuflexions que le Celebrant.

11. L'Euangile estant entierement fini, il va auec les Acolythes au deuant de l'Autel, & le Celebrant estant descendu auec ses Maistres, il fait la genuflexion auec eux, comme il a fait arriuant à l'Autel. Et apres marchant deuant les Acolythes, tenant les mains iointes, il retourne à la Sacristie, salüe le Chœur, s'il l'a salüé venant à l'Autel : & estant arriué à la Sacristie, il fait la reuerence à l'image comme en sortant d'icelle & au Celebrant.

12. Apres auoir aidé les autres Ministres à se deuestir, il quitte le surplis, ou aube, fait son action de graces, & se retire en paix.

DE L'OFFICE DES Acolythes.

CHAPITRE. I.

1. CEux qui doiuent porter les chandeliers & faire la fonction d'Acolythes, doiuent auoir (s'il

(s'il se peut) l'ordre d'Acolythe.
2. Ils doiuent aussi (autant que faire se peut) estre de mesme hauteur, afin qu'ils portent les chandeliers esgaux.
3. Ils se seruent des mesmes ornemens que le Thuriferaire, sçauoir du surplis, ou amict, aube, & ceinture.
4. Quand ils prennent les chandeliers, celuy qui est du costé droit, met sa main droicte au nœud du milieu du chandelier, & la gauche au pied. Et au contraire celuy qui est du costé gauche, met sa main gauche au nœud du milieu du chandelier, & la droite au pied ; que si en marchant ils changeoient de costé ; c'est à dire que celuy qui estoit au costé droict allast au costé gauche, & celuy du costé gauche au droict, ils changeroient aussi l'ordre cy-deuant prescrit, en sorte que celuy qui est au costé droict aye tousiours la main droite au nœud, & la gauche

au pied du Chandelier, & celuy qui eſt au coſté gauche aye touſiours la main gauche au nœud, & la droicte au pied du chandelier.

5. Ils tiendront tous deux leurs chandeliers droicts & eſgalement eſleuez; tenant le pied au deſſous de la poictrine & à la ceinture.

6. Quand ils marcheront ce ſera auec modeſtie & grauité, d'vn pas eſgal, le corps droit, la veuë baiſſée, & la teſte nuë.

7. Toutes les fois qu'ils font vne inclination, genuflexion, ou qu'ils ſe releuent debout, ils le font tous deux à meſme temps.

8. Toutes les fois qu'ils preſẽtent quelque choſe au Diacre, Souſdiacre, ou autres Miniſtres, ils ne baiſent point la choſe offerte, ny la main de celuy à qui ils la preſẽtẽt.

De ce qu'ils font à la Sacriſtie & de l'entrée à l'Autel.

CHAP. II.

1. ILs ſe rendent à heure conuenable à la Sacriſtie, & apres auoir

auoir faict leur priere, & laué leurs mains, il prennent les ornemens qui leur sont preparez, & apres aydent aux autres à prendre les leurs.

2. Ils vont allumer les cierges qui sont sur l'Autel, apres auoir fait la genuflexion ensemble au bas du dernier degré deuant le milieu de l'Autel, ils montent à l'Autel, & commencent à allumer les cierges plus proches du tabernacle ou de la Croix, & apres les autres par ordre, chacun de son costé: Et pour les esteindre ils commenceront aux plus esloignez du Tabernacle ou de la Croix, & les autres apres en suite, ayans soin de preparer les bastons auec de la bougie pour allumer les cierges, & des esteignoirs pour les esteindre.

3. Auparauant que de sortir de la Sacristie, ils prennent les chandeliers, comme nous auons dit cy-deuant chapitre 1. art. 4.

4. apres ils se placent, le premier au costé du Diacre, le Thuriferaire entre-deux, & le second au costé du Sousdiacre, si la Sactistie est assez grãde: si non ils se mettent derriere le Diacre, & le Sousdiacre, le Thuriferaire estãt pour lors derriere le Celebrant, font la reuerence à l'image qui est dans la Sacristie, puis au Celebrant, & suiuent le Thuriferaire pour aller à l'Autel. S'ils passent deuant le Chœur, ils s'arrestent, & le saluënt auec les autres. Estans arriuez à l'Autel, le premier Acolythe se met au costé de l'Epistre, & le second au costé de l'Euangile, tous les derniers en droicte ligne auec les autres, auec lesquels ils font ensemblement la genuflexion; & s'estans releuez, ils vont mettre les chandeliers vn d'vn costé & l'autre de l'autre de la Credence, sans que celuy qui est au costé de l'Euangile doiue faire vne genuflexion en passant au milieu de l'Autel. Ils se mettent à

genoux aux deux coſtez de la Credence, tenants les mains, & bras pliez comme en Croix ſur la poictrine, ſe ſignant, & reſpondant tout bas au Celebrant à la confeſſion, &c.

4. Quand le Celebrant monte à l'Autel, ils ſe releuent debout, & demeurent là auec les mains & bras pliez ſur la poictrine.

5. Si le Celebrant s'aſſied au *Gloria in excelſis*, ils peuuent auſſi s'aſſeoir.

6. Aux Oraiſons ils ſe comportent comme ceux du Chœur, ſoit en demeurant debout, à genoux, ou aſſis.

De l'Euangile iuſques au Canon.

CHAP. III.

1. QVand le Celebrant a beny l'encens, ils prennent les deux chandeliers de la Credence, & quand le Diacre eſt preſt à deſcendre de l'Autel, ils partent apres

le

le Thuriferaire pour aller à l'Autel:& s'estans placez vn au costé de l'Epistre & l'autre au costé de l'Euangile, le Thuriferaire entre deux derriere le Diacre, ils font tous ensemble vne genuflexion, & apres vont au lieu destiné pour dire l'Euangile, marchant tous deux apres le Thuriferaire, & deuant les Sousdiacre & Diacre.

2. Ils se mettent vn d'vn costé & l'autre de l'autre du Sousdiacre, la face tournée comme vers le Diacre, iusques à la fin de l'Euangile, sans faire aucune inclination ou genuflexion, ains demeurans comme immobiles.

3. L'Euangile estant fini, ils s'en retournent à l'Autel de la mesme façon qu'ils en sont venus, & apres auoir fait la genuflexion au deuant du dernier degré, ils vont quitter leurs chandeliers sur la Credence, & demeurẽt aupres d'icelle debout ou assis comme le Celebrant, se mettant à genoux, quand il dit,

Et incarnatus est, &c. Que s'ils estoient assis pendant le *Credo*, ils se comportent comme le Celebrant.

4. Lors que le Diacre vient à la Credence prendre la bourse des Corporaux pour la porter à l'Autel, s'ils estoient assis, ils se leueroient & demeureroiẽt debout iusques à ce que le Diacre se fut remis à sa place à costé du Celebrant.

5. A l'Offertoire ils aydent au Sousdiacre à prendre le grand voile qu'il met sur ses espaules.

6. Et apres le premier Acolythe prend de la Credence auec les deux mains le bassin auec les burettes par dessus, & suiuant le Sousdiacre le porte deuant la poictrine, sans pourtant la toucher, à l'Autel, le met au costé de l'Epistre, sans faire aucune genuflexion en y arriuant, & presente la burette au Sousdiacre, sçauoir la burette à vin, en sorte que l'anse soit vers soy, afin que le Diacre la reçoiue

plus

plus facilement par l'anſe, lors que le Souſdiacre la luy preſentera, & au contraire la burette à eau, en ſorte que l'anſe d'icelle ſoit vers le Souſdiacre, obſeruant auſſi ce que nous auons dit cy-deuant au chap. 1. art. 8.

7. Il reprend auec les deux mains le baſſin & burettes, & ſans faire aucune genuflexion, les rapporte ſur la Credence, aupres de laquelle il demeure debout durant l'encenſement de l'Autel.

8. Vers la fin de l'encenſement les deux Acolythes prennent de la Credence, ſçauoir le premier, le baſſin auec la main gauche, & ſur iceluy la burette à eau auec la droicte, le ſecond le linge, & enſemblement ils montent à l'Autel par le coſté de l'Epiſtre, ſans faire aucune genuflexion, mais ſeulement vne inclination mediocre au Celebrant apres qu'il a eſté encensé, le premier luy preſente le baſſin auec la burette à eau pour lauer

lauer l'extremité de ſes doigts, & le ſecond le linge pour les eſſuyer, l'vn & l'autre faiſant ſemblant de baiſer la burette & le linge qu'ils preſentent au Celebrant.

9. Ils s'en retournent tous deux, remettent ſur la Credence la burette, baſſin & linge, & demeurent là debout, où ils ſont encenſez par le Thuriferaire, luy faiſant deuant & apres vne inclination mediocre.

Du Canon iuſque à la fin de la Meſſe.

CHAP. IV.

1. VErs la fin de la Preface il vont à la Sacriſtie, reçoiuent les flambeaux allumez des mains du Thuriferaire ou autre, qu'ils portent de la meſme façon que les Chandeliers, & retournent à l'Autel apres le Thuriferaire, où eſtans au milieu de l'Autel ils font vne genuflexion, & apres ſe retirent vn coſté de l'Epiſtre, & l'autre

l'autre au costé de l'Euangile & se mettent à genoux sur le paué, & esleuent les flambeaux durant l'éleuation du S. Sacrement.

2. A pres l'esleuation du Calice ils se leuent debout, vont au milieu de l'autel faire la genuflexion, & s'en retournent à la Sacristie, si ce n'est qu'on deust donner la Cõmunion, comme aussi aux iours de ieusnes, & aux Messes des Trespassez, car en ce cas ils demeuroient à genoux auec les flambeaux allumez iusques apres la Communion, excepté aux Vigiles de la Natiuité de Nostre Seigneur, de Pasques & de Pentecoste.

3. Les flambeaux esteints, ils retournent à la Credence, où ils demeurent debout ou à genoux, comme le Chœur.

4. Quand le Celebrãt dit, *Agnus Dei*, & *Domine non sum, &c.* ils s'inclinent profondement vers l'Autel, frappent leur poictrine de la main droicte tenant la gauche

sous

sous la poictrine, & reçoiuent debout la paix du Thuriferaire, faisant vne inclinatiõ deuãt & apres.

5. S'ils tenoient les flambeaux allumez, ils ne battroient pas leur poictrine, ny ne receuroient point la paix.

6. S'ils veulent Communier à la Messe, ils doiuent quitter les flãbeaux à d'autres Acolythes, & se placer apres les autres Ministres.

7. Quand le celebrant reçoit le precieux sang de nostre Seigneur, le premier Acolythe, s'il ne tient point le flambeau, & au cas qu'il l'eut encores, apres l'auoir remis à quelque autre, va à la Credence. où il prẽd des deux mains le bassin & les burettes, & les porte à l'Autel comme nous auons cy-deuant dit, au ch. 3. nom. 8. presente au Sousdiacre de la main droicte les burettes, l'anse tournée vers ledit Sousdiacre, & les ayant receuës & mises dans le bassin, les rapporte sur la Credence, sans

faire aucune genuflexion.
8. L'autre Acolythe prend sur la Credence le petit voile du Calice, le porte au Sousdiacre au costé de l'Euangile, faisant vne genuflexion passant par le milieu de l'Autel.
9. Estant de retour tous deux à la Credence, ils y demeurent comme aux Oraisons du commencement de la Messe.
10. Quand le Celebrant baille la benediction, ils sont à genoux & se signent.
11. Se leuent debout à l'Euangile, se signent, & font la genuflexion vers la Croix.
12. La Messe estant finie, ils prenent les chandeliers de la credence, vont au deuant du dernier degré, vn au costé de l'Epistre, & l'autre au costé de l'Euangile, & apres auoir fait vne genuflexion auec les autres s'en retournẽt à la Sacristie au méme ordre qu'ils en sont venus, & saluent le Chœur,

s'ils l'ont salüé en venãt à l'Autel.

13. Arriuez á la Sacristie, ils font la mesme reuerẽce à l'Image que les autres, & au Celebrant, ils quittent leurs chandeliers, esteignent les cierges, aydent au Diacre & Sousdiacre à se des-habiller, quittent leurs ornemens, font leur action de grace, & se retirent en paix.

DE L'OFFICE DV Sousdiacre.

Ce qu'il fait auant & pendant qu'il s'habille.

CHAP. I.

1. LE Sousdiacre qui doit assister à la Messe solemnelle, s'estãt rendu á la Sacristie à heure conuenable, & fait sa priere, il cherche dans le Messel l'Epistre qu'il doit dire, y met vn signet, & la lit entierement.

2. Il laue ses mains, & prepare le Calice, mettant au dessus d'iceluy

vn purificatoire, la Patene auec l'Hostie entiere, qu'il aura nettoyée portãt doucemẽt ses doigts sur & au tour d'icelle, pour faire tomber les petites parcelles, la palle, le voile, & sur le voile la bourse ou corporalier dans lequel sera le Corporal bien plié, le porte ainsi acommodé à la Credence, si le Sacristain ou autre ne l'auoit fait auparauant.

3. Assisté de quelque Clerc il se reuest des ornemens auparauant que le Celebrant, sçauoir du surplis (s'il se peut commodement) de l'amict en baisant la Croix qui est au milieu, de l'aube ceinture, & tunique, sans estre obligé de dire les Oraisons à chacun desdits ornemens s'il ne veut.

4. S'il a besoin d'vn mouchoir (comme il est tres à propos d'en auoir vn) il doit l'attacher à sa ceinture sur le deuant.

5. Estant reuestu des ornemens cy-dessus declarez ensemble auec le

le Diacre, il ayde au Celebrãt à se vestir, luy accommodant l'amict, en sorte qu'il couure entierement le collet de la sottane, luy ayde à prẽdre l'aube & ceinture, & fait en sorte que l'aube couurãt la sottane soit enuirõ vn trauers de doigt plus haute que la terre esgallemẽt pendante, il prend le manipule, le baise à costé de la Croix, & le presente au Celebrant pour le baiser à la Croix, le luy met à son bras gauche entre le coude & la main, & l'arreste en façon qu'il ne glisse point, ayde à accommoder l'estole, attachant le costé qui vient du droict au gauche auec l'extremité de la ceinture, & en dernier lieu à prendre la chasuble, apres il prend sõ manipule & nõ auparauãt, l'arrestãt en façõ qu'il ne glisse point.

S'il y a procession à faire, ou aspersion de l'eau beniste, ce n'est qu'apres icelle qu'il doit bailler le manipule au Celebrant, & luy prendre le sien.

De la sortie de la Sacristie, & entrée à l'Autel.

CHAP. II.

1. Estant reuestu de tous les susdits ornemens, & au costé gauche du Celebrant, auant que de sortir de la Sacristie, il fait la reuerence à l'Image qui est à la Sacristie, ensemblement auec le Celebrãt, & le Diacre, la teste descouuerte, tenant son bonnet des deux mains deuant la poictrine, & apres se tourne vers le Celebrant, & le saluë auec vne inclination mediocre.

2. Il se couure pour aller à l'Autel, marche deuant le Diacre auec grauité & modestie, tenãt le corps droict, les mains iointes & la veuë baissée. S'il passe deuant le Chœur il s'arreste, se descouure & le saluë auec les autres, & apres se couure.

3. Estant arriué au Presbitere, il s'arreste au deuant du dernier degré

gré de l'Autel au costé gauche du Celebrant.

4. Il se descoure, & baille son bonnet au Maistre des ceremonies, ou à l'Acolythe.

5. Il ioint les mains, & fait vne genuflexion au costé gauche du Celebrant ensemblement auec le Diacre, *aidant au Celebrant à se releuer lors qu'il faict les genuflexiõs: ce qui seruira pour les autres genuflexions que le Celebrant fera, & qu'il sera à ses costez.*

Maxime qu'il fait vne genuflexion à la Croix toutes les fois qu'il arriue à l'Autel passant & repassant deuant icelle, encores qu'il n'y aye aucun tabernacle, s'il n'est Chanoine, car alors il ne fait qu'vne inclination s'il n'y a que la Croix.

6. Estant droict il se signe auec la main droicte à mesme temps que le Celebrant dit, *In nomine Patris*, *&c.* comme aussi disant, *Adiutorium nostrum*, *Indulgen-*

tiam, *&c.* tenant pour lors la main gauche au dessous de la poictrine.

7. Reioinct les mains, & luy respond au Pseaume, *Iudica me Deus*, *&c.*

8. Il incline la teste au verset entier, *Gloria Patri & Filio*, *&c.* tant seulement.

9. Il se tourne & s'incline mediocrement vers le Celebrant quand il dit, *Misereatur tui*, & poursuit le reste droict, la face tournée vers l'Autel.

10. Il s'incline profondement vers l'Autel disant, le *Confiteor*, les mains iointes iusques à ce que le *Misereatur*, aye esté dit par le Celebrant : & estant incliné il dit, *Amen*.

11. Il frappe trois fois sa poictrine auec la main droicte, tenant la gauche sous icelle poictrine, en disant *mea culpa*, *&c.*

12. Il se tourne vers le Celebrãt en disant, *tibi Pater*, ou *te Pater*.

13. Il s'incline mediocrement à *Deus tu conuerſus, &c.* iuſques à ce que le Celebrant ſe releue droit ayant dit, *Oremus.*

14. Le Celebrant montant à l'Autel, il monte auec luy, en luy eſleuant de la main droicte ſon aube & les veſtemés par le deuãt, tenant la gauche ſur la poictrine.

15. Eſtant arriué à l'Autel, il faict vne genuflexiõ au coſté gauche du Celebrant, les mains iointes deuant ſa poictrine, ſans baiſer l'Autel, ny appuyer ſes mains ſus iceluy, & ſe releuant dés auſſi toſt.

16. Pendant que le Celebrant met de l'encens à l'encenſoir, il demeure derriere le Celebrant vn peu retiré.

17. Durant l'encenſement il eſleue auec ſa main droicte la partie de la chaſuble qui eſt ſur l'eſpaule tenãt la gauche ſous ſa poictrine.

18. L'encenſement de l'Autel eſtant fini, il ſe retire à la main gauche

gauche du Diacre au plan de la Chappelle, & y demeure tenant les mains iointes, la face tournée vers le Celebrant, sans faire aucune inclinatiõ deuant ny apres que le Diacre encense le Celebrant.

Notez sur les articles 13. 5. 14. & 15. de ce Chapitre, que s'il y auoit vn Prestre assistant, le Sousdiacre se mettoit à la min gauche du Diacre.

De l'Introït.

Chap. III.

1. Lors que le Celebrant dit l'Introit, il est au costé droict du Diacre, & sur le paué, sinon qu'il y eut place pour luy sur l'vn des degrez, tenant les mains iointes, se signant au commencement d'iceluy auec le Celebrant & le Diacre.

2. Il incline la teste à la Croix au *Gloria Patri*, sans rien dire.

3. Il respond aux *Kyrie*, que le Celebrãt dit au costé de l'Epistre & durant

& durant que le Chœur chante derniere *Kyrie*, il ſe met derriere le Diacre en droite ligne, & va enſemblemẽt auec le Celebrant & le Diacre au milieu de l'Autel ſans faire aucune genuflexion, mais vne inclination profonde de teſte à la Croix, & y demeure iuſques à ce que le Celebrant aye chanté *Gloria in excelſis Deo*.

Du Gloria in excelſis.

CHAP. IV.

1. QVand le Celebrant dit *Deo* apres *Gloria in excelſis*, il fait vne genuflexion en ſa place, monte à l'Autel au coſté gauche du Celebrãt, & ſans autre genuflexiõ il pourſuit à voix baſſe le reſte de l'Hymne, ſans preuenir le Celebrant, mais plutoſt ſuiuãt ſa voix auec les inclinatiõs de teſte quand ils diront, *Adoramus te, Gratias agimus tibi, Ieſu-Chriſte, Suſcipe deprecationem noſtram*, & encores *Ieſus Chriſte*, & ſe

se signe à la fin quand ils diront *Cum sancto Spiritu, &c.* & reioinct les mains à *Amen.*

Maxime que le Sousdiacre montant du milieu de l'Autel où il estoit debout, au costé du Celebrãt: ou lors qu'il part du costé du Celebrãt qui est au milieu de l'Autel, pour descendre à sa place, soit deuant ou apres la consecration, il fait la genuflexion du lieu d'ou il part & n'en fait point quand il est au lieu où il veut aller.

2. S'il faut s'asseoir, il marche le premier apres auoir fait vne genuflexion à sa place ensemblemẽt auec les autres, va aux sieges qui sont preparez par le costé le plus court de l'Epistre, où estans tous arriuez, apres auoir releué le derriere de la Chasuble du Celebrant & l'auoir salüé, auoir aussi releué sa Tunique par derriere, & s'estre assis à sõ costé gauche, il se couure tenant les mains estenduës & separées sur les genoux au dessus

ſus les ornemens, les doigts ioincts, ſe deſcouurant & inclinant la teſte quãd le Chœur chãte *Adoramus, &c.* ſans pourtant ſe ſigner à la fin de l'hymne : ce qui ſeruira pour eſtre pareillemét obſerué quand on dira le *Credo*.

3. Vers la fin de l'Hymne chanté par le Chœur, il ſe leue, & ayant quitté ſon bonnet à la place où il eſtoit aſſis il marche deuant le Diacre, va à l'Autel par le plan de la Chapelle, c'eſt à dire par le deuant de l'Autel, & ayant fait la genuflexion au coſté gauche du Calebrant il monte le premier degré tant ſeulement, & luy ayde à monter à l'Autel en eſleuant ſon aube & ſottane par le deuãt de la main droite : puis il deſcend, & ſe met apres le Diacre au milieu de l'Autel, au deſſous du dernier degré.

4. Si le Celebrant apres auoir dit le *Gloria in excelſis. &c.* ne s'aſſied pas, pour n'eſtre pas la couſtume

coustume dans ceste Eglise, ou quand le Sainct Sacrement est exposé, il demeure à son costé gauche vn peu plus eloigné de l'Autel que luy iusques au dernier verset dudit Hymne chanté par le Chœur. Et ayant faict vne genuflexion, il descend au bas des degrez derriere le Diacre, où il demeure droit sans faire aucune inclination quand le Celebrant dit *Dominus vobiscum*.

5. Apres que le Celebrant a dit *Dominus vobiscum*, il va (sans faire de genuflexion) au costé de l'Epistre tousiours derriere le Diacre les mains iointes, où il demeure durãt les Oraisons, il incline à la Croix sans dis-ioindre les mains, quand le Celebrant dit, *Oremus*, & au nom de IESVS, de la Saincte Vierge & des Saincts, &c. ausquels le Celebrant incline la teste en les proferant.

6. Si le Diacre disoit. *Flectamus genua*, il se mettroit à genoux apres

apres luy,& fe releuant le premier il diroit *Leuate*.

7. Vers la fin de la derniere Oraison il reçoit des mains du Maiftre de ceremonies ou d'vn Acolythe le liure des Epiftres des deux mains, le portant deuant fa poictrine, les fueillets du liure tournez du cofté de fon bras gauche. Et ayant fait vne genuflexion au au milieu de l'Autel fur le dernier degré, il va au cofté de l'Epiftre, ou alleurs, fuiuãt la couftume des lieux, pour dire l'Epiftre.

8. La conclufion de l'Oraifon entierement finie, il commence l'Epiftre d'vne voix haute & claire,tenant des deux mains le liure, ou bien les mettant fur iceluy fi le liure eft mis fur vn lectrin.

9. L'Epiftre finie,il ferme le liure, & le porte des deux mains comme auparauant fur fa poictrine.

10. Il va au milieu de l'Autel faire vne genuflexiõ cõme deuãt.

11. Apres il va fe mettre à genour.

noux deuant le Celebrant au costé de l'Epistre sur le second degré, où abbaissant le liure ; & le Celebrant y ayant mis la main dessus, il la baise, & baissant la teste il reçoit la benediction du Celebrant.

S'il est Chanoine il ne se met point à genoux, mais incliné profondement, il baise la main, & reçoit la benediction du Celebrant.

12. Il se releue, rend le liure au Maistre de Ceremonies ou à l'Acolythe, ferme le Messel du Celebrant, & le prend auec le cuissin, le porte deuant sa poictrine au costé de l'Euangile, passant par derriere le Diacre, faisant vne genuflexion au milieu de l'Autel, & le met en sorte que le haut du liure regarde le coin de l'Autel. Pendant que le Celebrãt dit l'Euangile, il demeure droict les mains joinctes au dessous du marche-pied, luy respondant, se signant, faisant les in-

clinations

clinations, ou genuflexions, & tournant les fueillets quand il est necessaire.

S'il y a vn Prestre assistant qui doit porter le Messel au costé de l'Euangile, & apres qu'il est dit, l'approcher du corporal ; le Sousdiacre, apres auoir rendu le liure des Epistres, s'en va derriere le Prestre à sa place, & faict vne genuflexion en passant.

13. L'Euangile dit par le Celebrant, & ayant respondu, *Laus tibi Christe*, il approche le Messel auec le cuissin pres du corporal : & apres auoir fait vne genuflexion il descend au dessous du dernier degré derriere le Celebrant;& y demeure droit iusques à ce que leDiacre aye receu la benediction du Celebrant.

14. Il se met au costé gauche du Diacre,& apres auoir faict vne genuflexion ensemblement auec luy, l'acompagne au lieu destiné pour dire l'Euangile, marchant à

la main gauche du Diacre.

15. Estant arriué il se met au milieu des deux Acolythes la face tournée contre le Diacre, il prend auec les deux mains le liure que le Diacre portoit, qu'il tient ouuert, & esleué, l'appuyant contre sa poictrine ou plus haut, sãs faire aucune inclinatiõ ou genuflexion.

16. Que s'il y auoit vn lectrin apres que le Diacre a mis le liure des Euangiles sur iceluy, le Sousdiacre se met par derriere en l'ébrassant & tenant le liure des deux mains la face tournée contre le Diacre, sans faire aucune inclination, ny genuflexion.

17. L'Euangile fini, il prend le liure & le porte ouuert au Celebrant pour le luy faire baiser, sans luy faire aucune inclination pour lors, ny mesme à l'Autel en passant quand le Sainct Sacrement seroit exposé, & luy mõstrer auec l'indice de la main droite le commencement de l'Euangile: tenant cependant

cependant le liure de la main gauche appuyé sur sa poictrine, qu'il esleue apres des deux mains pour le faire baiser plus facilement, le liure estāt baisé, il le ferme, se retire tant soit peu, fait vne inclination profonde au Celebrant, & apres vne genuflexion á l'Autel.

18. Il descend au bas de l'Autel par le costé de l'Epistre, baille le liure au Maistre des ceremonies ou à vn Acolythe, ou mesme le porte sur la Credence par le chemin le plus court, & apres s'en reuient en sa place au milieu de l'Autel derriere le Diacre où il fait vne genuflexion.

Du Credo.

CHAP. V.

1. IL demeure droict derriere le Diacre quand le Celebrant dit le *Credo*, & alors qu'il dit, *Deum*, il fait vne genuflexion à sa place, & monte à l'Autel au costé gauche du Celebrant, où il

continuë le reste du Symbole, inclinant la teste à ces mots *Iesum Christum, simul adoratur*, & faisant vne genuflexion d'vn seul genoüil à ces mots, *Et incarnatus est*, iusques apres, *Et homo factus est*, se signant aussi à la fin auec le Celebrant à ces mots, *Et vitam venturi sæculi*, & ioignant les mains à *Amen.*

2. Le Symbole fini, ou il demeure à l'Autel, ou il va s'asseoir.

3. S'il demeure à l'Autel, quand le Chœur chante ces paroles, *Et incarnatus est, &c.* il descend au second degré, & se met à deux genoux sur le premier au costé gauche du Celebrant.

4. S'il va s'asseoir : il fait comme nous auons dit cy-deuant au *Gloria in excelsis*, & pour lors il se descouure, & incline la teste sans bouger de sa place quand le Chœur chante, *Et incarnatus est. &c.* si ce n'est aux trois Messes de la Natiuité de N. S. & au iour de

l'Annociation de la Saincte Vierge, qu'il ſe met à deux genoux proche de ſa place.

5. Quand le Diacre ſaluë le Celebrant auparauant que d'aller à la Credence pour prendre la bourſe & la porter à l'Autel, il le ſaluë oſtant ſon bonnet ſans ſe bouger de ſa place, ſe tenant debout iuſques à ce que le Diacre eſtant de retour ſe ſoit aſſis.

6. Le Symbole fini, il retourne à l'Autel, & ſe met derriere le Diacre comme nous auons dit au *Gloria in excelſis* : & apres que le Celebrant a dit, *Oremus*, il fait vne genuflexion en ſa place, & va à la Credence, ou aydé de quelque Acolythe, il prend le grand voile ſur les eſpaules, en ſorte qu'il panche d'auantage du coſté droit que du gauche, il plie le petit voile du Calice qu'il laiſſe ſur la Credence, & couure le Calice du grãd voile qu'il a ſur ſes eſpaules auec la partie qu'il a au coſté droit, puis

il préd le Calice par le nœud de la main gauche, mettant la droicte dessus, le porte à l'Autel par le chemin le plus court, & l'ayant mis au costé de l'Epistre, le Diacre l'ayant descouuert, il luy baille la Patene pour la presenter au Celebrant, il essuye le Calice auec le Purificatoire qu'il laisse sur l'Autel.

7. Si on ne dit point le Symbole, apres auoir fait baiser le liure au Celebrant, & rendu iceluy au Maistre des ceremonies ou Acolythe, ou l'ayant luy mesme remis sur la Credence, il prend le voile & Calice comme cy-dessus, & de plus il porte la bourse des Corporaux sur le Calice, le tout couuert du grand voile.

8. Il reçoit des mains de l'Acolythe la burette du vin qu'il presente au Diacre, en sorte qu'il la puisse prendre par l'anse, la reprenant apres que le Diacre a mis du vin dans le Calice.

9. Il

9. Il reçoit auſſi la burette de l'eau par l'anſe qu'il tient vn peu eſleuée, & la monſtrant au Celebrant il dit, *Benedicite Pater reuerende*, & le celebrant ayant fait la benediction deſſus, il verſe vn peu d'eau dans le Calice, & remet les deux burettes dans le baſſin.

10. Eſtant au coſté de l'Epiſtre debout, il reçoit des mains du Diacre la Patene qu'il tient de la main droicte nuë en ſorte que la concauité de la Patene ſoit tournée vers luy, & la couure de ſon grand voile.

11. Il va au milieu de l'Autel en ſa place ordinaire derriere le Celebrant par le chemin le plus court, tenant la Patene deuant ſa poictrine, & eſtant arriué au milieu de l'Autel au plan de la Chapelle, il fait vne genuflexiõ, & s'eſtant remis droict, il tient la Patene eſleuée & tourné vers luy iuſque vers la fin du *Pater*, ſans qu'il

faſſe aucune inclination ou genuflexion durant l'encenſement de l'Autel:, & ſouſtenant ſi bon luy ſemble ſon bras droict de la main gauche.

Si le S. Sacrement eſt expoſé, il ſe met à genoux en ſa place, quand le Celebrant ſe met à genoux pour l'encenſer.

12. Quand le Diacre l'encenſe, il ſe tourne vers luy abaiſſant alors vn peu la patene & luy fait vne inclination deuant & apres l'encenſement.

13. A la fin de la Preface, il fait vne genuflexion en ſa place & tenãt la main droicte auec la Patene contre la poictrine, il mõte à l'Autel au coſté gauche du Celebrant & incliné dit, *Sanctus*: quand il dit, *Benedictus qui venit, &c.* il ſe releue droict ſans ſe ſigner.

14. Quand le Celebrant commence le Canon, il fait vne genuflexion, & s'en retourne à ſa place derriere le Celebrant. A l'eſleuation

tion du S. Sacrement il se met à genoux en sa mesme place sur le dernier degré, lors que le Diacre se met à genoux, & se releue auec luy apres l'esleuation du Calice.

15. Quand le Celebrant dit, *Et dimitte nobis debita nostra*, de l'Oraison Dominicale apres auoir fait vne genuflexion en sa place, il monte à l'Autel à la droicte du Diacre & au costé de l'Epistre, presente la Patene au Diacre qui la descouure, & la baille au Celebrant.

16. Il oste luy mesme son voile, & le baille à quelque Acolythe, fait vne genuflexion, & s'en retourne derriere le Celebrant.

17. Quand le Celebrant dit, *Pax Domini*, *&c.* il fait vne genuflexion à sa place, & monte à l'Autel à la gauche du Celebrãt pour dire auec luy incliné par trois fois, *Agnus Dei*, *&c.* battant aussi par trois fois sa poictrine de la main droite, la gauche estant sous sa poictrine.

l'Agnus

18. *L'Agnus Dei* fini, il fait vne genuflexiõ au costé du Celebrãt, & retourne à sa place derriere iceluy.

19. Estant droict il reçoit la paix du Diacre en s'embrassant & approchant l'vn l'autre la ioüe gauche & respondant. *Et cum spiritu tuo*, apres que le Diacre a dit, *Pax tecum.*

20. Ayant receu le paix du Diacre, il fait vne genuflexion, & s'en va la porter au Chœur estant accompagné, ou du Maistre des ceremonies ou de quelque Acolythe.

21. S'il y a plusieurs ordres distincts les vns des autres, il la dõne au premier de chaque ordre d'vn costé & d'autre du Chœur, qui doit estre debout, & non à genoux ny assis, puis au premier du secõd ordre de chaque costé aussi du Chœur, & ainsi des autres, faisant les inclinations en arriuant & sortant du Chœur, & genuflexions en passant & repassant d'vn costé à l'autre dudit chœur.

22. Aux layques il ne baille iamais la paix qu'auec l'instrument de paix, qui a esté baisé par celuy qui a receu la paix immediatemẽt du Celebrant; Et pour l'ordinaire le Sousdiacre ne doit bailler la paix qu'aux layques, qui ont esté encensez par le Diacre : que s'il y a quelque autre à qui on la doiue bailler qui n'aye pas esté encensé, ce sera par le Maistre des ceremonies ou par quelque Acolythe.

23. Estant de retour à l'Autel, apres auoir fait vne genuflexiõ au bas des degrez, il baille la paix à celuy qui l'auoit accõpagné, & celuy cy aux Acolythes au cas qu'ils ne tiennent pas les flambeaux.

S'il y a vn Prestre assistant, le Sousdiacre ne portera point la paix au Chœur, mais apres l'auoir receüe du Diacre il demeurera en sa place.

24. Il fait vne genuflexion en sa place, & s'en va à la droicte du

Celebrant

Celebrant, où il fait vne genuflexion à mesme temps que le Celebrant la fait.

25. Quand le Celebrant dit, *Domine non sum dignus*, il frappe sa poictrine, & s'incline profondement vers l'Autel, il faict tout de mesme durant la Communion du Celebrant.

26. Il descouure le Calice, lors que le Celebrant commence á disioindre les mains, & auant la genuflexion, qu'il fait à mesme temps auec luy.

27. Que si le Sousdiacre n'estoit pas de retour du Chœur, le Diacre viendroit au costé de l'Epistre pour suppléer à son defaut.

28. Si quelqu'vn desire communier apres que le Celebrant a receu le precieux Sang, il couure le Calice auec la palle, & le met au costé de l'Euangile sur le corporal, il va au costé de l'Euangile, passe au milieu de l'Autel à mesme temps que le Diare y passe

entre

entre luy & le Celebrant, & fait vne genuflexion au milieu de l'Autel. Quand le Diacre dit le *Confiteor*, & le Celebrant dit, *Miseratur, &c. Indulgentiam, &c.* il est incliné au costé de l'Euangile, la face tournée vers le Sainct Sacrement. Si le Sainct Sacrement estoit dans le Tabernacle & non sur le corporal, il se met à genoux sur le marche-pied au costé de l'Euangile & à costé du Celebrant, pendant que le Diacre tire le Sainct Ciboire, & apres il se releue.

S'il ne communie point, il demeure profondement incliné quand le Celebrant dit ; *Domine non sum dignus, &c.*

Que s'il communie, cõme il est tres à propos, il se mettra à genoux auec le Diacre quand le Celebrãt dit, *Domine non sum dignus.* Et pour les semõdre à ce faire il n'y a que coucher icy les paroles du Ceremonial des Euesques au liure

2. chap.

2. cap. 51. auec le Diacre & Sousdiacre qui seruent à l'Autel se ressouuiennét estre fort bien seant, si les Dimanches apres que le Celebrant a communié du precieux Corps de N. Seigneur, ils le reçoiuent de ses mains comme il est ordonné par le Concile de Trente en la cession 23. ch. 13. C'est à dire les Diacres & Sousdiacres qui ne sont pas Prestres, ou bien qui estãs Prestres, ne veulent ou ne peuuent celebrer ce iour-là.

Quand le Celebrant va pour cõmunier les Clercs ou Layques, il est à son costé gauche, & le suit les mains iointes.

La Communion finie, estant tousiours au costé gauche du Celebrãt allant à l'Autel, il luy esleue de la main droicte l'Aube, & ses vestemens de deuant, tenant la gauche sous sa poictrine : il fait vne genuflexiõ arriuant à l'Autel auec le Celebrant & le Diacre, & apres sans faire autre genuflexion

xion se retire hors du marchepied du costé de l'Euangile, se met à genoux, & y demeure iusques à ce que le Celebrant se releue, c'est à dire iusques à ce que le Diacre aye mis le sainct Ciboire dans le Tabernacle, & iceluy fermé.

29. Il change de place, & va au costé de l'Epistre, reçoit des mains de quelque Acolythe la burette, &c. comme nous dirons cy-apres.

30. Apres que le Celebrant a pris le precieux Sang, il reçoit des mains de quelque Acolythe la burette de vin, & verse d'iceluy dans le Calice qui luy est presenté par le Celebrant sur l'Autel.

31. Pour l'ablution des doigts du Celebrant il verse du vin sur iceux, & apres changeant la burette de la droicte à la gauche, reçoit de la droicte & des mains de l'Acolythe la burette de l'eau, & verse d'icelle.

32. Ayant rendu les burettes, il passe au costé de l'Euangile, prend le

la Calice, le nettoye auec le purificatoire, qu'il met apres au dessus d'iceluy auec la patene & la palle.
33. Plie le Corporal, qu'il remet dans la bourse.
34. Et ayant receu le petit voile des mains de quelque Acolythe, il en couure le Calice, & met la bourse dessus, le porte à la Credence par le chemin le plus court, faisant vne genuflexion au milieu de l'Autel & non pres de l'Autel en partant.
35. Ayant remit le Calice sur la Credence, & le voile entieremẽt abbatu par le deuant, en sorte que le Calice ne paroisse point, il se rend derriere le Diacre, & y demeure droict, & les mains ioinctes iusques à ce que les Oraisons soient entierement acheuées. Que si les Oraisons estoient acheuées quand il partira de la Credence pour s'en retourner à l'Autel, il ira au milieu de l'Autel, & y fera la genuflexion.

36. Quand le Celebrant dit *Dominus vobiscum*, & le Diacre, *Ite Missa est*, ou *Benedicamus*, *&c.* Il demeure droict sans faire aucune inclination.

37. Pour receuoir la benediction du Celebrant, il monte au second degré, du costé de l'Euangile, & se met à genoux, sur le plus haut degré, se signant auec la main droicte tenant la gauche sous la poictrine.

Vn Chanoine ne fait qu'vne inclination profonde, fors que si l'Euesque bailloit la benediction, il se mettroit à genoux.

38. S'il y a vn Euangile à dire autre que celui de Sainct Iean, dés aussi tost apres que le Diacre a acheué *Ite Missa est*, il fait vne genuflexion, & va au costé de l'Epistre, où il prend le Missel auec le cuissin qu'il porte au costé de l'Euangile, & fait vne genuflexion au milieu de l'Autel à mesme têps que le Celebrant baille la benedi-

ction, à laquelle il ne se signe point audit cas.

S'il y a vn Prestre assistant, il ne bouge de sa place, & attend au bas des degrez que le Celebrant aye finy l'Euangile, & qu'il soit descendu pour s'en aller à la Sacristie.

39. Durant l'Euangile de sainct Iean ou autre, il assiste au costé de l'Euangile à la main gauche du Diacre, & respond au Celebrant se signant, s'inclinant, ou faisant la genuflexion comme luy.

40. L'Euangile fini, & ayant respondu *Deo gratias*, il va au costé gauche du Celebrant au milieu de l'Autel, où il faict vne inclination à la Croix.

41. Se tourne contre le costé de l'Euãgile pour descẽdre au bas des degrez, où il fait vne genuflexion.

42. Reçoit son bonnet, se couure & s'en retourne à la Sacristie, de la mesme façon qu'il en estoit venu, tenant les mains iointes, & marchant

chant deuant le Diacre, & saluant le Chœur s'il l'a salué en venant à l'Autel, c'est à dire qu'estant tous en ligne droicte ne tournãt pas entierement le dos à l'Autel, il fait vne inclination au costé droict du Chœur, & pareille inclination à l'autre costé.

43. Estant arriué à la Sacristie au deuant de l'image il se descoure, & à la main gauche du Celebrant, il fait vne reuerence à ladite Image, & au Celebrant.

44. Apres auoir aidé le Celebrãt à quitter ses ornemens, il quitte pareillement les siens à l'aide de quelque Acolythe.

45. Il rapporte à la Sacristie tout ce qu'il auoit porté à la Credence, ou en laisse le soin au Sacristain.

46. Il faict son action de grace, & se retire en paix.

DE L'OFFICE DV Diacre.

De ce que le Diacre fait auant & pendant qu'il s'habille.

CHAP. I.

1. LE Diacre qui doit aſſiſter à la Meſſe ſolemnelle, s'eſtant rendu à la Sacriſtie à heure conuenable, & fait ſa priere, il prend le Meſſel qui doit ſeruir au Preſtre Celebrant, cherche la Meſſe, & met les ſignets aux lieux qui ſeront neceſſaires.

2. Il prend auſſi le liure des Euangiles, ou vn autre Meſſel, dans lequel il cherche l'Euangile qu'il doit dire, & l'ayant entierement leuë y met vn ſignet, & les porte ou baille à porter, le premier ſur l'Autel au coſté de l'Epiſtre, & couuert au cõmencement de la Meſſe, le met ſur vn cuiſſin de la couleur des ornemens, & l'autre ſur la Credence fermé, & apres

laue les mains.

S'il y a vn Prestre assistant qui a soin de preparer le Messel du Celebrāt, il ne prepare que le sien.

3. Assisté de quelque Acolythe il se reuest de ses ornemens auparauant le Celebrant, sçauoir du surplis (s'il se peut commodemēt) de l'amict en baisant la Croix qui est au milieu de l'aube, ceinture & estole, laquelle il baise aussi au milieu où est la Croix, la met sur son espaule gauche, & fait passer les deux bouts sous le bras droict, qu'il lie & arreste en sorte qu'ils ne se deslient point, & enfin la dalmatique, sans estre obligé de dire les Oraisons à chacun desdits ornemens s'il ne veut.

4. S'il a besoin d'vn mouchoir (comme il est tres à propos d'en auoir vn) il doit l'attacher à sa ceinture sur le deuant.

5. Estant ainsi reuestu, ensemble auec le Sousdiacre il aide au Celebrant à se vestir, de ses orne-

mens, luy presente l'amict à baiser au milieu où est la Croix, le luy met sur la teste, & fait descendre sur le col, en sorte que le collet de la sottane ne paroisse point, & apres auoir mis les cordõs en croix sur sa poictrine, & passé par derriere, les relie apres sur le deuant: luy aide à prendre l'aube & la ceinture, qu'il serre & lie en sorte que l'aube couurant la sottane & estant enuiron vn trauers de doigt plus haute que la terre également pendante ne puisse descendre plus bas: il prend l'estole des deux mains, la baise à costé de la Croix & la presente à baiser au Celebrant à la Croix, la met sur son col, & l'agence sur sa poictrine, faisant premierement descendre le costé gauche de l'estole au costé droit du Celebrant, & celuy du droit au gauche en forme de Croix, il attache de son costé l'estole auec le reste de la ceinture: & en dernier ieu luy baille la chasuble, s'il y a

des cordons les attache comme ceux de l'amict, ou bié s'il est plus commode au Celebrant, le Diacre luy laisse noüer les cordons de l'amict, de la chasuble, & de la ceinture.

6. S'il y a procession ou eau beniste à donner, ce n'est qu'apres icelle qu'il doit prendre son manipule.

De la sortie de la Sacristie & entrée à l'Autel.

CHAP. II.

1. ESTant reuestu de tous ses ornemens, & estant au costé droict du Celebrant, auant que de sortir de la Sacristie il presente au Celebrãt la cuilliere qu'il baise & apres la main du Celebrant, & en mesme temps la nauette ouuerte en disant *Benedicite Pater reuerende* : l'encens pris & mis dans l'encensoir par le Celebrant, il reçoit en sa main la Cuilliere, baisãt premierement la main du Cele-

brant, puis apres la cuilliere, qu'il remet dans la nauette, & la rend au Maistre de ceremonies ou au Thuriferaire.

S'il y a vn Prestre assistant c'est à luy de presenter la nauette & cuilliere au Celebrant, & en ce cas le Diacre au lieu de se mettre au costé droict du Celebrant, se met à son costé gauche, & allant à l'Autel il marche au costé gauche du Prestre assistant: montant à l'Autel il esleue les vestemens du Celebrant de la main droite, ce qui seruira pour les articles 1. 3. 4. 5. 15. & 16. de ce Chapitre.

Maxime que lors qu'on presente quelque chose au Celebrant, il faut premierement baiser la chose presentée, & apres la main du Celebrant: Et alors qu'on reçoit quelque chose du Celebrãt, il faut premierement baiser sa main & puis la chose qu'on reçoit: Ce qui s'obserue tousiours, excepté quand le S. Sacrement est exposé, & aux

Offices

Offices qu'on fait pour les Trespassez, où l'on ne baise rien.

1. Il fait la reuerence à l'image qui est en la Sacristie ensemble auec le Celebrant & le Sousdiacre, la teste descouuerte, tenant son bonnet des deux mains deuant la poictrine & apres se tourne vers le Celebrant qu'il saluë d'vne inclination mediocre.

3. Il se couure pour aller à l'Autel, & marche apres le Sousdiacre auec grauité & modestie, tenant le corps droit, les mains jointes, & le veuë baissée. S'il passe deuant le Chœur, il s'arreste, se descouure, & le saluë auec les autres, & apres se couure.

4. Estant arriué au Presbytere, il s'arreste au deuant du derniér degré de l'Autel au costé droit du Celebrant.

5. Se descouure, reçoit le bonnet du Celebrant puis le baille auec le sien au Maistre des ceremonies ou à l'Acolythe.

6. Ioint

6. Ioint les mains, & fait vne genuflexion enſemblement auec le Souſdiacre.

Maxime qu'il fait vne genuflexion à la Croix, toutes les fois qu'il arriue à l'Autel, paſſant & repaſſant deuant icelle, encores qu'il n'y aye point de tabernacle: ſi quelque priuilege particulier comme celuy de Chanoine ne l'exempte, ne faiſant alors qu'vne inclination quand il n'y a qu'vne Croix, ce qui ſeruira pour les autres articles qui ſeront cy-apres.

7. Eſtant droit il ſe ſigne auec la main droite à meſme temps que le Celebrant dit, *In nomine Patris, &c.* comme auſſi en diſant, *Adiutorium noſtrum, &c.* tenant pour lors la main gauche au deſſous de la poictrine.

8. Rejoint les mains, & luy reſpond au Pſeaume, *Iudica me Deus, &c.*

9. Il incline la teſte au verſet entier, *Gloria Patri & Filio, &*

Spiritui

Spiritui ſancto, tant ſeulement.

10. Il ſe tourne & s'incline mediocrement vers le Celebrant quand il dit, *Miſereatur tui*, & pourſuit le reſte droict, la face tournée vers l'Autel.

11. Il s'incline profondement vers l'Autel diſant le *Confiteor*, les mains jointes iuſques à ce que le Celebrant aye dit le *Miſereatur &c.* & eſtant ainſi incliné il dit, *Amen.*

12. Il frappe trois fois ſa poictrine auec la main droicte, tenant la gauche ſous la poictrine en diſant *Mea culpa, &c.*

13. Il ſe tourne vers le Celebrãt en diſant, *tibi Pater*, ou *te Pater.*

14. Il s'incline mediocrement à *Deus tu conuerſus, &c.* iuſques à ce que le Celebrant ſe releue droit ayant dit *Oremus.*

15. Le Celebrant montant à l'Autel, il monte auec luy, en luy eſleuant de la main gauche ſon aube & ſes veſtemẽs par le deuãt, tenant

tenant la droicte sous sa poitrine.
16. Estant arriué à l'Autel, il fait vne genuflexiõ au costé droit du Celebrant, les mains jointes deuant sa poictrine, sans baiser l'Autel ; & sans appuyer ses mains sur iceluy, & se releue dés aussi tost.
17. Il reçoit des mains du Maistre des ceremonies ou du Thuriferaire la nauette ouuerte, presentant la cuilliere au Celebrant, cõme nous auons dit cy-deuant, en disant *Benedicite Pater reuerende.*
18. Il baise le haut des chenettes qu'il tient de la main droicte, & les met à la main gauche du Celebrant, & le bas desdites chenettes qu'il tient de la gauche, il le met à la droicte du Celebrant, & la baise.
19. Durant l'encensemẽt il esleue auec sa main gauche la partie de la chasuble qui est sur l'espaule droicte du Celebrant, tenant sa main droicte dessous sa poictrine,
aydant

aydant au Celebrant à se releuer lors qu'il fait les genuflexions, ce qui seruira pour les autres genuflexions que le Celebrant fera.

21. L'encensement finy, estant droict au second degré du costé de l'Epistre, il reçoit l'encensoir comme en croisant les mains, c'est à dire prenant de la droicte le bas des chenettes, & de la gauche le haut. Et se retirant vn peu de l'Autel il encense le Celebrant de trois coups d'encensoir, & luy faict vne inclination profonde deuant & apres, & rend l'encensoir au Maistre de ceremonies ou au Thuriferaire. *Si ce n'est en presence du Prelat dans son Diocese, ou autre de plus grande qualité, auquel cas on ne luy donne que deux coups d'encensoir.*

De l'Introit.

CHAP. III.

1. APres auoir rendu l'encensoir au Maistre des ceremonies

monies ou au Thuriferaire, il se met au costé droit du Celebrãt, sur le second degré, tenant les mains jointes se signant au commencement de l'Introit auec le Celebrant.

2. Il incline la teste à la Croix au *Gloria Patri* sans rien dire.

3. Il respond aux *Kyrie*, que le Celebrant dit au costé de l'Epistre, & durant que le Chœur chante le dernier *Kyrie*, il se met derriere le Celebrãt sur le second degré en droicte ligne auec le Sousdiacre, & va ensemblement auec le Celebrant & le Sousdiacre au milieu de l'Autel saus faire aucune genuflexion, mais l'inclination à la Croix, *ce qui seruira pour les autres fois*, & y demeure iusques à ce que le Celebrant aye chanté *Gloria in excelsis Deo.*

Du Gloria in excelsis
CHAP. IV.

1. QVand le Celebrant dit *Deo*, apres *Gloria in excelsis*,

celsis, Il fait vne genuflexion en sa place, monte à l'Autel au costé droict du Celebrant, sans autre genuflexion il poursuit à voix basse le reste de l'Hymne, sans preuenir le Celebrant, mais plustost suiuant sa voix, auec les inclinations de teste quand il dit, *Adoramus te*, *Gratias agimus tibi*, *Iesus-Christe*, *Suscipe deprecationem nostram* & encores *Iesu Christe*, se signant à la fin quand il dit *Cum sancto Spiritu*, *&c.* & rejoinct les mains à *Amen.*

Maxime que le Diacre montant du milieu de l'Autel (où il estoit debout) au costé du Celebrant ou lors qu'il part du costé du Celebrant, qui est au milieu de l'Autel, pour descendre à sa place, soit deuant ou apres la consecration, il fait la genuflexion du lieu d'où il part, & n'en fait point quand il arriue au lieu qu'il veut aller.

12. S'il faut s'asseoir, il fait vne genuflexion, suit le Soufdiacre & marche

marche deuant le Celebrant, descend par le costé plus court de l'Epistre pour aller aux sieges qui sõt preparez, & y estant arriué il prend le bonnet du Celebrant, le luy presente le baisant à demy, releue le derriere de la chasuble du Celebrant de la main gauche, releue aussi le derriere de sa Dalmatique, saluë le Celebrant, s'assied à son costé droict, & se couure, tenant les mains estenduës & separées sur les genoux au dessus des ornemens les doigts ioints, se descouurant & inclinant la teste quand le Chœur chante, *Adoramus te, &c.* sans pourtãt se signer à la fin de l'Hymne : ce qui seruira pour estre pareillement obserué au *Credo*.

3. Vers la fin de l'Hymne chanté par le Chœur il se releue, se descouure, reçoit le bonnet du Celebrant qu'il met sur le banc où il estoit assis auec le sien, & s'en retourne à l'Autel par le plan de la Chapelle, c'est à dire par le de-

uant

uant de l'Autel, marche apres le Soufdiacre, & eftant arriué au coin des degrez du deuãt, il fe retire vn peu en arriere pour laiffer paffer le Celebrant, auquel il incline la tefte, apres il faict enfemblement auec le Soufdiaere vne genuflexion à la Croix, & monte au fecõd degré de l'Autel à cofté du Celebrant, luy efleuant de la main gauche fon aube & fottane par le deuant, tenant la droicte fous fa poictrine & fe met apres au milieu de l'Autel derriere le Celebrant.

4. Si le Celebrant apres auoir acheué le *Gloria in excelfis, &c.* ne s'affied pas, pour n'en eftre pas la couftume, ou fi le S. Sacrement eftoit exposé, il demeure à fon cofté droict vn peu plus efloigné de l'Autel que luy, iufques au dernier verfet de l'Hymne chanté par le Chœur : & alors ayant fait vne genuflexion il defcend au fecond degré derriere le Celebrãt,

où il demeure droit ſans faire aucune inclination quand le Celebrant ſe tourne pour dire *Dominus vobiſcũ*;ce qui ſeruira pour toutes les fois qu'il ſe tourne vers luy.

5. Apres que le Celebrant a dit *Dominus vobiſcum*, il va au coſté de l'Epiſtre touſiours ſur le ſecõd degré,les mains ioinctes ſans faire aucune genuflexiõ,& y demeure pendãt qu'on dit les Oraiſons, s'inclinant vers la Croix quand le Celebrant dit *Oremus* sãs diſioindre les mains,& au nom de IESVS, de la S. V. & des SS.&c.auſquels le Celebrant incline la teſte en les proferant.

6. Si en cette Meſſe il falloit dire *Flectamus genua*, c'eſt à luy de le dire, & ſe mettre à meſme temps le premier à genoux, & ſe releuer quand le Souſdiacre commence à dire *Leuate*.

7. La concluſion de la derniere Oraiſon finie & non deuant, ſans faire aucune genuflxion, il va au coſté

costé droict du Celebrant, & y demeure pendãt qu'il lit l'Epistre, le Graduel ou Traict, &c. faisant les inclinations ou genuflexions, & tournant les fueillets, quand il est necessaire, & respondant, *Deo gratias*, à la fin de l'Epistre.

S'il y auoit vn Prestre assistant, le Diacre ne bougeroit de sa place sur le second degré durant l'Epistre.

8. Quand le Sousdiacre apres auoir dit l'Epistre vient à l'Autel, il se retire vn peu pour luy faire place & demeure au costé de l'Epistre iusques à ce que le Celebrãt aye commencé l'Euangile. Et pour lors il reçoit le liure des Euangiles des mains du Me. de cremonies ou de quelque Acolythe, & sans estre accõpagné de persõne le porte des deux mains fermé deuãt la poictrine, ayant fait vne genuflexion sur le milieu du dernier degré, il monte à l'Autel, met le liure sur le milieu d'iceluy, & apres il

fait vne genuflexion. Si le Celebrant n'a pas acheué l'Euangile, il va se mettre comme à son costé gauche entre luy & le Sousdiacre.
9. L'Euangile estant fini, par le Celebrant, il presente la nauette auec l'encens pour le benir, cõme il a esté dit au ch. 2 art. 1. & 16. Ayant rendu la nauette au Maistre des ceremonies ou Thuriferaire, il se met à genoux sur le marche-pied de l'Autl, les mains iointes, & la teste inclinée il dit, *Munda cor meum, &c.* lequel finy il se releue, monte à l'Autel, prend auec les deux mains le liure des Euangiles qui estoit sur l'Autel, se remet à genoux sur le marche-pied, & demande la benediction au Celebrant en disant, *Iube domne benedicere* : l'ayant receuë, il baisse vn peu le haut du liure sur lequel le Celebrant met la main droicte qu'il baise.

S'il est Chanoine il s'incline profondement quand il demande

la benediction.

10. Ayant reçeu la benediction, il ſe releue deſcend au bas des degrez au plan de la Chappelle, & apres auoir fait vne genuflexion vers l'Autel, il va apres les Acolythes, ayant le Souſdiacre à ſon coſté gauche, au lieu deſtiné pour dire l'Euangile, portant des deux mains le liure fermé contre ſa poictrine.

11. Si le Celebrant veut s'aſſeoir quand le chœur chante le Graduel, Traict ou Sequence, il s'aſſied à ſon coſté droict comme au *Gloria in excelſis*, & vers la fin de la Sequence il porte le liure des Euangiles ſur l'Autel, & prẽd le temps qui luy eſt neceſſaire pour faire tout ce que nous auons dit aux art. 9. & 10. precedens.

12. Eſtans arriuez au lieu deſtiné pour dire l'Euangile, il remet entre les mains du Souſdiacre le liure des Euangiles qui le tient ouuert & eſleué, l'appuyant

contre ſa poictrine, ou plus haut s'il eſt de beſoin, afin que le Diacre puiſſe plus commodemẽt lire l'Euangile, & dit *Dominus vobiſcum.*

13. S'il y auoit vn lectrin il mettroit luy méme le liure ſur iceluy, & apres les mains jointes deuant ſa poictrine il diroit *Dominus, &c.*

14. En diſant, *Sequentia,* ou *Initium ſancti Euangelij,* auec le pouce de la main droicte, les autres doigts joints & eſtendus, il fait le ſigne de la croix ſur le liure au commencement du texte de l'Euangile qu'il doit dire, tenant la main gauche ſur le liure, & apres ladite main ſur la poictrine, faisãt le ſigne de la Croix auec le pouce de la droicte, au front, á la bouche, & á la poictrine, *ſe donnant bien garde de ne faire pas le ſigne de la croix ſur la bouche durant le temps qu'il profere quelque parole.*

15. En

15. En ſe tournant vn peu du coſte droit il reçoit l'encenſoir qui luy eſt preſenté par le Maiſtre des ceremonies ou par le Thuriferaire& ſe remettãt au deuãt du liure, il l'encenſe de trois coups, le premier au milieu du liure, le ſecond au coſté droict qui eſt vers ſa main gauche, & le troiſieſme au coſté gauche qui eſt vers ſa main droicte, pendant que le Chœur chante *Gloria tibi Domine*, faiſant vne inclination vers le liure deuant & apres l'encenſement.

16. Ayant rendu l'encenſoir il pourſuit l'Euãgile, les mains iointes, inclinant ſa teſte ou faiſant la genuflexion quand il en eſt beſoin vers le liure.

17. L'Euangile fini, il monſtre au Souſdiacre le cõmencement de l'Euãgile qui a eſté leu, tourne le fueillet s'il eſtoit à la page precedente, il va par le plan de la Chapelle deuãt le milieu de l'Autel, où il fait vne genuflexion, & quand

le Celebrant a baisé le liure des Euangiles qui luy a esté porté par le Sousdiacre, & que le Sousdiacre s'est retiré ayant pris l'encensoir, il encense le Celebrant de trois coups d'encensoir auec vne profonde inclination deuant & apres, il rend l'encensoir, & monte au second degré derriere le Celebrant.

Du Credo.

CHAP. V.

1. IL se tient droit derriere le Celebrant quand il entonne le *Credo*, & lors qu'il dit, *Deum*, il fait vne genuflexiõ en sa place, & monte à l'Autel au costé droit du Clebrant, où il continuë le reste du Symbole, inclinãt la teste à ces mots, *Iesum Christum simul adoratur*, faisant vne genuflexion d'vn seul genou à ces mots, *Et incarnatus est*, se signant aussi à la fin auec le Celebrant à ces mots. *Et vitam ventururi sæculi*, & ioignant

gnant les mains à *Amen.*

2. Le Symbole fini, ou[il] demeure à l'Autel,ou va s'asseoir.

3. S'il demeure à l'Autel pour les mesmes raisõs que nous auõs dit au *Gloria*, quand le Chœur chante ces paroles, *Et in carnatus est*, *&c.* il descend au second degré, & se met à deux genoux, sur le premier au costé droict du Celebrãt,& apres va à la Credence querir la bourse pour la porter à l'Autel, comme nous dirons cy-apres: & en ce cas le Celebrant & le Sousdiacre se retient tant soit peu vers le costé de l'Euãgile afin qu'il puisse plns facilement estendre le Corporal au milieu de l'Autel.

4. S'il va s'asseoir, il fait comme nous auons dit au *Gloria in excelsis*, se descouure & incline la teste sãs bourger de sa place quãd le Chœur chante, *Et incarnatus est*, *&c.* excepté aux trois Messes de la Natiuité de N. S. & au iour

d:

de l'Annonciation de la saincte Vierge qu'il se met à deux genoux auec les autres proche de sa place.

5. Le Chœur ayãt acheué de chãter, *Et homo factus est*, il se leue, se descouure, laisse son bonnet à sa place, & apres auoir fait vne inclination au Celebrant, il va à la Credence, prend la bourse & le Corporal qui estoit dedãs, la porte des deux mains esleuée iusques aux yeux, le costé qui s'ouure tourné vers soy, marchand seul, d'vn pas graue & honneste, va à l'Autel par le plan de la Chappelle, c'est à dire par les degrez de deuant l'Autel, & apres auoir fait vne genuflexion sur le dernier degré, monte à l'Autel, tire le Corporal de la bourse qu'il estend au milieu de l'Autel iusques au bord, & met la bourse au costé de l'Euangile en sorte qu'elle n'incommode point à l'Autel.

Apres auoir fait vne genuflexion, il retourne à sa place par le

chemin

chemin le plus court, & arriuant fait vne inclination au Celebrant, prend ſon bonnet, s'aſſied & ſe couure. Vers la fin du Symbole il retourne á l'Autel de la meſme façon qu'il a fait au *Gloria in excelſis, &c.*

6. Que ſi l'on ne diſoit point le *Credo*, il ne porteroit point la bourſe à l'Autel, mais biẽ le Souſdiacre enſemblement auec le Calice, & il deſplieroit le Corporal auparauant que de preſenter au Celebrant la Patene & l'Hoſtie.

7. Le Symbole fini, ou s'il ne ſe doit pas dire, apres auoir baillé de l'encens au Celebrant, & rendu l'encenſoir au Thuriferaire, il monte au ſecond degré derriere le Celebrant, & apres que le Celebrant à dit *Dominus vobiſcum*, & en ſuitte, *Oremus*, il fait vne genuflexion en ſa place, & va au coſté droit du Celebrant.

8. Il deſcouure le Calice qui a eſté porté & mis ſur l'Autel par le

Soufdiacre au cofté de l'Epiftre, il ofte la palle qu'il met proche du Corporal, & prenant la patene auec l'Hoftie des mains du Soufdiacre, les baille enfemble au Celebrant, baifant premierement la patene & apres la main du Celebrant,

9. S'il y a des petites Hofties à confacrer dans quelque vafe, il le defcouure & l'efleue tant foit peu quand le Celebrant dit, *Sufcipe fancte Pater, &c.* lequel fini, il remet le vafe entre le Calice & la Croix fur le Corporal, & le couure comme deuant.

10. Le Calice ayant efté nettoyé par le Soufdiacre, il le prend de la main gauche par le nœud, & de la droicte reçoit la burette du vin, verfe du vin dans le Calice autãt qu'il plaira au Celebrant, & rend la burette au Soufdiacre, tenant toufiours le Calice de la main gauche, le Soufdiacre met quelques gouttes d'eau dãs le Calice,

& s'il y a quelques gouttes ſeparées il les vnit, en tournant le vin qui eſt dans le Calice, d'vn coſté & d'autre, ou les eſſuye auec le purificatoire qu'il remet apres ſur la patene.

11. Tenant le Calice de la main droite au pied, & de la gauche au deſſous du nœud, le baille au Celebrant apres auoir baisé le pied du Calice, puis baiſe la main du Celebrant.

Maxime que toutes les fois que ceux qui ſeruent à l'Autel ſe donnent ou reçoiuent quelque choſe l'vn de l'autre ils ne baiſent rien.

12. Touchant de la main droite le pied du Calice, & ſouſleuant le bras droict du Celebrant de la main gauche, les yeux eſleuez, il dit auec le Celebrant. *Offerimus tibi Domine, &c.* le Calice remis ſur l'Autel, il le couure de la palle.

13. Il met à la main droite nuë du Souſdiacre eſtant au coſté de

l'Epiſtre, la patene qui eſtoit ſur l'Autel, en ſorte que la concauité d'icelle regarde le Souſdiacre, & la couure du bout du grand voile qu'il a ſur ſes eſpaules.

14. Le Celebrant ayant acheué les Oraiſons, *In ſpiritu humilitatis*, *Veni ſanctificator*, *&c.* il luy preſẽte la nauette de l'encens pour le benir, en diſant *Benedicite Pater reuerende*, comme a eſté dit au premier encenſement Chap. 2. art. 16.

15. Pendant que le Celebrant encenſe le Calice & l'Hoſtie, il a ſa main droicte ſur le pied du Calice, & de la main gauche il eſleue la partie de la chaſuble qui eſt ſur l'eſpaule droite du Celebrant, & apres auoir fait vne genuflexion, il oſte le Calice qui eſt au milieu, & le met au coſté de l'Epiſtre touſjours ſur le Corporal s'il ſe peut, afin que le Celebrant encenſe la Croix, & icelle encenſée il remet le Calice au milieu.

16. Durant tout l'encenſement il eſt à la droicte du Celebrant, & ſe comporte comme nous auons dit cy-deuant au Chap. 2.
17. Si le S. Sacrement eſtoit exposé, il n'oſteroit pas le Calice, d'autant qu'au lieu d'encenſer la Croix (qui alors ne doit pas eſtre miſe à l'Autel) le Celebrant encenſeroit le S. Sacrement eſtant à deux genoux ſur le premir degré, & luy ſeroit en ce cas là à genoux à ſon coſté droict.
18 L'Autel encensé, il reçoit l'encenſoir des mains du Celebrant au coſté de l'Epiſtre, comme il a eſté dit au Chapitre 2. art. 21. & apres l'encenſe de trois coups d'encenſoir, ſi ce n'eſt en preſence du Prelat dans ſon Dioceſe, ou autre de plus grande qualité, auquel cas on ne luy donne que deux coups d'encenſoir.
19. Le Celebrant encẽſe, accõpagné du Me. des Ceremonies ou du Thuriferaire, il va au milieu de l'Autel

l'Autel où il fait vne genuflexion.
20. Il va au Chœur portant en y allãt l'encẽsoir des deux mains, accompagné du Maiſtre des ceremonies,ou ſuiuant le Thuriferaire pour bailler de l'encens à l'Eueſque, s'il y eſt, qu'il encenſe de trois coups d'encenſoir, puis les Dignités & Chanones de deux coups, & en ſuitte les Beneficiers ou autres Clerc, ſans s'arreſter, faiſant les inclinations en arriuãt, & ſortant du Chœur, & à ceux à qui il donne de l'encens, & faict les genuflexions paſſant & repaſsãt d'vn coſté à l'autre du Chœur, ce qu'il obſerue reſpectiuement aux autres Egliſes ſeculieres ou regulieres.

Et au cas qu'il ſe rencontraſt quelques Cardinaux ou Prelats, comme auſſi le Roy, Prince ſouuerain, Gouuerneur de Prouince, Seigneur des lieux, &c. Reyne ou grande Princeſſe, &c. ſe trouuoient dans le Chœur on les encenſeroit

censeroit, comme il est exprimé dans le Cer. des Euesques au l. 1. c.23. que i'obmets ici, deuant que ce sont des cas qui arriuent peu souuent, & lors qu'ils arriuent on s'en peut esclaircir en voyant le Ceremonial ou bien en conferant auec les Maistres des ceremonies de ceux qui s'y rencontrent.

21. Ceux du Chœur encensez il retourne à l'Autel, où il fait vne genuflexion au costé de l'Epistre, encense le Sousdiacre de deux coups d'encensoir, luy faisant deuant & apres vne inclination: il rend l'encensoir au Thuriferaire, qui l'encense, de deux coups d'encensoir s'estant remis à sa place au milieu de l'Autel derriere le Celebrant sans faire aucune genuflexion, & vn peu tourné vers luy. Puis le mesme Thuriferaire encense les Acolythes, & en dernier lieu estãt au milieu du Presbytere, ou si le S. Sacrement est exposé au costé de l'Epistre, il encẽse le peu-

ple de trois coups, le premier au milieu, le second au costé de l'Epistre, & le troisiesme au costé de l'Euangile.

22. Durant la Preface il demeure debout derriere le Celebrant, & sur la fin d'icelle apres auoir fait vne genuflexion en sa place il monte à l'Autel au costé droit du Celebrãt. & dit auec luy *Sanctus*, s'inclinant & tenant les mains jointes iusques à *Benedictus*, qu'il se releue & se signe en poursuiuant, *qui venit in nomine Domini, &c.*

Du Canon.

CHAP. VI.

1. QVand le Celebrant commence le Canõ, il fait vne genuflexion en sa place, & va au costé du liure, où il fait vne autre genuflexion, & n'en fait point au milieu de l'Autel, ce qui seruira pour toutes les fois qu'il passera d'vn costé à l'autre.

S'il y a vn Prestre assistant, il ne change

change point de place, & demeure apres le Sanctus *dit, à la droicte vn peu derriere le Celebrant.*

2. Estant au costé du liure il le tient & ayde au Celebrant en luy tournant les fueillets, & luy monstrant ce qu'il faut dire.

3. Quand le Celebrant dit, *Quam oblationem, &c.* il faict vne genuflexion en sa place, & va à son costé droict, où il se met à genoux sur le marche-pied de l'Autel, & durant l'eleuation du Sainct Sacrement, il eleue de la main gauche le derriere de la chasuble du Celebrant.

4. Il se releue à mesme temps que le Celebrant se releue apres auoir adoré le Sainct Sacrement, & auec sa main droicte il descouure le Calice, & dés aussi tost se met à genoux, & esleue le derriere de la chasuble deurant l'eleuation du Calice.

5. Apres l'eleuation du Calice, il se releue dés aussi tost, & couure

le Calice de la palle, apres il fait la genuflexion à mesme temps que Celebrant la faict, & retourne au costé du liure, où il fait la genuflexion.

S'il y auoit vn Prestre assistant, il ne bougeroit de sa place à la main droite du Celebrant, vn peu derriere.

6. S'il y auoit vn vase auec des Hosties à consacrer, auparauant que de se mettre à genoux deuant la Consecration de l'Hostie, il le découuriroit,&le mettroit au costé du Calice ou proche de l'Hostie, & apres l'eleuation de l'Hostie il couuriroit ou fermeroit ledit vase&le remettroit en sa place, & apres feroit la genuflexion auec le Celebrant, & s'estant releué il découuriroit le Calice.

7. Il se signe quand le Celebrant dit ces paroles,*omni benedictione cælesti*, & frappe sa poictrine quand il dit,*Nobis quoque peccatoribus*.

8. Quand

8. Quand le Celebrant dit, *Per quem hæc omnia*, il fait vne genuflexion en ſa place, & va au coſté droit du Celebrant, en ſorte qu'à ſon arriuée il puiſſe deſcouurir le Calice apres que le Celebrant aura fait les trois benedictions qu'il doit faire ſur le Calice & l'Hoſtie, pour faire auſſi la genuflexion auec le Celebrant.

9. Il tient le pied du Calice auec deux doigts de la main droite, ſçauoir de l'indice & du doigt du milieu, pendant que le Celebrant fait les ſignes de la Croix auec l'Hoſtie ſur le Calice, en diſant, *per ipſum & cum ipſo, &c.* ſans faire aucune inclination de teſte quand le Celebrant dit, *omnis honor & Gloria.*

10. L'Hoſtie remiſe ſur l'Autel, il couure le Calice, fait la genuflexion auec le Celebrant, & demeure au meſme coſté de l'Epiſtre iuſques à ce que le Celebrant commence le *Pater*, ſi ce n'eſt

fust necessaire d'aller au liure pour tourner les fueillets,& qu'il n'y eust point de Prestre assistant.

De l'Oraison Dominicale.

CHAP. VII.

1. LE Celebrant commençant le *Pater*, & non deuant, il fait vne genuflexion,& descend au milieu de l'Autel au second degré derriere le Celebrant, & demeure debout iusques à ce qu'il dise, *Et dimitte nobis*, alors il fait vne genuflexiõ en sa place, & remonte à l'Autel à la droite du Celebrãt, où il reçoit des mains du Sousdiacre la patene (ayant le Diacre osté le voile qui la couuroit)qu'il frotte auec le Purificatoire,la baise,& quand le Celebrant a acheué le Pater & dit *Amen*, il met la patene entre l'indice & le doigt du milieu de la main droite du Celebrant, qu'il baise aussi sans estre obligé de respõdre, *sed libera nos à malo*, ny *Amen*, ny *Et cum*

cum ſpiritu tuo.

2. Il ſe ſigne auec la main quand le Celebrant ſe ſigne auec la patene, & deſcouure le Calice lors que le Celebrant met la patene au deſſous de l'Hoſtie. Le Celebrant ayant mis la petite portiō de l'Hoſtie dans le Calice, il le couure, faiſant à méme temps que le Celebrant vne genuflexion.

3. Eſtant vn peu incliné vers le Sainct Sacrement, il dit *l'Agnus Dei*, battant par trois fois ſa poitrine auec la main droicte, tenant la gauche ſous icelle.

4. *L'Agnus Dei* eſtant fini, il ſe met à genoux, & vers la fin de la premiere Oraiſon il ſe releue, baiſe l'Autel hors du Corporal, sãs appuyer ſes mains ſur iceluy, à meſme temps que le Celebrant le baiſe, & le Celebrant diſant *Pax tecum* en s'embraſſant & approchant ſa ioüe gauche, de la ioüe gauche du Celebrant il reçoit la paix & reſpond, *Et cũ ſpiritu tuo.*

R 4

S'il y a vn Prestre assistant, c'est à luy de reçeuoir la paix du Celebrant, & de la bailler au Diacre, & le Diacre au Sousdiacre.

5. Il fait vne genuflexion & se tourne vers le Sousdiacre qui est derriere le Celebrant pour luy donner la paix de la mesme façon qu'il l'a receuë du Celebrant, se donnant de garde de ne tourner pas le dos au S. Sacrement quand il donne la paix au Sousdiacre.

6. Il va au costé de l'Euangile, & faict la genuflexion cõme cy-deuant assiste le Celebrant au liure pendant qu'il dit les Oraisons, *Domine Iesu Christe, &c. Perceptio, &c.* sans faire aucune inclination.

S'il y a vn Prestre assistant, le Diacre va derriere le Celebrant au second degré, où il reçoit la paix du Prestre assistant, & la baille apres au Sousdiacre.

7. Il frappe sa poictrine, & s'incline profondement vers l'Autel, quand le Celebrant dit, *Domine*

non

non sum dignus, & durant la Communion tenant les mains iointes deuant la poictrine.

8. Si le Sousdiacre n'est de retour de bailler la prix du Chœur, apres que le Celebrant a receu le precieux corps de N. Seigneur, il fait vne genuflexion, & va au costé de l'Epistre, où il fait vne genuflexion, descouure le Calice lors que le Celebrant commence à disioindre les mains, apres il fait vne genuflexion auec le Celebrant, & s'incline profondement, cependant que le Celebrant reçoit le precieux sang.

9. Il reçoit les burettes des mains de l'Acolythe, verse du vin pour la purification, & apres du vin & de l'eau pour l'ablution des doigts, obseruant ce que nous auons dit au Chap. 5. art. 28. du Sousdiacre, auquel tout cecy appartient de faire s'il n'eitempeschéailleurs.

10. Que si le Sousdiare arriuoit à l'Autel pendant que le Diacre

ère ayde au Celebrant pour la purification & ablution, le Diacre apres auoir fait vne genuflexion changeroit de place, & passeroit au costé de l'Euangile.

11. Si quelqu'vn desire de communier apres que le Celebrant a receu le precieux Sang, le Diacre estãt au costé de l'Euangile chãge de place & va au costé de l'Epistre, fait vne genuflexion, met le vase où sont les Hosties consacrées au milieu de l'Autel sur le Corporal: ou bien s'il faut tirer le S. Ciboire hors du Tabernacle, il l'ouure, faict vne genuflexion, tire le S. Ciboire, oste le couuercle, fait vne genuflexion, & descend sur le second degré de l'Autel du costé de l'Epistre, & là sans se mettre à genoux, profondemẽt incliné vers le Celebrant les mains iointes il dit à voix haute le *Confiteor.*

S'il ne communie point, il demeure incliné profondement, & frappe sa poictrine, quand le Celebrant

brant dit *Domine non ſum dignus:* que s'il communie comme il eſt tres à propos, ainſi que nous auõs dit à l'Office du Souſdiacre Chapitre cinq art. vingt-huict, il ſe met à genoux auec le Souſdiacre apres *Indulgentiam, &c.* Quand le Celebrant va communier les Clercs ou les Laygues, il ſe met au coſté droit du Celebrãt, & marche deuant luy les main iointes.

Quelque vns tiennent que le Diacre ne doit porter la patene ſous le menton des Communians, ſinon quand l'Eueſque donne la Communion, ce qui ſeroit pourtant neceſſaire à tous pour euiter les inconueniens qui en arriuent.

12. La Communion finie le Celebrant retournãt à l'Autel, il luy eſleue de la main gauche l'aube & ſes veſtemens de deuant. Arriué à l'Autel il fait la genuflexion, & apres que le Celebrãt s'eſt vn peu retiré au coſté de l'Euangile ſans faire aucune genuflexiõ, il couure

&

& ferme le vaſe & le met dans le Tabernacle, il fait vne genuflexion, & s'eſtant releué il ferme le Tabernacle, & remet le Calice au milieu de l'Autel.

13. Il chãge de place auec le Souſdiacre, & apres que le Celebrant a receu l'ablution, il prend le Meſſel, & le porte fermé auec le cuiſſin au coſté de l'Epiſtre, faiſant vne genuflexion en paſſant au milieu de l'Autel ſur le premier degré, à meſme temps que le Souſdiacre la fait derriere luy.

14. Il ouure le Meſſel où eſt l'Antienne dire Communion, la monſtre au Celebrant: apres il va au milieu de l'Autel ſur le ſecond degré derriere le Celebrant, à meſme temps que luy; où il demeure droit cependant qu'il dit *Dominus vobiſcum.*

| *Il ne feroit riẽ de ce qui eſt marqué en ces deux articles 13. & 14. s'il y auoit vn Preſtre aſſiſtant ains il demeureroit en ſa place derriere*

derriere le Celebrant.

15. Il va au costé de l'Epistre tousiours sur le second degré, & y demeure droit iusques à ce que les Oraisons soient entierement dites.

En Caresme aux Messes de la Ferie, à la derniere Oraison qui se dit sur le peuple, apres que le Celebrant a dit Oremus, *sans faire aucune genuflexion ny inclination, tenant les mains iointes, & la veüe baissée se tourne vers le peuple par le costé de l'Epistre, comme quand le Celebrãt dit* Dominus vobiscum, *& chante* Humiliate capita vestra Deo, *& se met en sa place.*

16 Les Oraisons & conclusions d'icelles estans entierement finies, il va au milieu de l'Autel sur le second degré, & demeure droict quand le Celebrant dit *Dominus vobiscum* : & ayant esté respondu par le Chœur *Et cum spiritu tuo,* il fait vne genuflexion, & se tournant

nãt par le costé de l'Epistre, la face tournée vers le peuple il chante, *Ite Missa est*, s'il se doit dire, ou bien sans se tourner vers le peuple il chante, *Benedicamus Domino.*

17. Il se retire vn peu vers le costé de l'Epistre, se met à genoux & fait le signe de la Coix sur soy, quand le Celebrant baille la benediction.

S'il est Chanoine il ne fait qu'vne inclination profonde quand il reçoit la benediction, excepté si l'Euesque la baille, auquel cas il se met à genoux.

18. Il va au costé de l'Euangile & se met entre le Celebrant & le Sousdiacre tãt soit peu en arriere du Celebrant, se signe, s'incline ou fait la genuflexion auec luy.

19. L'Euangile fini, il va au costé droit du Celebrant, où il fait vne inclination profonde de la teste à la Croix.

20. Se tourne contre le costé de l'Epistre pour descédre au bas des degrez

degrez où il fait vne genuflexiõ.
21. Il prend son bonnet & celuy du Celebrãt, qu'il luy presente en le baisant à demy,& s'en retourne à la Sacristie de la mesme façon qu'il est venu, saluant le Chœur, s'il l'a salüé venant à l'Autel.
22. Estant à la Sacristie au deuant de l'Image il se descoure, & fait vne reuerence à l'Image & au Celebrant, comme il a faict en sortant.
23. Apres auoir aidé le Celebrant à quitter ses ornemens, il quitte pareillement les siens à l'ayde de quelque Acolyde.
24. Il fait son action de grace, & se retire en paix.

DE L'OFFICE DV Prestre.

CHAP. I.

AYãt assez parlé des Ceremonies de la Messe basse au traicté particulier que i'en ay fait, i'ay creu

creu n'estre pas necessaire de les repeter, mais seulement de mettre celles qui sont necessaires & particulieres pour la Messe solemnelle.

1. Ce Celebrant ayant pris à l'aide du Diacre & Sousdiacre tous les ornemens sacrez dans la Sacristie, & receu la cuilliere des mains du Diacre, (*ou du Prestre assistant, s'il y en a vn*) il prend trois fois de l'encens de la nauette, en met aussi par trois fois dans l'encensoir disãt, *Ab illo benedicaris, &c.* réd la cuilliere à celuy de qui il l'a receuë, & apres il benit l'encens faisant le signe de la Croix sur l'encensoir.

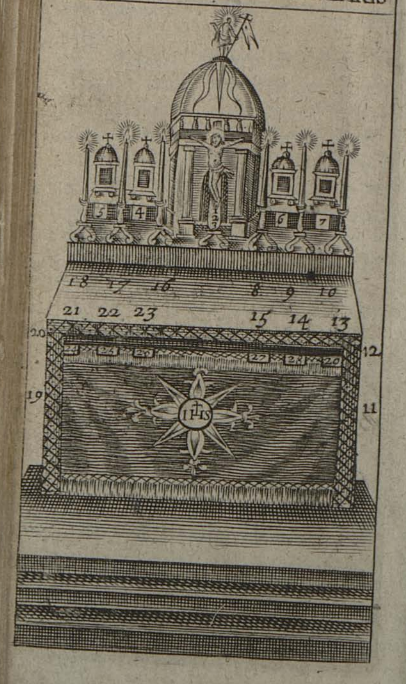
2. Estant au milieu du Diacre & Sousdiacre, la teste descouuerte, tenant son bonnet des deux mains deuant la poictrine, il fait la reuerence à l'image qui est dans icelle, saluë d'vne inclination de teste les Ministres qui le saluent d'vn costé & d'autre, & apres se couure de

son

ſon bonnet.
3. Allant à l'Autel, il marche auec grauité & modeſtie, les mains jointes, la teſte couuerte, & la veuë baiſſée : s'il paſſe au deuant du Chœur il s'arreſte, ſe deſcouure, & enſemblement auec ſes Miniſtres qui ſont à ſes coſtez en ligne droicte ſi la place le permet, il ſaluë le Chœur vn coſté apres l'autre, & ſe couure pour aller à l'autel.
4. Arriué à l'Autel au deuant du dernier degré, il ſe deſcouure, & baille ſon bonnet au Diacre, il fait vne inclination à la Croix, ou genuflexion s'il y a Tabernacle, fait le ſigne de la Croix ſur ſoy, & cōtinuë le reſte comme aux Meſſes baſſes, ſi ce n'eſt qu'il ſe tourne vn peu d'vn coſté & d'autre, en diſāt, *Vobis*, & *Vos Fratres*, & *miſereatur veſtri. Maxime que le Celebrant doit prendre garde aux genuflexions qu'il fait, d'y mettre le temps qui eſt neceſſaire, afin que le Diacre & Souſdiacre les faſſent &*

se releuent à mesme temps que luy.

5. Estant monté à l'Autel & l'ayant baise sans bouger du milieu d'iceluy, il se tourne vers le costé de l'Epistre, & reçeuant la cuillere des mains du Diacre, il préd par trois fois de l'encens, &c. le benit, &c. Comme cy-deuant à l'art. 1.



6. Il
main du
uoir de
des chen
chenette
prés de
commod
feurance
ment, d
cune pri
7. Il f
nuflexio
apres e
coups d
2. 3.
8. Il f
nuflexio
milieu d
liques ou
fe, s'il y
coups d
chiffre 4
au cofté
9. Les
uangile
clinatio

6. Il reçoit l'encenſoir de la main du Diacre, qu'il tient, ſçauoir de la main gauche au haut des chenettes, & de la droicte les chenettes jointes au bas d'icelles prés de l'encenſoir, afin que plus commodement, & auec plus d'aſſeurance, il puiſſe faire l'encenſement, durant lequel il ne dit aucune priere.
7. Il fait vne inclination ou genûflexion, s'il y a tabernacle, & apres encenſe la Croix de trois coups d'encenſoir aux chiffres 1. 2. 3.
8. Il fait vne inclination ou genuflexion, & ſans ſe bouger du milieu de l'Autel il encenſe les Reliques ou Images releuées en boſſe, s'il y en a ſur l'Autel, de deux coups d'encenſoir, le premier au chiffre 4. & le ſecond au chiffre 5. au coſté de l'Euangile.
9. Les reliques du coſté de l'Euangile encenſées, il fait vne inclination ou genuflexion au milieu

de l'Autel, & apres ſans ſe bouger du milieu, il encenſe les Reliques qui ſont au coſté de l'Epiſtre de deux coups d'encenſoir, le premier au chiffre 6. le ſecond au chiffre 7.

10. Et ſans autre reuerence encenſe l'Autel, donnant trois coups d'encéſoir d'vne eſgale diſtañce de la façon que ſont placez les chandeliers, ſoit qu'il y en aye plus ou moins, d'autant qu'on n'encenſe pas les chandeliers, mais le fonds ou plan de l'Autel, depuis le milieu iuſques au coin de l'Epiſtre aux chiffres 8. 9. 10.

11. En abaiſſant la main, il encenſe le coſté de l'Epiſtre, donnant vn coup d'encenſoir au chiffre 11. & l'autre au 12.

12. Se tournant vers l'Autel; & eſleuant la main, il encenſe le plan de l'Autel de deuãt de trois coups d'encenſoir aux chiffres 13. 14 15.

13. Il fait vne inclination ou genuflexion au milieu de l'Autel, & encenſe

encenſe le coſté de l'Euangile, dõnant vn coup d'encenſoir aux chiffres 16. 17. & 18.
14. En abbaiſſant la main, il encenſe le coſté de l'Euangile donnant vn coup d'encenſoir au chiffre 19. & vn autre au 20.
15. Sans ſe bouger du coin de l'Euangile, eſleuant vn peu l'encenſoir, il encenſe le plan de l'Autel de deuant de trois coups d'encenſoir aux chiffres, 21. 22. 23.
16. Apres abaiſſant la main, il encenſe le deuant de l'Autel iuſques au milieu de trois coups d'encenſoir aux chiffres 24.25.26.
17. Il fait vne inclination ou genuflexion, & continuë d'encenſer le deuant de l'Autel iuſques au coin de l'Epiſtre de trois coups aux chiffres. 27. 28. 29.
18. Eſtant au coſté de l'Epiſtre au bout du marche-pied, la face tournée vers le Diacre, il luy rend l'encenſoir, demeure en la meſme place iuſques à ce qu'il aye eſté encenſé.

encensé, sans luy faire aucune inclination deuant ny apres l'encensement.

19. Allant & reuenant de l'Autel durant l'encensement, il tient la main gauche auec le haut des chenettes contre la poictrine: & il doit premierement changer le pied qui est plus proche de l'Autel, & doit faire autant de pas comme il baille de coups d'encensoir, afin de garder vn mouuement esgal entre les mains & les pieds.

20. Aux Reliques & Images on baille tousiours deux coups d'encensoir de chaque costé, soit qu'il y en aye plusieurs, ou qu'il n'y en aye qu'vn de chaque costé.

21. Que s'il n'y auoit point du tout de Reliques ou Images apres auoir encensé la Croix aux chiffres 1.2.3. on suiuroit les chiffres 8. 9. & les autres en suitte, & l'on obmettroit d'encenser les 4. 5. 6. 7.

Si le Sainct Sacrement esteit exposé, il l'encenseroit estant à deux genoux sur le marche pied de l'Autel. & apres estant monté à l'Autel, & fait vne genuflexion, il encenseroit les Reliques, s'il y en auoit, ou l'Autel comme nous auons dit cy-deuant; Et apres auoir encensé l'Autel & rendu l'encensoir au Diacre, sans qu'il luy baise la main, il descendroit hors des degrez de l'Autel du costé de l'Epistre, la face tournée vers le peuple, pour estre encensé par le Diacre, se donnant bien garde en descendant, ou en se tournant de ne tourner pas le dos au Sainct Sacrement.

De l'Introit.

CHAP. II.

1. LE Celebrant apres auoir esté encensé; se tourne vers le liure, lit l'Introit, & dit les *Kyrie*, alternatiuement auec ses Ministres tout bas au mesme

costé de l'Epistre.

2. Durãt que le Chœur chante le dernier *Kyrie*, il s'en va au milieu de l'Autel, & les *Kyrie* finis par le Chœur, il chante *Gloria in excelsis Deo*, tout haut, & poursuit le reste tout bas ouurãt les mains en disant *Gloria*, les esleuant en disaut *in excelsis*, les joingnãt deuant la poictrine, & inclinant la teste à *Deo*.

3. L'Hymne dit, s'il faut s'asseoir il fait vne inclination à la Croix & s'il y a Tabernacle vne genuflexion, puis il descend apres le Diacre aux sieges qui leur sont preparez au costé de l'Epistre: & ayant pris son bõnet des mains du Diacre se couure tenant ses mains separées sur les genoux au dessus des ornemens, se descouurant & inclinãt la teste lors que le Chœur chante, *Adoramus te, Gratias agimus tibi, Iesu Christe, Suscipe deprecationem nostram*, encores *Iesu Christe* & ne se signe point à la fin.

4. Vers

4. Vers la fin de l'Hymne, il rend ſon bonnet au Diacre, & retourne à l'Autel apres iceluy par le plan de la Chappelle, c'eſt à dire par deuant de l'Autel, & ayant fait inclination au deuant du dernier degré, ou genuflexion ſur iceluy s'il y a tabernacle, mõte à l'Autel, & le baiſe pour dire *Dominus vobiſcũ*, & apres va au coſté de l'Epiſtre dire tout haut les Oraisõs & concluſions d'icelles, puis il dit l'Epiſtre, le Graduel &c. tout bas en ſorte qu'il puiſſe eſtre entendu de ſes Miniſtres, pour tourner les fueillets quand il ſera neceſſaire, &c.

Si le ſainct Sacrement eſt expoſé il ne s'aſſied poind, au Gloria, *ny au* Credo, *&c. mais il demeure droit au milieu de l'Autel.*

5. Quand le Souſdiacre apres auoir dit l'Epiſtre, viẽt ſe mettre à genoux aupres de luy au coſté de l'Epiſtre, il met ſa main droite ſur le Meſſel pour la luy faire baiſer, &

& apres le benit ſans mot dire.

6. Il va dire l'Euangile, & à la fin il ne baiſe point le liure, & ne dit pas *Per Euangelica dicta.*

7. Eſtant pres du milieu de l'Autel, le Diacre luy preſente l'encens duquel il met dans l'encenſoir, & le benit comme au ch. 1. art. 1.

8. En la meſme place il ſe tourne vers le Diacre pour luy donner ſa benediction, diſant les mains iointes, *Dominus ſit in corde, &c.* & en diſant, *In nomine Patris, &c.* il fait de ſa main droite le ſigne de la Croix ſur le Diacre, & apres la met ſur le liure pour la luy faire baiſer.

9. Il ſe retire au coſté de l'Epiſtre faiſant en paſſant vne inclination, ou ſi le S. Sacrement eſt exposé, vne genuflexion, & quand le Diacre commence à chanter *Dominus vobiſcum*, il ſe tourne vers luy, & ſe ſigne lors qu'il dit *Sequentia*, ou *Initium ſancti Euangelij.*

10. Si le Diacre diſant l'Euangile

vient à proferer le Sainct nom de Iesus, le Celebrant incline profõdement la teste vers la Croix qui est à l'Autel : il faict aussi les genuflexions vers icelle, s'il en faut faire.

11. L'Euangile fini, sans bouger de la place où il estoit, il baise le commencement du texte de l'Euangile dans le liure qui luy est porté par le Sousdiacre en disant, *Per Euangelica dicta &c.* & apres il est encensé au mesme lieu.

12. S'estant remis au milieu de l'Autel, il chante tout haut, *Credo in vnum Deum*, (au cas qu'il le faille dire) ouurant les mains en disant, *Credo*, les esleuant en disant *vnum*, les joingnant deuant la poictrine, & inclinant la teste à *Deum*, & poursuit le reste tout bas, inclinant la teste à ces mots *Iesum Christum*, *simul adoratur*, & faisant vne genuflexion d'vn seul genoüil quand il dit, *Et incarnatus est, &c.*

13. S'il

13. S'il doit s'asseoir, ou s'il doit demeurer à l'Autel, il fait comme nous auons dit cy deuant au *Gloria*.

14. Quand le Chœur chante, *Et incarnatus est, &c.* s'il est assis, il se descouure, & incline profondement la teste iusques à ce que le Chœur aye dit *Et homo factus est.* Mais aux trois Messes de la Natiuité de nostre Seigneur, & au iour de l'Annonciation de la saincte Vierge il se met à deux genoux proche de son siege.

15. S'il demeure à l'Autel, quand le Chœur chante, *Et incarnatus est, &c.* il descend sur le second degré & se met à deux genoux sur le marche-pied, & y demeure iusques à ce que le Chœur aye dit, *Et homo factus est.*

De l'Offertoire.

CHAP. II.

LE Celebrant estant de retour à l'Autel, ou s'il n'en a pas bougé,

bougé, apres que le Chœur à acheué le *Credo*, ou bien s'il ne ſe dit point, apres auoir eſté encẽſé, eſtãt au milieu de l'Autel, il le baiſe, ſe tourne vers le peuple pour dire, *Dominus vobiſcum*, & vers l'Autel dit *Oremus*, tout haut, & pourſuit l'Offertoire tout bas.

S'il faut aller à l'Offrande, c'eſt apres l'Offertoire dite, contre la couſtume qu'on practique en quelques Egliſes d'y aller apres l'encenſement ou oblation du Calice : & audit cas il reçoit ſon bonnet & ſe couure, prend vne Croix ou des Reliques pour faire baiſer, & non la patene, ſe tourne & s'arreſte ſur les degrez pour l'Offrande des Eccleſiaſtiques, & pour celle des Laiques il va au baluſtre, & s'il n'y en a point, au bas des degrez.

2. L'Offertoire dite, ou eſtant de retour de l'Offrande, il reçoit des mains du Diacre la patene auec l'Hoſtie pour l'offrir.

3. Quand le Soufdiacre luy presente la burette de l'eau, il fait le signe de la Croix vers icelle, tenãt pour lors la main gauche sur l'Autel, & disant aussi l'Oraison, *Deus qui humanæ substantiæ, &c.* les mains jointes. Il reçoit apres des mains du Diacre le Calice pour l'offrir.

4. Apres auoir dit, *Veni sanctificator &c.* & beny l'Hostie & le Calice, sans se bouger de sa place, le Diacre luy presente l'encens, duquel il met dans l'encensoir comme cy-deuant, en disãt, *Per intercessionem, &c.* & ayant rendu la cuilliere, il fait à ce mot *benedicere*, le signe de la Croix sur l'encensoir pour benir l'encens.

5. Ayant receu l'encensoir de la main du Diacre, sans faire aucune reuerence à la Croix, il encense le Calice & l'Hostie, faisant trois signes de croix auec l'encẽsoir sur iceux, puis trois tours à l'entour, sçauoir est deux de la droicte à la gauche

gauche, & vn de la gauche à la droicte.
6. Disant au premier signe de Croix, *Incensum istud.*
7. Au second, *à te benedictum.*
8. Au troisiesme, *ascendat ad te Domine.*
9. Au premier tour qu'il fait de droit à gauche, *& descendat super nos.*
10. Au second & troisiesme, *misericordia tua.*
11. Apres il faict vne inclination ou genuflexiõ, & encēse la Croix, les Reliques s'il y en a, & l'Autel, cõme au chap. 1. art. 7. & suiuãts, disant durant l'encensement de l'Autel *Dirigatur Domine, &c.* qu'il continuë & finit en mesme tẽps que l'encensemẽt, distribuãt, ou en telle autre maniere qu'il iugera commode, pourueu qu'il cõtinue & finisse en mesme temps les paroles & l'encensement.

S'il y a des Reliques | S'il n'y en a point

Au 1. chiffre
Dirigatur.
2. *Domine*
3. *oratio mea,*
4. *sicut.*
5. *incensum*
6. *in conspe-ctu.*
7. *tuo.*
8. *Eleuatio*
9. *manuum*
10. *mearum*
11. *sacrificium*
12. *vespertinum.*
13. *Pone Domine*
14. *custodiam*
15. *ori meo,*
16. *&*
17. *ostium*
18. *circumstantiæ*
19. *labijs*
20. *meis.*
21. *Vt non*
22. *declinet*
23. *cor meum*
24. *in*

Au 1. chiffre
Dirigatur
Domine,
oratio mea,
2. *sicut in-censum*
3. *in conspe-ctu*
tuo.

25. *verba*
26. *malitiæ*
27. *ad excuſandas*
28. *excuſationes*
29. *in peccatis.*

12. L'Encenſemẽt fini, il s'arreſte au coſté de l'Epiſtre au bout du marche-pied, la face tournée cõtre le Diacre, auquel il rend l'encenſoir diſant, *Accendat in nobis, &c.* & demeure à la meſme place iuſques à ce qu'il aye eſté encenſé, & qu'il aye laué ſes mains.

Si le ſainct Sacrement eſt exposé apres auoir encensé le Calice & l'Hoſtie, il ſe met à deux genoux ſur le marche-pied de l'Autel, & encenſe le Sainct Sacrement de trois coups d'encenſoir, & s'eſtant releué & retourné à l'Autel apres auoir fait vne genuflexion il encenſe les Reliques, s'il y en a, & l'Autel, comme il a eſté dit. Et l'encenſement finy, ayant rendu l'encenſoir au Diacre ſans permettre qu'il luy baiſe la main, il deſcend

hors des degrez de l'Autel, la face tournée vers le peuple, où il est encensé, se donnant bien garde en descendant, ou en se tournant, de ne tourner pas le dos au sainct Sacrement : & apres auoir esté encensé il laue les mains au mesme lieu.

13. Iusques à l'Oraison Dominicale, il ny a rien de perticulier, sinon que le Celebrant ne descouure point le Calice, ny ne remet point la palle sur iceluy, ains le Diacre, & à la fin du *Pater*, il reçoit de la main du Diacre la patene.

14. Ayant dit la premiere Oraison *Domine Iesu Christe, &c.* il baise l'Autel, & se tournant du costé de l'Epistre vers le Diacre (*ou Prestre assistant s'il y en a vn*) luy dit *Pax tecum*, en l'embrassant & approchant l'vn l'autre la ioüe gauche.

Le Celebrant met ses deux mains sur les espaules de celuy à qui il donne la paix.

15. S'il faut bailler la Communion, il fait cõme nous auons dit à la Meſſe baſſe, ſinon que ſi le S. Ciboire eſt dans le tabernacle, il ſe met à genoux auec le Souſdiacre au coſté de l'Euangile ſur le marche-pied, pendant que le Diacre le tire hors d'iceluy pour le mettre ſur l'Autel: & apres eſtãt droit & tourné vers les communians ſans tourner le dos au S. Sacremẽt il attẽd la fin du *Confiteor*, du Diacre, & au meſme lieu il dit *Miſeratur veſtris, &c.* iceluy dit, il va au milieu de l'Autel, fait vne genuflexion, & prend de la main gauche le S. Ciboire, ſe tourne vers les Communians, &c.

16. La Communion finie, eſtant reuenu à l'Autel, il met le ſainct Ciboire ſur l'Autel, fait vne genuflexion, ſe retire au coſté de l'Euangile, ſe met à genoux comme auparauãt auec le Souſdiacre, & ſe releue à meſme tẽps que le Diacre ſe releue pour fermer le Taberna-

cle.

17. Apres l'ablution, il laiſſe le Calice à nettoyer & accommoder au Souſdiacre, & s'en va au coſté de l'Epiſtre dire tout bas l'Antienne dite Communion.

18. Reuenu au milieu de l'Autel, apres que l'Antienne a eſté chantée par le Chœur, il baiſe l'Autel, & ſe tourne pour dire *Dominus vobiſcum.*

19. Il retourne au liure par le meſme chemin pour dire vne ou pluſieurs Oraiſons tout haut, leſquelles finies, ſans fermer le liure il reuient au milieu de l'Autel, le baiſe, ſe tourne, dit, *Dominus vobiſcũ* tout haut, & ſans dire *Ite Miſſa eſt*, il demeure ainſi tourné iuſques à ce que le Diacre aye acheué de chanter *Ite Miſſa eſt.*

20. Ou bien s'il faut dire *Benedicamus Domino*, il ſe tourne dés auſſi toſt qu'il a dit *Dominus vobiſcum*, & ne commence de dire *Placeat, &c.* que le Chœur n'aye

acheué de dire *Deo gratias*.

21. Il baille la benediction, & va dire l'Euangile comme aux Meſſes baſſes.

22. L'Euangile fini, il va au milieu de l'Autel, fait vne inclination, & deſcend au bas des degrez les mains jointes deuãt la poictrine, fait vne inclination à l'Autel, ou genuflexion s'il y a tabernacle, prend ſon bonnet des mains du Diacre, retourne à la Sacriſtie de la meſme façon qu'il en eſt venu, ſaluë le Chœur, s'il l'a ſalué en venant à l'Autel : & eſtant arriué à la Sacriſtie il fait la meſme reuerence à l'Image & aux Miniſtres qui l'ont aſſiſté, qu'il a faite en ſortant d'icelle la teſte deſcouuerte, quitte ſes ornemens à l'ayde des Diacre & Souſdiacre, fait ſon action de graces, &c. comme à la Meſſe baſſe.

DE L'OFFICE DV Preſtre aſſiſtant.

CHAP. I.

CE n'eſt pas l'ordinaire qu'aux Meſſes ſollemnelles il y aye vn Preſtre aſſiſtant ; mais afin que cette practique ſerue aux Egliſes Metropolitaines, Cathedrales, & autres ſeculiers ou reguliers, où la couſtume eſt qu'on ſe ſert de Preſtre aſſiſtāt aux Feſtes ſolemnelles ou meſme à ceux qui aſſiſtent les nouueaux Preſtres à leur premiere Meſſe ; i'ay creu eſtre neceſſaire d'en faire vn Chapitre à part afin qu'on puiſſe y auoir recours au beſoin.

1. Le Preſtre aſſiſtant s'eſtant rendu à la Sacriſtie à heure cōuenable, doit voir le Meſſel, chercher la Meſſe, diſpoſer les ſignes en tous les lieux qui ſeront neceſſaires, afin qu'il puiſſe les monſtrer plus facilement au Celebrāt, quād il

il en ſera de beſoin à l'Autel:& le porte apres ou fait porter ſur l'Autel, l'ouurant au commencement de la Meſſe,& le mettant ſur ſon cuiſſin.

2. Il prend la chappe ſur le ſurplis, apres que le Celebrant s'eſt reueſtu de tous ſes habits, & luy preſente auparauant que de ſortir de la Sacriſtie la nauette où eſt l'encens auec la cuilliere,afin d'en mettre dans l'encenſoir.

3. Eſtant à la main droite, les Diacre & Souſdiacre à la gauche du Celebrant,il fait la reuerence à l'Image qui eſt à la Sacriſtie la teſte deſcouuerte, tenant ſon bonnet des deux mains deuant la poictrine,& apres ſe tourne vers le Celebrant qu'il ſaluë d'vne inclination mediocre.

4. Allant à l'Autel il marche auec grauité& modeſtie les mains jointes, à la droite du Diacre. S'il paſſe deuant le Chœur, il s'arreſte, ſe deſcouure, le ſaluë auec les

autres & apres se couure.

5. Estant arriué à l'Autel, il s'arreste au deuant du dernier degré au costé droict du Celebrant, se descouure, reçoit le bonnet du Celebrant, qu'il baille auec le sien au Maistre des Ceremonies ou à l'Acolithe.

6. Il joinct les mains, fait vne genuflexion ensemblement auec le Diacre & autres, soit qu'il y aye Tabernacle ou non, ce qui seruira pour toutes les fois qu'il passera deuãt la Croix, *s'il n'est Chanoine, qui ne fait qu'vne inclination, lors qu'à l'Autel il n'y a point de Tabernacle.*

7. Il s'incline mediocrement vers le Celebrãt quand il dit, *Misereatur tui*, & poursuit le reste droict la face tournée vers l'Autel.

8. Il s'incline profondement vers l'Autel disant le *Confiteor*, se tourne & incline plus profondement la teste vers le Celebrant en disant *tibi Pater*, ou *te Pater*.

9. Il monte à l'Autel auec le Celebrant en luy eſleuant de la main gauche ſon aube & ſes veſtemens par le deuant, tenant la droicte ſous ſa poictrine.

10. Quand le Celebrant baiſe l'Autel, il fait vne genuflexion à ſon coſté droit,&apres ſe retire au coin de l'Epiſtre hors du marche-pied de l'Autel,où il demeure durant l'encenſement.

11. Quand le Celebrant encenſe le coſté de l'Epiſtre, il oſte le Meſſel auec le cuiſſin, qu'il remet apres ſur l'Autel, ce coſté ayant eſté encensé.

De l'Introite.

CHAP. II.

1. LE Celebrant ayant eſté encensé, il ſe met à ſon coſté droit hors du marche-pied ou ſur iceluy, s'il eſt aſſez grand,& qu'il tourne au coſté de l'Epiſtre, il monſtre auec le doigt au Celebrãt le commencement de la Meſſe, ſe

ſignant

signant & faisant les mesmes incilnations que luy.

Du Gloria in excelsis.

CHAP. III.

1. QVand le Celebrant va au milieu de l'Autel pour dire le *Gloria* il ne bouge point du coin de l'Epistre. Si le Celebrant auec le Diacre & Sousdiacre, (l'Hymne dit) vont s'asseoir aux sieges qui leur sont preparez, il y va, marche apres le Celebrant, & se met presques à la droicte du Diacre sur vn escabeau sans tapis, ayant la teste couuerte, & regardant l'Autel à demy, se descouurant & faisant les mesmes inclinations que le Celebrant.

2. Vers la fin de l'Hymne chanté par le Chœur, il se leue de son siege ensẽblemẽt auec les autres, se descouure, met son bonnet sur son escabeau, & retourne à l'Autel tout doucement par le chemin le plus court, au costé de l'Epistre hors

hors du marche pied, ou ſur iceluy s'il eſt aſſez grand, ſans faire aucune genuflexion en y arriuant.

3. Il monſtre au Celebrant l'Orain, ou les Oraiſons qu'il doit dire, enſemble l'Epiſtre & Graduel,&c. tourne les fueillets quād il eſt neceſſaire,de la main droicte eſtant au coſté de l'Epiſtre, & de la main gauche lors qu'il eſt au coſté de l'Euangile.

4. Il ſe retire vn peu au coin de l'Autel la face tournée cōme vers le Celebrant pour faire place au Souſdiacre, quand il vient receuoir la benedictiō apres l'Epiſtre.

5. Il porte le Meſſel du Celebrāt au coſté de l'Euangile, faiſant la genuflexion en paſſant au milieu de l'Autel.

6. Il monſtre le commencement de l'Euangile qu'il faut dire,tourne les fueillets, ſe ſigne, & fait les mémes inclinatiōs ou genuflexiōs que le Celebrant, eſtant hors du marche pied de l'Autel,ou ſur iceluy,

luy, s'il eſt aſſez grand, &c.

7. L'Euangile dit par le Celebrant, il approche le Meſſel auec le cuiſſin pres du Corporal : & quand le Diacre deſcend les degrez pour aller dire l'Euangile, il ſe retire au coſté de l'Euangile, hors du marche-pied, la face tournée vers le Diacre iuſques à ce qu'il aye acheué l'Euangile, ſe ſignant & faiſant les inclinations & genuflexions neceſſaires vers la Croix.

Du Credo.

CHAP. IV.

1. LE Celebrant ayant eſté encensé, il s'appoche de luy, afin de l'aduertir s'il faut dire le *Credo*, ou non.

2. Si le *Credo* ſe dit, quand le Soufdiacre monte à l'Autel, il luy fait place, ſe retirant tant ſoit peu au coin de l'Euangile, il fait les inclinations & genuflexions, & ſe ſigne à la fin comme les autres.

3. S'il faut s'aſſeoir, apres auoir fait

fait la genuflexiõ,ensẽblemẽt auec les autres, il va aux sieges, apres le Celebrant, & fait comme nous auons dit au *Gloria*, & obserue estant assis ce que le Celebrant fait se tenant debout & descouuert, quand le Diacre va porter la bourse à l'Autel.

4. Vers la fin du Symbole, il va à l'Autel apres le Celebrant par le chemin le plus long, c'est dire par le deuant de l'Autel, il s'arreste au milieu d'iceluy, derriere le Celebrant, où il fait vne genuflexion, & apres monte à l'Autel au costé de l'Euangile, pour tourner les fueillets, faisant les inclinations ou genuflexions auec le Celebrãt.

5. Quand le Celebrant encense le costé de l'Euangile, il oste le Messel auec le cuissin, qu'il remet apres que ce costé a esté encensé.

6. Il se tourne vn peu vers le Diacre, quand le Diacre le veut encenser.

7. Quand le Sousdiacre arriue à l'Autel

l'Autel pour dire *Sanctus* : il se retire vn peu pour luy faire place.

Du Canon & fin de la Messe.

Chap. V.

1. Il ne bouge d'aupres du liure sans estre obligé de tenir les mains iointes, ains doit monstrer au Celebrant ce qu'il doit dire.

2. Il se met à genoux à l'esleuation du S. Sacremét au costé gauche du Celebrant sur le marchepied de l'Autel,& se releue s'il en est de besoin,& se remet à genoux à l'esleuation du Calice.

3. Il s'incline & dit auec le Celebrant *Agnus Dei*, & se retire vn peu pour faire place au Sousdiacre arriuãt à l'Autel pour le dire.

4. *L'Agnus Dei* estant fini, il fait vne genuflexion en sa place,& va au costé de l'Epistre,à la droite du Celebrant, où il se met à genoux durant la premiere Oraisõ, &apres se releue pour baiser l'Autel hors du Corporal, à mesme temps

temps que le Celebrãt,& reçoit la paix du Celebrant, en luy respondant, *& cum spiritu tuo*, en s'embrassant & s'approchant la ioüe gauche l'vn de l'autre.

5. Il fait vne genuflexion vers le Sainct Sacrement, & apres va bailler la paix au Diacre, & le Diacre au Sousdiacre.

6. Il fait encores vne genuflexion vers le Sainct Sacrement, & accompagné du Maistre des ceremonies ou d'vn Acolythe, il va au Chœur bailler la paix. S'il y a plusieurs ordres distincts les vns des autres, il la donne au premier de chaque ordre d'vn costé &d'autre du Chœur, qui doit estre debout,& nõ à genoux,ny assis, puis au premier du second ordre de chaque costé aussi du Chœur, & ainsi des autres,faisant les inclinatiõs necessaires en arriuant & sortant du Chœur, & les genuflexiõs passant & repassant d'vn costé du Chœur à l'autre.

S'il y a des Choriſtes auec la chappe il leur baille la paix les premiers, ſi ce n'eſt dãs les Egliſes Cathedrales, & que ces Choriſtes ne ſoient Chanoines, car en ce cas les Choriſtes ayans la chappe reçoiuent la paix apres les Chanoines, & auparauant les autres Beneficiers. Aux Layques il ne la baille iamais qu'auec l'inſtrument qu'il a baisé.

7. Ayant dõné la paix au Chœur il retourne à l'Autel, où ayant fait vne genuflexion, il donne la paix à celuy qui l'a accompagné: & retourne au liure. Quand le Celebrant dit *Domine non ſum dignus*, s'il eſt de retour il s'incline, & bat ſa poictrine, & demeure incliné pẽdant que le Celebrant reçoit le precieux corps de N. Seigneur.

8. Si le Celebrant donne la Communiõ, il ſe retire au coſté de l'Euangile hors du marche-pied, & y demeure debout la face tournée vers le Celebrant.

9. L'A

9. L'Ablution priſe par le Celebrãt il prend le liure auec le cuiſſin, le porte au coſté de l'Epiſtre faiſant vne genuflexion lors qu'il paſſe au milieu de l'Autel.
10. Eſtant au coſté de l'Epiſtre, comme au commencement de la Meſſe, il monſtre au Celebrant l'Antienne & Oraiſons qu'il doit dire: & icelles finies il ferme le liure, & le baille à quelque Acolythe pour le mettre ſur la Credẽce, ſi ce n'eſt qu'il y euſt vn Euangile à dire autre que celuy de S. Iean.
11. Il ſe met à genoux au milieu de l'Autel ſur le marche pied d'iceluy pour receuoir la benediction du Celebrant, & apres va au coſté de l'Euangile.
S'il eſt Chanoine il ne ſe met pas à genoux ſi l'Eueſque ne baille la benediction.
12. Que s'il y auoit à dire vn Euangile particulier autre que celuy de ſainct Iean, il prendroit le Meſſel auec le cuiſſin, & le porte-

roit au costé de l'Euangile, faisant la genuflexion au milieu de l'Autel à mesme temps que le Celebrant bailleroit la benediction.

13. La Messe finie, il se met au costé droit du Celebrant au deuãt du premier degré, reçoit du Me. des ceremonies ou de l'Acolythe son bõnet auec celuy du Celebrãt, qu'il luy presente, & apres s'en retourne à la Sacristie comme il en en venu, saluant le Chœur, s'il l'a salüe en venant à l'Autel.

14. Il salüe l'Image, & le Celebrant quitte sa chappe & surplis, fait son action de graces & se retire en paix.

Si le Prestre assistant n'est pas en chappe, mais tant seulement en surplis, quand il va à l'Autel, il marche apres le Celebrant la teste descouuerte, & se met à genoux à la Confession derriere le Celebrant.

Il ne reçoit point la paix du Celebrant, mais du Sousdiacre apres tous

tous ceux du Chœur (ausquels il ne la porte pas) & deuant celuy qui a accompagné le Sousdiacre

Durant la Communion du peuple il demeure à genoux, au costé de l'Euangile.

DE LA MESSE *Solemnelle pour les Trespassez.*

AYant cy deuant amplement traicté des ceremonies de la Messe solemnelle, nous nous cõtenterons à present de remarquer seulement les articles desquels on oste, ou on adiouste quelque chose pour la Messe solemnelle des Trespassez.

L'Autel sera sans aucune parure d'Images ny de reliques, &c. mais il y aura seulement la Croix auec six chandeliers.

La Credence sera couuerte d'vne fort petite nappe, au dessus d'icelle

ou y mettra tout ce qui a esté dit à la Messe solemnelle, excepté le grand voile du Sousdiacre, & outre ce on y mettra pour l'absolution à la fin de la Messe le vase de l'eau beniste auec l'aspersoir & le Rituel.

LE THVRIFERAIRE auparauant que de sortir de la Sacristie ne prend pas l'encensoir, ny ne presēte pas la nauette au Diacre ou Prestre assistāt, mais apres auoir salué l'Image & le Celebrant, il marche le premier pour aller à l'Autel tenant ses mains iointes.

Quand le Diacre va à l'Euangile s'il y a vn Me. des ceremonies, le Thuriferaire demeure pres de la Credence, mais s'il n'y a point de Me. des ceremonies il va au milieu de l'Autel sans encensoir auec les Acolythes, & apres auoir fait la genuflexion marche le premier deuant le Diacre.

Au lieu d'encenser le S.Sacremēt à l'eleuation, il baille l'encensoir

au Sousdiacre pour l'encenser.

LES ACOLYTHES ne portẽt point de chandeliers & marchent les derniers pour accõpagner le Diacre quand il va dire l'Euangile, & se mettant vn d'vn costé & l'autre de l'autre du Sousdiacre qui tient le liure.

Apres l'eleuation du S.Sacremẽt ils tiennent les flambeaux allumez iusques apres la Cõmunion.

Maximes pour tous les Ministres, qu'aux Messes des Morts, on ne baise rien, ny la chose presentée, ny la receuë, ny la main du Celebrant.

S'il faut distribuer les Chandelles, on en fait la distribution apres l'Epistre, lesquelles on tient allumées durant l'Euangile, à l'eleuation du Sainct Sacrement, iusques apres la communion, & durant l'absolution.

LE SOVSDIACRE. au Chap. 2. art. 14. ne monte pas à l'Autel auec le Celebrant, mais il

luy esleue les vestemens iusques au second degré, & apres auoir fait vne genuflexion il va au costé de l'Epistre.

Au ch. 3. art. 1. il ne se signe point à l'Introit.

Au ch. 4. art. 11. apres auoir fait la genuflexion au milieu de l'Autel, il rend le liure au Maistre des ceremonies ou Acolythe, sans aller baiser la main du Celebrant. 21. art. 14. il suit le Diacre allant à l'Euangile.

Art. 17. il ne porte pas le liure au Celebrant pour baiser, mais apres l'auoir fermé, il le remet au Maistre des ceremonies ou à l'Acolythe.

Au ch. 5. art. 6. il va querir le Calice auec son voile, & la bourse par dessus sans prendre le grand voile.

Art. 9. il ne presente pas au Cebrant la burette de l'eau pour la benir.

Art. 10. il ne reçoit pas la patene

ne des mains du Diacre, ny ne la tient pas, mais elle demeure sur l'Autel comme aux Messes basses.

Art. 11. durant l'encensement il demeure à la gauche du Celebrãt, luy éleuant la partie de la chasuble qui est sur l'espaule gauche du Celebrant, & iceluy fini, il va au costé de l'Epistre, prend de la Credẽce le linge qu'il presente au Celebrant pour essuyer ses mains, qu'il rend apres à l'Acolythe.

Art 12. A l'eleuation du Sainct Sacrement ayant pris l'encensoir des mains du Thuriferaire, il se va mettre á genoux au costé de l'Epistre sur le dernier degré, & encẽse le S.Sacremẽt de la mesme façõ que le Thuriferaire au ch.6. du Turiferaire. art. 3. & ayant rendu l'encensoir au Thuriferaire, il reuient au milieu de l'Autel où il fait vne genuflexion.

Art. 15. il ne bouge de sa place à la fin du *Pater*.

Art. 17. à *l'Agnus Dei*, il ne frappe

frappe pas sa poictrine, & iceluy dit, il va au costé de l'Epistre où il descouure le Calice quand il en est besoin.

LE DIACRE au cha. 2. art. 1. dans la Sacristie ne presente point la nauette auec l'encens au Celebrant.

Art. 15. il ne monte point à l'Autel, &c. mais fait comme le Sousdiacre cy-deuant, & ne se signe point à l'introite.

Art. 27. il n'y a point d'encensement d'Autel au commencement de la Messe.

Au ch. 4. art. 9. il ne presente pas la nauette au Celebrant, & ne luy demande point la benediction, ny ne baise pas sa main, mais il dit *Munda cor meum, &c.*

Art. 10. quand il va pour dire l'Euangile, il marche deuant le Sousdiacre apres le Maistre des ceremonies, ou s'il n'y est pas, apres le Thuriferaire qui y va sans encensoir.

Article 15. il n'encenſe pas le liure.

Art. 17. in n'encenſe pas le Celebrant.

Au ch. 5. art. 8. & 11. il ne baiſe pas la main du Celebrant, comme nous auons dit cy-deuāt.

Art.13.il ne baille pas la patene au Souſdiacre, mais il la met vn peu deſſous le Corporal,& la couure du Purificatoire.

Aux art.19. & 20. à l'Offertoire il n'encenſe perſonne apres le Celebrant, que l'Eueſque,s'il y eſt preſent; mais apres l'encenſement ayant pris de la Credence, ou receu des mains de quelque Acolythe le baſſin & burette de l'eau par deſſus, il va à l'Autel, & donne de l'eau au Celebrant pour lauer ſes mains, & apres rend le baſſin & burette à l'Acolythe.

Au ch.7.art.1.quand il preſente la patene au Celebrant, il ne la baiſe point, &c.

Art, 3. il ne frappe pas ſa poitri-

ne

ne à l'*Agnus Dei, &c.* & iceluy dit, il change de place & va au costé de l'Euangile.

Art. 4. il ne reçoit ny ne donne la paix.

Art. 17. sans se tourner il dit, *Requiescant in pace*, tousiours au pluriel.

LE CELEBRANT doit obmettre à la Messe solemnelle des Trespassez ce que nous auons marqué cy deuant deuoir estre obmis en la Messe basse, & de plus au ch. 1. art. 1. dans la Sacristie il ne benit pas l'encens, ny n'en met point dans l'encensoir.

Art. 4. il n'y a point d'encensement.

Au ch. 2. art. 5. il ne donne point sa main à baiser au Sousdiacre, ny ne le benit point.

Art. 7. il ne benit pas d'encens pour l'Euangile.

Art. 8. il ne se tourne point ny ne benit pas le Diacre.

Art. 11. il ne baise pas le liure, ne

dit point *Per euangelica dicta*, & on ne l'enſcenſe point.

Au ch. 13. art. 3. il ne benit pas la burette de l'eau, quoy qu'il diſe l'Oraiſon, *Deus qui humanæ ſubſtantiæ, &c.*

Art. 16. il ne dit point la premiere Oraiſon *Domine Ieſu Chriſte*, & ne baille point la paix au Diacre.

DE L'ABSOLVTION pour les Morts.

LA Meſſe eſtant finie, s'il faut aller faire l'abſolution, le Celebrant faiſant vne inclination en paſſãt au milieu de l'Autel, va au coſté de l'Epiſtre, où à l'aide des Diacre & Souſdiacre, il quitte la chaſuble & le manipule, & prend la chappe noire, laiſſant touſiours l'eſtole en croix ſur ſa poictrine : les Diacre & Souſdiacre quittent leurs manipules : le Thuriferaire prend l'encenſoir, vn autre

tre Acolythe prend le vase de l'eau beniste auec l'aspersoir & le Rituel : les deux Acolythes Ceroferaires prennent leurs chandeliers, & le Sous-diacre la Croix.

Quand le Celebrant auec le Diacre descend de l'Autel, les deux premiers Acolythes partẽt à mesme temps de la Credence suiuis des deux Ceroferaires auec le Sousdiacre entre deux pour aller au milieu de l'Autel, où tous ensẽble font la reuerence à l'Autel, cõme au cõmencement de la Messe, excepté le Sousdiacre portant la Croix, & les Ceroferaires qui n'en font point; le Celebrant prend son bonnet & se couure, & tous les autres demeurent descouuerts.

Ils vont ensemble au lieu où est le tombeau ou la biere, marchans premiers le Thuriferaire auec l'Acolythe qui porte le vase de l'eau beniste, puis les deux Acolythes Ceroferaires auec le Sousdiacre portant

portant la Croix entre-deux, apres suit le Clergé s'il y est deux à deux les plus dignes les derniers, & en dernier lieu le Celebrant ayant à sa main gauche le Diacre, & tenãs tous deux en marchant les mains jointes deuant la poictrine.

Estans arriuez aupres de la biere les deux premiers Acolythes s'arrestent entre l'Autel & ladite biere, les deux Ceroferaires auec le Sousdiacre passans outre se vont mettre au pied de la biere tournée vers l'Autel, en sorte que le tombeau soit entre le Sousdiacre & l'Autel, & que l'Image du Crucifix regarde la biere, & que le Celebrant puisse passer aisémẽt, auec le Diacre entre la Croix & la biere; quand il fera l'aspersion & l'encensemt.

Le Clergé se place d'vn costé & d'autre de lá bere, le Celebrant s'arreste au deuãt d'icelle, en sorte qu'il soit entre l'Autel & la biere tãt soit peu vers le costé de l'Epi-

stre,

ſtre, ayant la Croix deuant ſoy, la biere entre deux, & ſe deſcouure & baille ſon bonnet au Diacre qui eſt à ſon coſté gauche, & les deux Acolythes de l'encenſoir & du vaſe derriere le Diacre.

Si le corps eſt preſent, celuy qui porte la Croix & les Ceroferaires ſe mettent touſiours à la teſte, ſoit qu'il ſoit Preſtre ou autre, & le Celebrant de l'autre coſté à l'oppoſite. La ſituation des corps morts eſtant differente à l'Egliſe, d'autant que les Preſtres ſont plãtez en ſorte que leur teſte ſoit vers l'Autel & leurs pieds vers la porte de l'Egliſe, & de tous les autres la teſte doit eſtre vers la porte & les pieds vers l'Autel.

Sur la fin du *Libera me Domine*, le Thuriferaire preſente la nauette de l'encens au Diacre, & celuy-cy s'eſtãt mis à la droite du Celebrãt luy preſentre la cuilliere, ſans rien baiſer en diſant *Benedicite Pater reuerende*, lequel met de l'encens dans

dans l'encenſoir,& le benit à l'accouſtumée, diſant *Ab illo benedicaris, &c.*

Les *Kyrie* finis, il commence à voix haute *Pater noſter*, & pourſuit le reſte tout bas, il reçoit des mains du Diacre l'aſperſoir que l'Acolythe luy a donné, le tourne vers l'Autel, luy fait vne inclination, ou genuflexion s'il y a Tabernacle, le Diacre fait vne genuflexion eſtant à ſon coſté droict, luy eſleuant le coſté droit de ſa chappe de la main gauche,& ainſi font le tour de la biere & le Celebrant baille de l'eau benite par trois fois à la droicte & trois fois à la gauche d'icelle: quand le Celebrant & Diacre paſſent deuant la Croix tenuë par le Souſdiacre, ils ſe tournent vers icelle, le premier fait vne inclination, & le dernier vne genuflexion.

Le tout finy, le Celebrant rend l'aſperſoir au Diacre, & celuy-cy à l'Acolythe, & le Celebrant re-

çoit du Diacre l'encensoir que le Thuriferaire luy a donné.

Ils font tous deux vers l'Autel la reuerence deuë, font le tour de la biere, & le Celebrant donne de l'encens de la mesme façon qu'il a baillé de l'eau beniste, & font aussi l'inclination & genuflexion à la Croix.

Le tour finy le Celebrant rend l'encensoir au Diacre & celuy-cy à l'Acolythe.

Le Celebrant ayant la face tournée vers la biere les mains iointes, & le Diacre au costé gauche luy tenãt le Rituel ouuert deuãt luy, dit tout haut. *Et ne nos inducas in tentationem*, auec les Versets qui suiuent, & l'Oraison conuenable.

Le Celebrant en disant, *Requiem æternam dona eis Domine*, fait de la main droicte le signe de la Croix sur la biere.

Les Choristes ayans chanté *Requiescat in pace*, ou si c'est pour plusieurs defuncts, *Requiescant in*

in pace, & ayant eſté reſpondu *Amen.* tous s'en retournent à la Sacriſtie au meſme ordre qu'ils ſont venus de l'Autel, ſaliians l'Autel s'ils paſſent deuant iceluy.

Dans la Sacriſtie les reuerences faictes, le Souſdiacre quitte la Croix, tous les Miniſtres leurs ornemens, & les actions de graces faictes chacũ ſe retire en paix.

DES CEREMONIES QVI *doiuent eſtre gardées dans le Chœur durant la Meſſe Solemnelle.*

POur ne rien obmettre de ce qui appartient à la Meſſe ſolemnelle, i'ay creu eſtre neceſſaire de declarer, ce qui ſe doit pratiquer dans le Chœur durant icelle.

1. Les Eccleſiaſtiques qui aſſiſtent à la Meſſe ſolemnelle dãs le Chœur doiuent eſtre modeſtes, ne parler auec perſonne, ſi ce n'eſt

des choſes cõcernantes à l'Office, retenir leur veuë, s'empeſcher de dormir, ne lire aucunes lettres, ny aucun liure, & ne les auoir en leurs mains, non pas meſme le Breuiaire ou Diurnal pour dire en particulier leur Office, & enfin ils doiuent tous eſtre ſi conformes en tout ce qu'ils font, que quand l'vn eſt debout, les autres ne doiuent eſtre aſſis, ny à genoux, mais tous doiuent auec attention, deuotion, & reuerence aſſiſter à la Meſſe, y pratiquer les meſmes ceremonies & du profond de leur cœur conſiderer les hauts Myſteres qui nous ſont repreſentez dans le Sainct Sacrifice de la Meſſe.

1. Si deuant que la Meſſe commence les Eccleſiaſtiques entrent enſemblement dans le Chœur, ils font tous la reuerence à l'Autel, ſçauoir les Chanoines vne genuflexion, ſi le Sainct Sacrſment eſt dans le Tabernacle, & inclination s'il n'y a que la Croix, & tous les autres

autres, soit Beneficiers ou Clercs, font tousiours vne genuflexion.
3. Si c'est apres que la Messe est cõmencée, qui celuy entre dans le Chœur se met à genoux dés aussitost qu'il y est entré, fait la priere, & icelle finie se releue tenant son bonnet de deux mains deuant la poictrine, fait la reuerence à l'Autel cõme il est dit cy deuant, & se tournant vers le Chœur, le saluë faisant vne inclination de teste vers le costé droit, & vne autre vers le costé gauche, & ceux du Chœur estans debout luy rendent le salut d'vne pareille inclination, & apres il s'en va à sa place.
4. Si l'Euesque estoit present, celuy qui entre, apres auoir salüé l'Autel, saluë l'Euesque, si c'est vn Chanoine auec vne inclination profonde, si c'est vne Beneficier ou autre Clerc auec vne genuflexion, & apres saluë le Chœur.
5. Si c'est vn Chanoine qui entre dans le Chœur, apres auoir salüé

le Chœur, tous les Chanoines, Beneficiers & autres Clercs se leuent debout pour le salüer.

6. Si c'est vn Beneficier ou autre Clerc, les seuls Beneficiers, & autres Clercs se leuent & le saluent. Tout de mesme quand on donne de l'encens, ou la paix, tous ceux d'vn mesme ordre, & les autres d'vn ordre inferieur sont debout: Et lors qu'on encense ou qu'on donne la paix à quelqu'vn d'vn ordre inferieur, ceux du mesme ordre se leuent & ceux de l'ordre superieur ne se leuent point.

7. Quand vn Ecclesiastique entre dans le Chœur, il doit prendre garde si le Celebrant faict la confession, car en ce cas il doit attendre qu'elle soit acheuée, & faict tout de mesme si les Oraisons, ou l'Euangile se disent.

8. Quand le Celebrant entre dãs le Chœur auec ses Ministres, tous ceux qui sont au Chœur estans droits & descouuerts tenans leurs

bonnets des deux mains deuant la poictrine, apres auoir esté salüés du Celebrant & de ses Ministres, ils se tournent vers eux, & les salüent leur faisant vne inclination profonde.

9. Quand le Celebrant commence la Messe, tous ceux du Chœur se mettent à genoux sur le plan, & non sur leurs chaires abbatuës, excepté les Choristes, & autres qui chantent au lectrin l'Introite, lesquels demeurent debout.

Maxime que ceux qui sont au Chœur estans debout doiuent estre dans leurs chaires, & lors qu'ils se mettent à genoux, c'est tousiours sur le plat. Estans debout ou à genoux ils doiuent estre descouuerts, & estans assis tousiours couuerts, si ce n'est lors que le Sainct Sacrement est exposé, auquel cas personne ne se couure.

10. Ils se releuent debout quand le Celebrant monte à l'Autel, & y demeurent durant l'encensement

de l'Autel, lors qu'il dit l'Introite & qu'il acheue les *Kyrie*. Apres il s'assient tous sur leurs chaires abatuës, & se couurent.

11. Ils se releuent droit, & se descouurent quand le Celebrant chante *Gloria in excelsis Deo*.

12. Ils s'assient & se couurent quand le Celebrant a acheué le *Gloria*, *&c.* & non plustost, se descouurans, & inclinans la teste quand le Chœur châte *Adoramus te*, *Gratias agimus tibi*, *Iesu Christe*, *Suscipe deprecationem nostram*, encores *Iesu Christe*, se leuant debout, & se descouurans, quand le Celebrant retourne à l'Autel, demeurans ainsi iusques à ce que les Oraisons soient finies, & durant icelles soient finies, & l'Autel.

13. Aux Messes des Trespassez, Vigiles, Quatre temps, & Feries de l'Aduent & du Caresme, ils demeurent à genoux durant les Oraisons, soit du commencement de

de la Messe, soit à celles d'apres la Communion, excepté les Vigiles de Pasque, de Pentecoste, de Noël, & les Quatre temps de Pentecoste; ce qui se doit entendre des Oraisons qu'on dit immediatement deuant l'Epistre, & non de celles qu'on dit deuant les Leçons ou Propheties durant lesquelles on doit estre debout.

14. Ils sont assis & couuerts durant l'Epistre & Graduel, fors & excepté les Choristes & autres qui chantent au lectrin, qui doiuẽt estre debout & descouuerts.

15. A l'Euangile ils sõt debout, descouuerts & tournez vers le Diacre qui le chante, faisant le signe de la Croix sur eux le poulce de la main droite sur le front, la bouche, & la poictrine, & faisant les inclinations & genuflexions s'il arriue que le Diacre en fasse quelqu'vne, l'Euangile fini, ils se remettent dans leurs chaires debout & descouuerts, iusques à ce

que

que leCelebrãt aye acheué de dire le *Credo*,lequel acheué ils s'asfient & se couurent,se descouurãs & se mettans à genoux quand le Chœur chante *Et incarnatus est*, iusques apres *& homo factus est*, se descouurans aussi & inclinans la teste quand il dit *Iesum Christum*, & *Simul adoratur*.

17. Si apres l'Euangile on ne dit point de *Credo*,ou mesme apres le *Credo* dit, estans descouuerts & droits attendent que le Celebrant aye dit *Dominus vobiscum*, *Oremus*, & apres ils s'assient iusques à ce que le Diacre entre dans le Chœur pour l'encenser,alors ils se leuẽt debout,& se descouurẽt iusques à ce que le Diacre soit sorty duChœur apres l'encensemẽt finy.

18. Le 1. Choriste auparauant que d'estre encésé setourne vers le second Choriste,luy faict vne inclination de teste pour l'inuiter à l'encensement, & apres se tourne vers le Diacre & s'ils sont d'esgale

qualité,

qualité,ils font tous deux vne inclination de teste deuant & apres l'encensement:que si celuy qui encense est moindre que l'encensé, celuy qui encense faict vne profonde inclination deuant & apres, & l'encensé ne saluë que fort peu ou rien du tout selon la qualité de celuy qui encense :tout de mesme quand celuy qui encense est de plus grande qualité que celuy qui doit estre encensé, il ne le salüe que peu ou point du tout.

19. Le Diacre ayant encensé les Choristes, celuy qui doit estre le premier encensé,auec vne inclination de teste,inuite celuy qui doit estre encensé immediatemẽt apres luy,& ainsi de l'vn à l'autre se suiuãs immediatement & faisant les mémes inclinatiõs que nous auõs marqué cy deuãt pour les choristes.

20. Durant la Preface ils sont tous debout & descouuerts, inclinans la teste quand le Celebrant *Domino Deo nostro.*

21. Ils se mettent à genoux au commencement du Canõ iusques apres l'eleuation du Calice, excepté les Choristes & autres qui chantent la musique ou au lectrin, lesquels se tiennent debout quand ils chantent *Sanctus, &c.* iusques à *Benedictus*, qu'ils ne chantent qu'apres l'eleuation du Calice, & se mettent à genoux sans rien dire durant les deux eleuations.

22. Apres l'eleuation du Calice ils se releuent debout, & demeurent descouuerts iusques à ce que le Celebrant ait receu le precieux Sang, ou qu'il ait baillé la Communion au peuple s'inclinans & se tournans vers l'Autel, quand le Celebrant dit *Domine non sum dignus*, & qu'il baille la Communion au peuple.

23. Apres ils s'assistent & se couurẽt iusques à ce que le Celebrant aille au milieu de l'Autel pour dire *Dominus vobiscum.*

24. Aux Messes des Trespassez.

Vigiles,

Vigiles, Quatre-temps, & Ferie de l'Aduent & de Caresme, ils demeurent à genoux depuis le commencement du Canon iusques à *Per omnia sæcula* deuant *Pax Domini*, qu'ils se releuent debout.

25. Ils reçoiuent la Paix, estans debout de celuy qui la porte au Chœur & s'embrassant, &c.

26 Le premier Choriste la reçoit du Diacre ou du Prestre assistant & la baille au second: Et le premier de chaque ordre & de chaque costé l'ayãt aussi receuë du Diacre ou du Prestre assistant, la baille luy mesme à celuy qui suit immediatement, & ainsi des vns aux autres.

27. Les Choristes & autres qui chantent au lectrin la Postcommunion, sont debout & descouuerts, les autres du Chœur estans encores assis.

28. Quand le Celebrant dit *Dominus vobiscum*, & les Oraisons ensuite, tous sont debout des-

couuerts

couuerts, & tournez vers l'Autel: si ce n'est aux Vigiles, &c. qu'ils sont à genoux comme il a esté dit cy deuant des premires Oraisons.

29. Quand le Celebrant baille la benediction, il sont tous debout, si ce n'est quand on est à genoux aux dernieres Oraisons, auquel cas on reçoit la benediction à genoux.

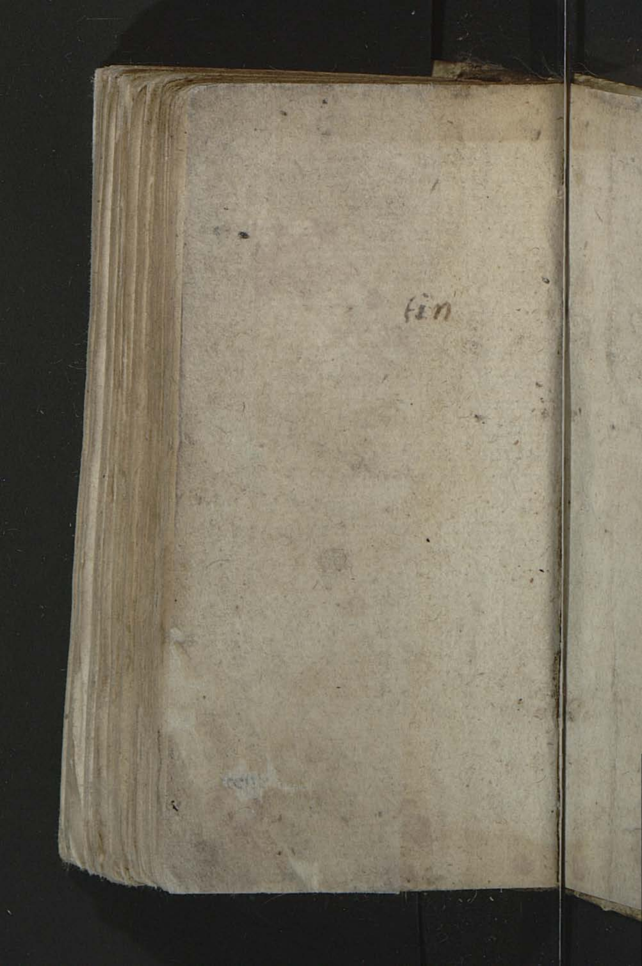
30. A l'Euangile de S. Iean ou autre ils sont debout, descouuerts, & tournez vers l'Autel, & font les inclinations & genuefixions si le Celebrant en fait quelqu'vne.

31. La Messe estant finie s'il y a quelque Office à dire ils s'arrestét pour le dire ou bien chacun se retire sans bruit, faisant les reuerences deuës à l'Autel, & quittent leurs habits soit dans la Sacristie, Chappelle ou ailleurs.

FIN.

TABLE DE CE QVI est contenu dans cette seconde partie de la Messe Solemnelle.

NOVS soubs-signez, Prestres, Docteurs en Theologie de la sacrée Faculté de Paris, & de la Societé de Sorbone, sçachant de quelle importãce est aux Venerables Prestres nos tres-honorez & tres-chers Cõfreres, de biẽ dignemẽt & deuëment celebrer le tres-haut & tres S. Sacrifice de la Messe: Et l'importance telle que chacũ de nous en particulier seroit bien-heureux d'auoir seulemẽt vne fois en sa vie dit & celebré la saincte Messe cõme il appartiendroit, au rapport de nôtre grãd S. Thomas, Maistre de l'escole en Theologie, & de R. & solitaire Pere Molina Chartreux, qui l'appuyẽt de l'aduis du S. Pere Alexandre II. & de l'Archeuesque d'Auila Exhortõs & prions humblement tous les Ecclesiastiques de bien apprendre, retenir & obseruer cette practique de belles ceremonies de la saincte Messe icy traduites en François, attesté par Nous à Paris, ce 11. Aoust, 1639. G. FEROGR. MESSIER.


fin





